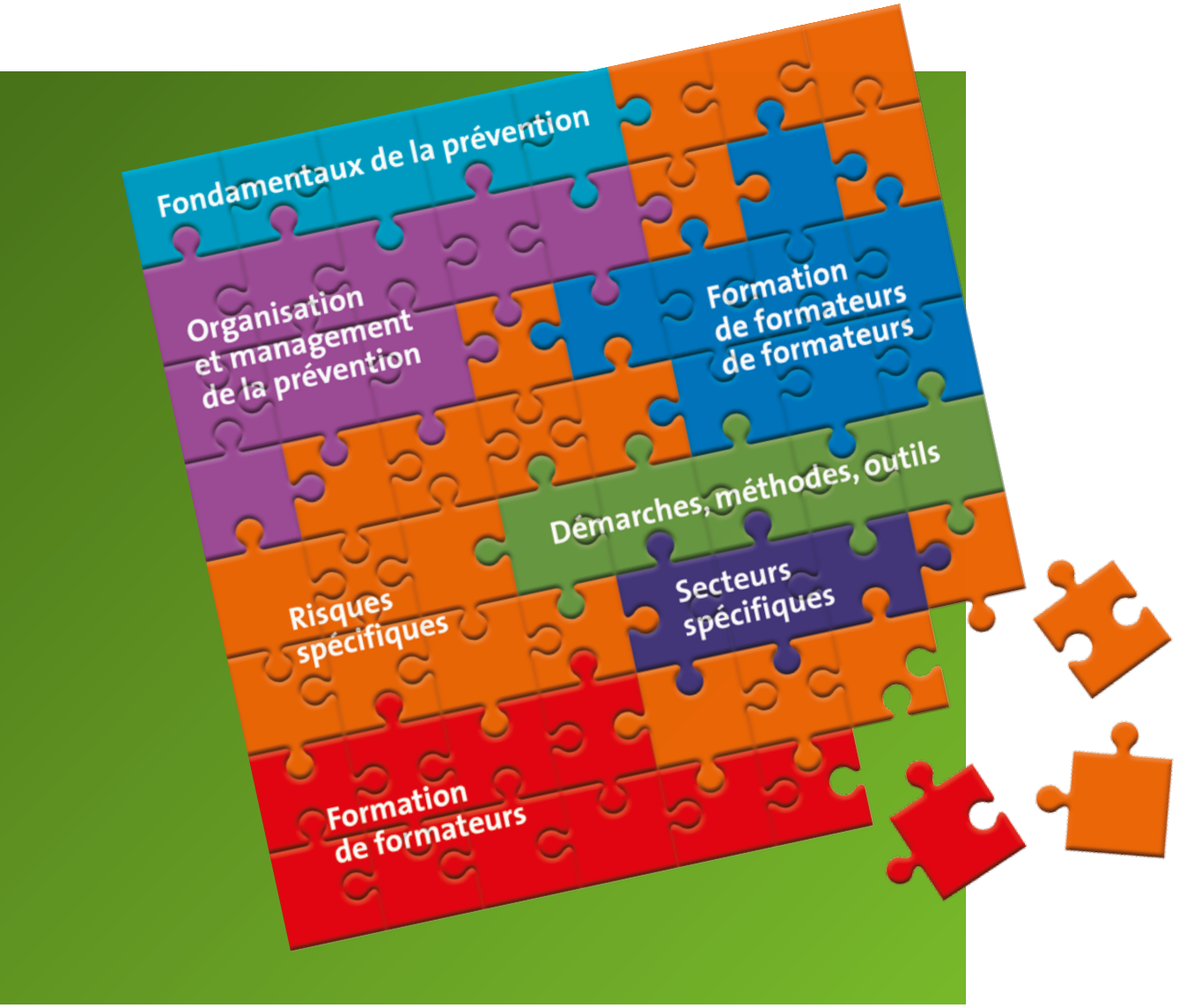
Institut National de Recherche et de Sécurité



Formations 2018

Santé et sécurité au travail

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAMTS, les Carsat, Cramif, CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, CHSCT, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressant l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, multimédias, site Internet... Les publications de l'INRS sont distribuées par les Carsat. Pour les obtenir, adressez-vous au service Prévention de la caisse régionale ou de la caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAMTS et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collège représentant les employeurs et d'un collège représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par la CNAMTS sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, CHSCT, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite.
Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle).
La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

© INRS, 2017.
Graphisme : www.raphaelthomas.com

Formations 2018

Santé et sécurité au travail

ED 1472
juillet 2017

Formations à la santé et sécurité au travail

Une des missions de l'INRS est de diffuser largement la culture de prévention dans le champ de la santé au travail. Dans ce cadre, l'INRS propose en 2018 un ample éventail de formations relatives à la prévention des risques professionnels, qui vont des fondamentaux de la prévention jusqu'aux risques et secteurs spécifiques, en passant par les démarches, méthodes et outils nécessaires à la bonne pratique des préventeurs.

L'INRS continue à adapter ses moyens et modules de formation à distance, et développe de nouveaux dispositifs au service des professionnels de la prévention, en s'appuyant sur des relais, comme les formateurs et les formateurs de formateurs.

L'INRS a pour mission de développer et de promouvoir une culture de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au travers de quatre modes d'action complémentaires : les études et recherches, l'assistance technique et documentaire, l'information vers les professionnels de la prévention et le grand public, et la formation professionnelle.

Conformément aux orientations stratégiques institutionnelles, l'objectif de l'INRS est d'intégrer la santé et sécurité au travail dans les compétences professionnelles de tous les acteurs de l'entreprise par la formation initiale, la formation continue, et les parcours vers l'emploi. Vecteur privilégié pour l'évolution des connaissances et le développement de compétences, la formation représente un moyen d'action incontournable pour l'accompagnement de la mise en œuvre de démarches de prévention dans les entreprises. S'inscrivant dans les orientations du PST3, les formations en santé et sécurité au travail proposées par l'INRS reflètent la préoccupation constante d'adapter l'offre aux attentes de ses publics.

L'offre de formation de l'INRS s'adresse à différents publics :
> les formateurs d'organismes de formation et d'entreprises, en tant que relais,
> les services de santé au travail : médecins, infirmiers et autres fonctions,
> les responsables des ressources humaines et les managers,
> les préventeurs d'entreprise,
> et plus largement, les salariés du régime général.



Se repérer dans le catalogue

Un sommaire composé de sept rubriques

Fondamentaux de la prévention
Organisation et management de la prévention
Démarches, méthodes, outils
Risques spécifiques
Secteurs spécifiques
Formation de formateurs de formateurs
Formation de formateurs

> La première rubrique ne rentre pas dans la catégorie des actions éligibles au titre de la formation professionnelle continue. Elle concerne les personnes qui souhaitent s'initier à la prévention des risques professionnels par une autoformation en ligne.

> Les stages proposés aux entreprises sont classés dans les six rubriques suivantes. Ils abordent la prévention soit sous une approche transversale, soit en traitant de thèmes particuliers. Les stages à dominante « Connaissances » sont centrés sur l'acquisition de savoirs ; ceux à dominante « Action » sont tournés vers le développement de compétences professionnelles.

Les nouveautés 2018

En 2018, l'INRS propose de nouveaux stages en réponse à des problématiques émergentes ou en réponse à des besoins recueillis pour accompagner l'ensemble des acteurs des entreprises dans leur démarche de prévention, notamment :

Stage BB2132 ***Accompagner le déploiement du protocole Saltsa au sein de son service de santé au travail.***

Ce stage de deux jours s'adresse à des médecins du travail formés au protocole clinique Saltsa et ayant pour projet de diffuser son usage au sein de leur service de santé.
Cette formation a pour objectif de consolider la pratique professionnelle des manœuvres cliniques et d'outiller les stagiaires pour les aider à transférer le protocole. Les participants doivent être formés depuis au moins 6 mois au protocole d'examen clinique Saltsa. En outre ils doivent, préalablement à l'inscription au stage, avoir validé avec leur direction la possibilité de déployer Saltsa au sein du service de santé au travail.

NB : SALTSA permet de repérer les TMS du membre supérieur (TMS-MS) en milieu de travail dès leurs signes les plus précoces. Les enjeux sont de traiter précocement les salariés touchés, d'ajuster les démarches de prévention dans les entreprises concernées et d'améliorer la surveillance épidémiologique des TMS.
Le protocole peut être mis en application lors des consultations de médecine du travail pour le repérage et le suivi des TMS-MS. Il peut également être utilisé dans un atelier ou une entreprise comme outil de surveillance ou d'évaluation des mesures de prévention, ou encore à l'échelle d'une zone géographique / d'une branche professionnelle dans le cadre de réseaux de surveillance épidémiologique.

Stage N18500 ***Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier.***

Un nouveau stage vient compléter l'offre de formation de formateurs dans le secteur du transport routier. Il s'adresse aux formateurs d'acteurs prévention secours (APS TR) dans le secteur du transport routier, préalablement certifiés en formation initiale, et qui souhaitent maintenir leur certification valide.

Stage N07501 ***Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante en sous-sections* 3 *et* 4.**

Ce nouveau stage de maintien et d'actualisation des compétences est exclusivement réservé aux formateurs certifiés dispensant les formations à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 3 et en sous-section 4, selon l'arrêté du 23 février 2012 et les référentiels nationaux. L'objectif est de regrouper les deux profils de formateurs pour maintenir et actualiser leurs compétences acquises lors de la formation initiale.
Le stage s'appuie sur des travaux préparatoires, des exposés-débats, des échanges entre stagiaires, des retours d'expérience, et sur des travaux en groupes.
À l'issue du stage, l'INRS et l'OPPBTP délivrent aux participants qui ont satisfait aux exigences de l'arrêté du 23 février 2012 et des référentiels nationaux, une attestation de compétences prorogeant de trois ans leur capacité à exercer sur les domaines pour lesquels la certification a été attribuée.



Par ailleurs, l'INRS maintient ses formations sur les thématiques récurrentes, ainsi qu'à la prévention de risques professionnels prioritaires ou émergents : les expositions aux risques chimiques (en particulier cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction), aux nanomatériaux, les risques psychosociaux, les risques multifactoriels, etc...
Un accent fort est toujours donné à la formation de formateurs relais, pour qu'ils intègrent la santé et sécurité au travail dans leurs formations, afin d'amener leurs apprenants à acquérir des bases ou des compétences en prévention de sorte à les mettre ensuite en œuvre dans leur entreprise. Le transfert de compétences vers ces formateurs et le maintien de la qualité des formations dispensées sont vérifiées aux différents niveaux de démultiplication, grâce à un partenariat maîtrisé et à un système national d'administration et de gestion.

La référence des formations en santé et sécurité au travail.
Certaines formations font partie de l'offre nationale de formation. Elles comportent un logo en haut à droite de la fiche. Ce visuel identifie les formations conformes aux référentiels élaborés par l'INRS et l'Assurance maladie Risques professionnels (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, caisse régionale d'assurance maladie, caisses générales de Sécurité sociale).

Une nouvelle plateforme INRS de formation à distance

L'offre d'autoformation de l'INRS est accessible à partir du portail internet accessible à l'adresse : **www.eformation-inrs.fr.**
Ce nouveau portail a été conçu pour faciliter l'accès à la formation et développer des connaissances en santé et sécurité au travail. Il se veut plus intuitif, clair et motivant pour l'utilisateur. Il facilite l'accès à vos formations en santé et sécurité au travail dans un environnement ergonomique plus performant.
Actuellement, trois autoformations sont proposées à toute personne désirant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail. Ces autoformations destinées à un large public sont d'un accès libre, et donc gratuites :

Les bases en prévention des risques professionnels

L'objectif est d'acquérir les bases en prévention des risques professionnels.
La formation est composée de quatre modules : Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ; Comprendre les liens entre travail et santé ; Comprendre l'accident de travail ; Participer à l'évaluation des risques professionnels.
Responsable pédagogique : Franck Henry

Acquérir les notions de base sur les produits chimiques

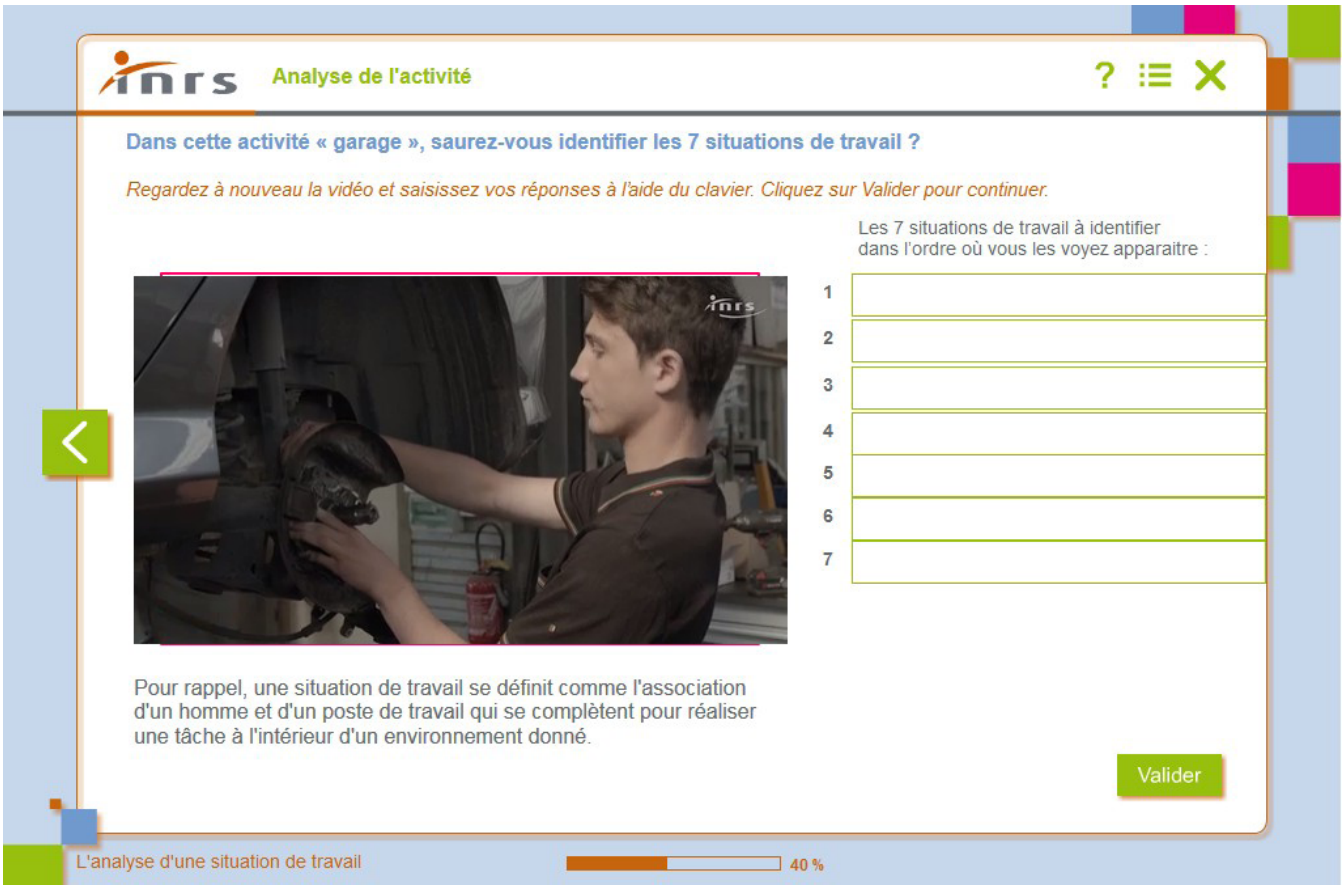
L'objectif est d'acquérir des notions de base de prévention sur les risques chimiques.
La formation est composée de cinq modules : enjeux des risques chimiques ; propriétés physicochimiques des produits chimiques ; propriétés toxicologiques des produits chimiques ; étiquettes et fiches de données de sécurité (FDS) ; réglementation en matière de risques chimiques.
Responsable pédagogique : Gaëlle Avon

Le CHSCT

Cette formation porte sur les missions et le fonctionnement du CHSCT, et ne se substitue pas à la formation réglementaire dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
Le module proposé sur le portail s'inscrit dans le parcours de formation accompagnée à distance et tutorée pour les membres du CHSCT.
Responsable pédagogique : Franck Henry

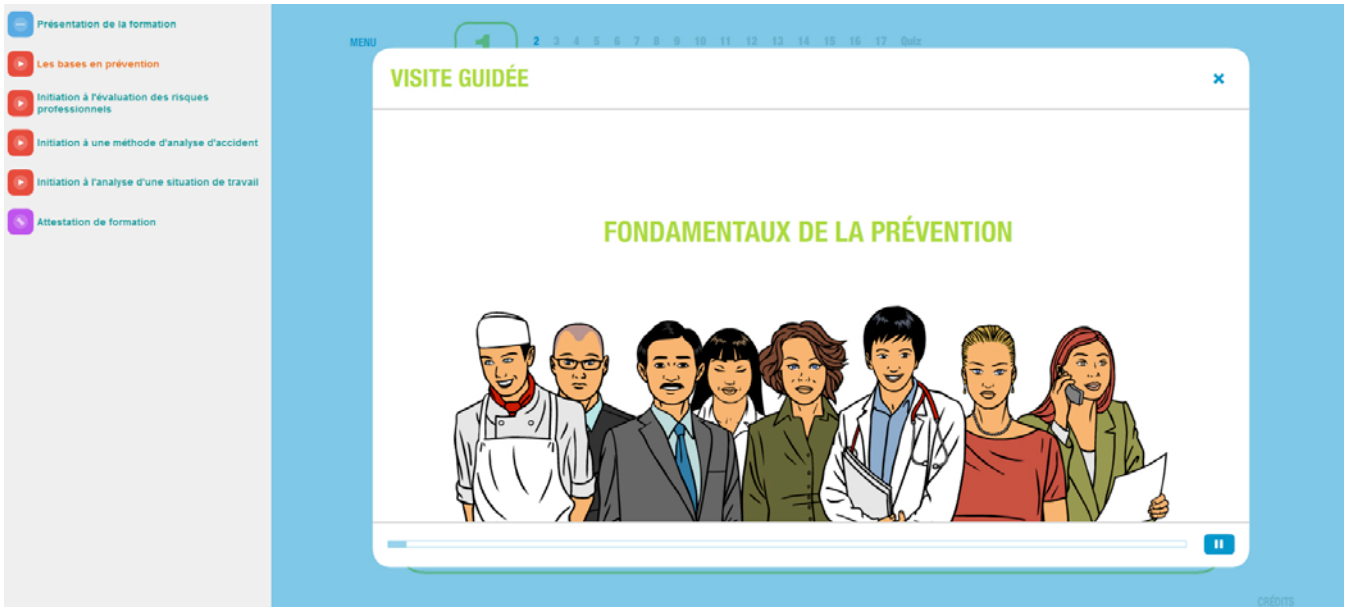
Prérequis dans des parcours de formation

Les autoformations peuvent également constituer des prérequis pour suivre certaines formations. Par exemple pour pouvoir s'inscrire à « *faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail* » (**J@2302**), il faut avoir préalablement suivi avec succès l'autoformation « *Acquérir les bases en prévention des risques professionnels* ».



L'autoformation « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ».

Le Département Formation de l'INRS propose une autoformation constituée de quatre modules visant à acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail et s'initier à des démarches de prévention des risques professionnels, disponibles en libre accès sur **https://www.eformation-inrs.fr**, et à destination de deux publics cibles :
> des salariés d'entreprise souhaitant s'initier à la prévention des risques professionnels (culture de prévention de base),
> des formateurs, en guise de prérequis, afin d'accéder à des formations de formateurs (Prap, SST, RPS,...).



Les quatre modules abordent les thèmes suivants :

Module 1 : S'initier à la prévention des risques professionnels
Ce module aborde les enjeux et l'organisation de la prévention dans l'entreprise. Il doit permettre d'identifier les risques et les acteurs dans l'entreprise, d'alerter sur ces risques et de participer à la proposition de mesures de prévention.

Module 2 : Comprendre les liens entre travail et santé
Ce second module permet de développer des connaissances sur des thèmes comme : les composantes d'une situation de travail, le travail prescrit, l'activité et les déterminants de l'activité, la variabilité et les aléas, et c...

Module 3 : Comprendre l'accident de travail
Comprendre l'origine des accidents et incidents est indispensable pour éviter qu'ils ne se reproduisent. Une approche méthodique permet de reconstituer les faits et d'analyser leur enchaînement pour en tirer un maximum d'enseignements.

Module 4 : Participer à l'évaluation des risques professionnels
L'objectif de ce dernier module est de prendre la mesure des enjeux de l'évaluation des risques professionnels, et de disposer des connaissances de base pour pouvoir participer à une évaluation des risques professionnels.

Pour s'inscrire en ligne

Pour toute nouvelle inscription, rendez-vous sur **www.eformation-inrs.fr**
Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription. Ils permettent d'accéder à un espace réservé à l'apprenant qui peut ainsi suivre toutes les autoformations.

Faciliter l'accès à la formation et développer des connaissances en santé et sécurité au travail, tels sont les objectifs visés par le portail e-formation de l'INRS.

Sommaire

				page
Fondamentaux de la prévention				
Acquérir des bases en prévention des risques professionnels			@01001	10
Organisation et management de la prévention				
Développer la fonction prévention en entreprise			JJ2331	11
Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail	DPC		BB2230	12
Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail			J@2302	13
S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention			J@2303	14
Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention			J@2304	15
Organiser la prévention des risques dans l'entreprise			J@2334	16
Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise			J@2335	17
Mieux agir au sein du CHSCT : missions et fonctionnement			U@2302	18
Mieux agir au sein du CHSCT : les enquêtes du CHSCT			U@2303	19
Mieux agir au sein du CHSCT : la visite des locaux			U@2304	20
Mieux agir au sein du CHSCT : les avis du CHSCT			U@2305	21
Mieux agir au sein du CHSCT : la promotion de la prévention			U@2306	22
Démarches, méthodes, outils				
Mieux conduire une visite d'entreprise	DPC		BB2330	23
S'approprier les compétences essentielles en prévention pour un infirmier en santé au travail	DPC		II2303	24
Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention			JJ2301	25
Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique			DD0836	26
Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes			JA0130	27
Analyser des situations de travail suite à des atteintes à la santé dues aux risques psychosociaux			JA1731	28
Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des risques psychosociaux			MM1730	29
Risques spécifiques				
Agents chimiques et biologiques				
Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques	DPC		BB1501	30
Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques	DPC		BI1530	31
Acquérir les notions de base sur les produits chimiques.			C@1501	32
Évaluer les risques liés aux agents chimiques.			C@1502	33
Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour l'évaluation du risque chimique			CA1502	34
Prévenir les risques liés aux agents chimiques			CC1503	35
Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère			CA1503	36
Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère et réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère			CA1532	37
Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception			CC1502	38
Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux			JA1030	39
Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins)	DPC		JJ1430	40
Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail			CJ0701	41
Agents physiques				
Participer à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux champs électromagnétiques	DPC		BB0531	42
Prévenir les risques dus aux rayonnements optiques artificiels sur les lieux de travail			CA0570	43
Évaluer et prévenir les nuisances sonores			J@0508	44
Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques			JA0530	45
Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail			JA0531	46
Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations			JJ0505	47
Troubles musculosquelettiques				
Conduire une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques en pluridisciplinarité	DPC		BI2131	48
Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des troubles musculosquelettiques (Saltsa)	DPC		BB2130	49
Accompagner le déploiement du protocole Saltsa au sein de son service de santé au travail		NOUVEAU	BB2132	50
Facteurs psychosociaux				
Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel	DPC		BI1132	51
Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel	DPC		BI1131	52
Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel			RU1101	53
Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux			N12002	54
Acquérir les connaissances de base et mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité			JA1733	55
Mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité			JA1734	56

page

Secteurs spécifiques

Améliorer les situations de travail sur poste informatisé dans les activités de bureau		JJ2030	57
Évaluer et prévenir les risques biologiques, chimiques et radioactifs rencontrés en laboratoire de recherche en biologie		JJ2431	58

Formation de formateurs de formateurs

Prévention des risques liés à l'activité physique

Tous secteurs d'activité

Devenir formateur de formateurs prap		N06600	59
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap		N05800	60

Sauvetage secourisme du travail (SST)

Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail		N02600	61
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail		N02801	62

Aide et soin à la personne

Domicile

Devenir formateur de formateurs d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile		N08600	63
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile		N08800	64

Formation de formateurs

Santé et sécurité au travail

Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels et à la mission de salarié désigné compétent		N13302	65

Prévention des risques liés aux agents chimiques

Devenir formateur en prévention des risques chimiques		FF1530	66
Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3		N07300	67
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3 et sous-section 4	NOUVEAU	N07501	68
Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 4		N07301	69

Prévention des risques liés aux agents chimiques

Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux		N12302	70

Prévention des troubles musculosquelettiques

Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS et de chargé de prévention des TMS		N11302	71

Prévention des risques liés à l'activité physique

Industrie, bâtiment et travaux publics, commerce

Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise		N03300	72

Sanitaire et social

Devenir formateur prap pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social		N04300	73
Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social		N04400	74
Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap en établissement recevant des personnes polyhandicapées		FF2872	75
Se spécialiser dans l'utilisation des aides techniques dans le secteur sanitaire et social		FF2873	76

Petite enfance

Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance		FF2874	77

Tous secteurs d'activité

Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap pour les activités de bureau		FF2870	78

Prévention des risques du secteur médico-social

Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social		N08304	79
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social		N08305	80

Transport routier

Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du transport routier		N18300	81
Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier		N18301	82
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier	NOUVEAU	N18500	83

Eau et assainissement

Devenir formateur Catec®		N10300	84
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur Catec®		N10500	85

Règlement intérieur	86
Planning	91
Plans	92
Bulletins d'inscription	93

Sommaire par public

			page
Tous publics			
Acquérir des bases en prévention des risques professionnels. *Autoformation en ligne*		@01001	10
Acquérir les notions de base sur les produits chimiques. Autoformation en ligne		C@1501	32
Médecins, infirmiers et autres acteurs des services de santé au travail			
Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail	DPC	BB2230	12
Mieux conduire une visite d'entreprise	DPC	BB2330	23
S'approprier les compétences essentielles en prévention pour un infirmier en santé au travail	DPC	II2303	24
Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des risques psychosociaux		MM1730	29
Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques	DPC	BB1501	30
Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques	DPC	BI1530	31
Participer à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux champs électromagnétiques	DPC	BB0531	42
Conduire une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques en pluridisciplinarité	DPC	BI2131	48
Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des troubles musculosquelettiques (Saltsa)	DPC	BB2130	49
Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel	DPC	BI1132	51
Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel	DPC	BI1131	52
Accompagner le déploiement du protocole Saltsa au sein de son service de santé au travail	NOUVEAU	BB2132	50
Préventeurs d'entreprise (y compris médecins du travail et infirmiers)			
Développer la fonction prévention en entreprise		JJ2331	11
Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé sécurité au travail. *Formation accompagnée à distance*		J@2302	13
S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention. *Formation accompagnée à distance*		J@2303	14
Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention. *Formation accompagnée à distance*		J@2304	15
Organiser la prévention des risques dans l'entreprise. *Formation accompagnée à distance*		J@2334	16
Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise. *Formation accompagnée à distance*		J@2335	17
Mieux agir au sein du CHSCT : missions et fonctionnement. *Autoformation en ligne*		U@2302	18
Mieux agir au sein du CHSCT : les enquêtes du CHSCT. *Formation accompagnée à distance*		U@2303	19
Mieux agir au sein du CHSCT : la visite des locaux. *Formation accompagnée à distance*		U@2304	20
Mieux agir au sein du CHSCT : les avis du CHSCT. *Formation accompagnée à distance*		U@2305	21
Mieux agir au sein du CHSCT : la promotion de la prévention. *Formation accompagnée à distance*		U@2306	22
Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention		JJ2301	25
Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique		DD0836	26
Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes		JA0130	27
Analyser des situations de travail suite à des atteintes à la santé dues aux risques psychosociaux		JA1731	28
Évaluer les risques liés aux agents chimiques. Formation accompagnée à distance		C@1502	33
Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour l'évaluation du risque chimique		CA1502	34
Prévenir les risques liés aux agents chimiques		CC1503	35
Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère		CA1503	36
Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère et réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère		CA1532	37
Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception		CC1502	38
Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux manufacturés		JA1030	39
Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins)	DPC	JJ1430	40
Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail		CJ0701	41
Prévenir les risques dus aux rayonnements optiques artificiels sur les lieux de travail		CA0570	43
Évaluer et prévenir les nuisances sonores. Formation mixte (à distance et en présentiel)		J@0508	44
Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques		JA0530	45
Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail		JA0531	46
Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations		JJ0505	47
Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel		RU1101	53
Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux		N12002	54

			page
Acquérir les connaissances de base et mettre en œuvre une action de prévention des RPS en pluridisciplinarité		JA1733	55
Mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité		JA1734	56
Améliorer les situations de travail sur poste informatisé dans les activités de bureau		JJ2030	57
Évaluer et prévenir les risques biologiques, chimiques et radioactifs rencontrés en laboratoire de recherche en biologie		JJ2431	58

Formateurs de formateurs

Devenir formateur de formateurs prap		N06600	59
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap		N05800	60
Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail		N02600	61
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail		N02801	62
Devenir formateur de formateurs d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile		N08600	63
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile		N08800	64

Formateurs d'organismes de formation et d'entreprises

Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels et à la mission de salarié désigné compétent		N13302	65
Devenir formateur en prévention des risques chimiques		FF1530	66
Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3		N07300	67
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3 et sous-section 4	NOUVEAU	N07501	68
Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 4		N07301	69
Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux		N12302	70
Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS et de chargé de prévention des TMS		N11302	71
Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise		N03300	72
Devenir formateur prap pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social		N04300	73
Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social		N04400	74
Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap en établissement recevant des personnes polyhandicapées		FF2872	75
Se spécialiser dans l'utilisation des aides techniques dans le secteur sanitaire et social		FF2873	76
Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance		FF2874	77
Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap pour les activités de bureau		FF2870	78
Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social		N08304	79
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social		N08305	80
Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du transport routier		N18300	81
Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier		N18301	82
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier	NOUVEAU	N18500	83
Devenir formateur Catec®		N10300	84
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur Catec®		N10500	85

Règlement intérieur	86
Planning	91
Plans	92
Bulletins d'inscription	93

Acquérir des bases en prévention des risques professionnels

Public

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail et tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

Prérequis

Pour suivre cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son, d'une imprimante et d'un accès à Internet.

Cette offre ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle peut être suivie de façon autonome ou servir de prérequis à certaines formations proposées dans ce catalogue. Elle n'est pas destinée aux enseignants et formateurs des centres de formation des apprentis, qui bénéficient d'une formation équivalente, en présentiel, dans leurs dispositifs de formation régionaux.

Objectifs

- Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail.
- S'initier à des démarches de prévention des risques professionnels.

Contenu

- **Module 1 : S'initier à la prévention des risques professionnels.**
  Enjeux et valeurs, acteurs internes et externes, accidents du travail et maladies professionnelles ...
- **Module 2 : Comprendre les liens entre travail et santé.**
  Composantes d'une situation de travail, du travail prescrit à l'activité, déterminants de l'activité, variabilité et aléas, activité de travail, santé au travail...
- **Module 3 : Comprendre l'accident de travail.**
  Réactions immédiates, pluricausalité, faits, enquête, mécanisme de l'accident, arbre des causes, de l'analyse à la prévention ...
- **Module 4 : Participer à l'évaluation des risques professionnels.**
  Pourquoi évaluer les risques professionnels, s'engager dans une démarche, identifier les risques, analyser les risques...

Méthodes pédagogiques

Chaque module est composé d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs. Des témoignages de professionnels apportent des éléments vivants et concrets.

Des fiches aide-mémoire téléchargeables complètent le contenu de cette autoformation.

Validation

À la fin de chaque module, un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer. La réussite au questionnaire déclenche la validation du module et le passage au module suivant.

La validation des quatre modules permet d'obtenir une attestation de réussite (format PDF).

20 heures

Modalités d'inscription

Inscription automatique en ligne : **www.eformation-inrs.fr**
Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription.
Ils permettent d'accéder librement au site **www.eformation-inrs.fr** dans son espace réservé.

Responsable pédagogique
Franck Henry
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 82

Gratuit (Coût pris en charge par l'INRS)

Développer la fonction prévention en entreprise

Public

Préventeurs d'entreprise (ingénieurs, techniciens, animateurs) prioritairement, qu'ils soient récemment affectés à ces missions ou souhaitent, après quelques années d'expérience, consolider ou actualiser leurs connaissances. Le stage peut être ouvert à d'autres publics (médecins du travail, personnels infirmiers d'entreprise, secrétaires ou membres de CHSCT...) souhaitant développer leur relation de travail avec les préventeurs d'entreprise.

Objectif

› Assumer de façon autonome la fonction de préventeur en entreprise en maîtrisant les connaissances et méthodes indispensables dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Remarque : ce stage constitue une formation généraliste. Il permet d'appréhender la fonction prévention en entreprise de façon globale, mais ne saurait se substituer à des formations plus techniques ou spécialisées sur des aspects particuliers de la prévention des risques professionnels. Ces aspects font l'objet de stages dédiés.

Contenu

- **Connaissance de la réglementation concernant la prévention des risques professionnels et connaissance de supports documentaires afférents.**
- **Connaissance des acteurs internes** (à l'entreprise) **et externes de la prévention des risques professionnels, et des organismes et institutions intervenant dans ce champ** (pouvoirs publics et Sécurité sociale).
- **Connaissance des risques professionnels dans leurs aspects techniques et réglementaires,** abordés notamment sous l'angle de la recherche documentaire, avec un focus sur le risque chimique et les risques psychosociaux.
- **Démarches, méthodes et principes d'actions en prévention** (principes généraux de prévention, évaluation des risques, méthode d'analyse des accidents, ergonomie, système de management de la santé...).
- **Enjeux sociaux et économiques de la prévention** (coût direct et indirect des accidents du travail et des maladies professionnelles, investissement économique dans la prévention des risques professionnels).
- **Place, rôle, statut et missions du préventeur d'entreprise** (réflexion sur le positionnement du préventeur en entreprise).

Méthodes pédagogiques

Le format du stage (3 x 4 j avec travaux d'intersession) permet un approfondissement des connaissances par les stagiaires, favorisant leur compréhension et leur mise en œuvre en entreprise.

Le stage nécessite une forte implication de chacun dans des études de cas, la réalisation de deux travaux d'intersession et de recherches documentaires sur supports papier et électronique, débouchant sur l'élaboration de documents de synthèse.

Les interventions sont réalisées par des professionnels reconnus du domaine (préventeurs d'entreprise, médecins du travail, ergonomes, inspecteurs du travail, contrôleurs de sécurité, psychologues, ingénieurs...).

Le stage est le lieu de nombreux échanges entre les stagiaires, favorisant les mises en situation, les retours d'expériences, les remontées de pratiques professionnelles.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

12 jours
(4 j + 4 j + 4 j)
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
01/10/2018 début d'après-midi
au 05/10/2018 à midi
et
22/10/2018 début d'après-midi
au 26/10/2018 à midi
et
19/11/2018 début d'après-midi
au 23/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **14**

Responsable pédagogique
Guy Peissel-Cottenaz
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 20 03

Coût 3232 € nets
(exonération de TVA)

Code **JJ2331** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail

Public
Médecins du travail.

Objectifs
- Comprendre la question du vieillissement des salariés au travail.
- Aider les entreprises dans leur démarche de prévention du vieillissement prématuré des salariés.

Contenu
- **Aspects économiques, sociologiques et juridiques.**
- **Évolution des capacités fonctionnelles et neurosensorielles.**
- **Pénibilités.**
- **Démarches et outils :**
  > outils Evrest (évolutions et relations en santé au travail) ;
  > conception des situations de travail ;
  > actions vers les entreprises.
- **Retours d'expériences.**
- **Prévention de la désinsertion professionnelle.**

Méthodes pédagogiques
Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des exemples d'actions menées en entreprise.

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute autorité de santé :

> acquisition de connaissances ou de compétences ;

> évaluation et échanges de pratiques ;

> mise en place et suivi des actions, plan d'amélioration

Validation
À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu.

3 jours
1 session

Paris
24/09/2018 au matin
au 26/09/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Michel Duwelz
Secrétariat, renseignement, inscriptions :
Dominique Armand
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 21 69

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **BB2230** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Organisme habilité à proposer des actions de DPC.

Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail

Public

Préventeurs d'entreprise (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne **@01001** *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels*.

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectifs

- Comprendre l'organisation de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail.
- Apprécier globalement la situation de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail à partir d'un dossier d'entreprise.

Contenu

- **Approche globale de la santé et de la sécurité au travail.**
- **Principes de prévention.**
- **Connaissance de l'entreprise et de la fonction prévention.**
- **Fondements juridiques et économiques de la prévention.**

Méthodes pédagogiques

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel sur la plateforme de formation de l'INRS.

Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire.

Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Une réunion à distance, dont l'objectif est de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe, est proposée par le tuteur au cours de la première semaine (participation optionnelle mais vivement conseillée).

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des formations complémentaires suivantes :

J@2303 *S'initier aux outils et méthodes de la démarche prévention ;*

J@2304 *Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention ;*

J@2334 *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise ;*

J@2335 *Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise.*

28 heures
(réparties sur **5** semaines)
2 sessions

15/01/2018 au 16/02/2018
Date limite d'inscription
11/12/2017

28/05/2018 au 29/06/2018
Date limite d'inscription
27/04/2018

Le nombre de participants est limité à **24**

Responsable pédagogique
Dominique Debret
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 82

Gratuit
(Coût pris en charge par l'INRS)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise.

Coût 210 € nets
(exonération de TVA)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
> Pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise).

Code **J@2302** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention

Public

Préventeurs d'entreprise (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès la formation **J@2302** *Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail.*

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectif

› Appliquer des outils et méthodes de la démarche de prévention et en comprendre les finalités.

Contenu

- **Analyse d'incident/accident par la méthode de l'arbre des causes.**
- **Approche de la démarche ergonomique, observation d'une situation de travail.**

Méthodes pédagogiques

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel sur la plateforme de formation de l'INRS.

Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire.

Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Deux réunions à distance sont proposées par le tuteur. La première, proposée au cours de la première semaine de la formation, a pour objectif de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe, la seconde permet de s'entraîner à construire en groupe un arbre des causes (la participation à ces réunions est optionnelle mais vivement conseillée).

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des formations complémentaires suivantes :

J@2304 *Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention ;*

J@2334 *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise ;*

J@2335 *Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise.*

28 heures
(réparties sur **5** semaines)
2 sessions

19/03/2018 21/04/2018
Date limite d'inscription
19/02/2018

10/09/2018 12/10/2018
Date limite d'inscription
27/07/2018

Le nombre de participants est limité à **24**

Responsable pédagogique
Dominique Debret
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 82

Gratuit
(Coût pris en charge par l'INRS)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise.

Coût 210 € nets
(exonération de TVA)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
> Pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise).

Code **J@2303** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention

Public

Préventeurs d'entreprise (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès la formation **J@2303** *S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention.*

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectif

› Pratiquer une méthode d'évaluation des risques.

Contenu

- **La démarche d'évaluation des risques.**
- **Application de la démarche à une situation de travail.**

Méthodes pédagogiques

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel sur la plateforme de formation de l'INRS.

Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire.

Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Une réunion à distance, dont l'objectif est de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe, est proposée par le tuteur au cours de la première semaine (participation optionnelle mais vivement conseillée).

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des formations complémentaires suivantes :

J@2334 *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise ;*

J@2335 *Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise.*

35 heures
(réparties sur **6** semaines)
2 sessions

28/05/2018 au 06/07/2018
Date limite d'inscription
27/04/2018

05/11/2018 au 14/12/2018
Date limite d'inscription
08/10/2018

Le nombre de participants est limité à **24**

Responsable pédagogique
Dominique Debret
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 82

Gratuit
(Coût pris en charge par l'INRS)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise.

Coût 262 € nets
(exonération de TVA)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
> Pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise).

Code **J@2304** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Organiser la prévention des risques dans l'entreprise

Public

Préventeurs d'entreprise expérimentés (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) en poste et/ou pouvant justifier de cinq ans d'expérience dans la fonction, souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès la formation **J@2304** *Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention.*

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectifs

- Faire un bilan en matière de santé et sécurité au travail et établir un diagnostic.
- Engager et suivre les actions de prévention.
- Mettre en place une organisation permettant d'effectuer une évaluation récurrente des risques.

Contenu

- **Démarches, méthodes, outils et principes d'action en prévention des risques professionnels.**
- **Principes des systèmes de management de la santé et sécurité au travail respectant les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention.**

Méthodes pédagogiques

Cette formation en ligne est organisée autour d'une entreprise virtuelle (supermarché) accessible en ligne sur la plateforme de formation de l'INRS « inrs.elmg.net » à partir de laquelle le stagiaire est amené à poser un diagnostic sur quatre environnements de travail, à proposer des mesures de prévention et à préconiser une organisation afin de mieux maîtriser les risques dans l'entreprise.

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel. Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire.

Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Une réunion à distance, dont l'objectif est de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe, est proposée par le tuteur au cours de la première semaine (participation optionnelle mais vivement conseillée).

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé de la formation complémentaire suivante :

J@2335 *Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise.*

91 heures
(réparties sur **16** semaines)
1 session

19/03/2018 au 06/07/2018
Date limite d'inscription
19/02/2018

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Dominique Debret
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 82

Gratuit
(Coût pris en charge par l'INRS)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise.

Coût 683 € nets
(exonération de TVA)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;

> Pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise).

Code **J@2334** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise

Public

Préventeurs d'entreprise expérimentés (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) en poste et/ou pouvant justifier de cinq ans d'expérience dans la fonction, souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès la formation **J@2334** *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise*.

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectifs

- Situer le cadre de son intervention dans un projet d'aménagement de locaux.
- Identifier les principales situations à risques liées à un projet d'aménagement de locaux et évaluer les risques.
- Proposer des mesures de prévention et préciser les modalités de leur mise en œuvre.

Contenu

- **Préparation d'un chantier du point de vue de la santé et de la sécurité.**
- **Plan de prévention.**
- **Risques liés à la coactivité.**

Méthodes pédagogiques

Cette formation en ligne est organisée autour d'une entreprise virtuelle (supermarché) accessible en ligne sur la plateforme de formation de l'INRS « inrs.elmg.net ». Un projet d'aménagement de l'une des zones de ce supermarché est envisagé. Le stagiaire doit explorer l'environnement, effectuer des recherches sur Internet, évaluer les risques du futur chantier et proposer une organisation permettant de les maîtriser.

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel. Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire.

Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Une réunion à distance, dont l'objectif est de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe, est proposée par le tuteur au cours de la première semaine (participation optionnelle mais vivement conseillée).

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Parcours

Ce stage clôt le parcours composé des cinq formations préalables suivantes :

@01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ;*

J@2302 *Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail ;*

J@2303 *S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention ;*

J@2304 *Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention ;*

J@2334 *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise.*

35 heures
(réparties sur **6** semaines)
1 session

15/10/2018 au 23/11/2018
Date limite d'inscription
17/09/2018

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Dominique Debret
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 82

Coût 262 € nets
(exonération de TVA)

Code **J@2335** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Mieux agir au sein du CHSCT : missions et fonctionnement

Public
Représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT[1]), délégués du personnel et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Objectifs
- Connaître les bases réglementaires.
- Savoir les utiliser.
- Rendre plus efficace le fonctionnement du CHSCT.

Contenu
- **Chapitre 1 : créer un CHSCT** (établissements concernés, se porter candidat, compétences et composition de l'instance).
- **Chapitre 2 : organiser le fonctionnement** (les réunions, les moyens disponibles, les documents de l'entreprise).
- **Chapitre 3 : le CHSCT en actes** (les appuis extérieurs, le médecin du travail, études et projets).

Méthodes pédagogiques
Ce module d'autoformation est composé d'un contenu interactif en ligne : écrans d'information, fictions animées, exercices auto-évaluatifs.

Validation
Pas d'attestation de formation délivrée en fin de module.

Parcours
Cette autoformation est conseillée pour s'inscrire au parcours Mieux agir au sein du CHSCT composé de quatre formations accompagnées à distance :

U@2303 *Les enquêtes du CHSCT ;*

U@2304 *La visite des locaux ;*

U@2305 *Les avis du CHSCT ;*

U@2306 *La promotion de la prévention.*

Le stagiaire inscrit à l'une de ces formations retrouvera cette autoformation enrichie de fiches pédagogiques et de documents de référence.

1. Cette autoformation ne se substitue pas à la formation réglementaire dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

4 heures

Modalités d'inscription
Inscription automatique en ligne : **www.eformation-inrs.fr**
Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription.

Responsable pédagogique
Franck Henry
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 83

Gratuit (Coût pris en charge par l'INRS)

Mieux agir au sein du CHSCT : les enquêtes du CHSCT

Public

Représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT[1]), délégués du personnel, membre d'une délégation unique du personnel (DUP) et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Prérequis

Les participants doivent connaître les missions et le fonctionnement du CHSCT, posséder des capacités d'autonomie au travail et disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès Internet. Ils peuvent consulter en libre accès le module Missions et fonctionnement sur le site www.eformation-inrs.fr, à la rubrique « CHSCT ».

Les inscriptions sont validées après entretien en classe virtuelle avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- Définir une méthode d'actions en cas de survenue d'accident du travail.
- Identifier et classifier des mesures de prévention.
- Argumenter des choix de solutions.
- Intégrer des connaissances complémentaires à celles reçues dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- Améliorer le fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Contenu

- **Notions sur les accidents du travail et les maladies professionnelles** (définitions, formalités de déclaration).
- **Les caractéristiques de l'enquête CHSCT.**
- **Le recueil de faits, la collecte d'informations.**
- **L'initiation à la méthode de l'arbre des causes.**
- **L'identification, la classification et le suivi des mesures de prévention.**

Le contenu multimédia de la formation est consultable sur la plateforme de téléformation de l'INRS.

Méthodes pédagogiques

Ce stage à distance s'effectue selon les modalités suivantes : un travail du stagiaire (consultation des ressources pédagogiques, réalisation d'un travail personnel et collectif à distance) complété par trois classes virtuelles (présentation des travaux, échanges d'expériences, apports complémentaires) animées par un tuteur pédagogique.

Les méthodes pédagogiques sont actives. Elles reposent sur les pratiques des stagiaires et visent, à travers un autodiagnostic de son CHSCT, à réaliser un règlement de fonctionnement et à définir un plan d'actions pour le transfert en entreprise.

Validation

Une attestation de formation valide la réalisation du travail personnel ainsi que la participation aux classes virtuelles et la contribution au travail collectif.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des trois formations complémentaires suivantes :

U@2304 *La visite des locaux ;*

U@2305 *Les avis du CHSCT ;*

U@2306 *La promotion de la prévention.*

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

15 heures
2 sessions

15/01/2018 au 12/02/2018
Date limite d'inscription : 17/11/2017
Classes virtuelles de démarrage le 15/01/2018 (de 17h à 19h), de mi-parcours le 29/01/2018 (de 17h à 19h), de fin de parcours le 12/02/2018 (de 17h à 19h)

10/09/2018 08/10/2018
Date limite d'inscription : 30/06/2018
Classes virtuelles de démarrage le 10/09/2018 (de 17h à 19h), de mi-parcours le 24/09/2018 (d 17h à 19h), de fin de parcours le 08/10/2018 (de 17h à 19h)

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Franck Henry
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 82

Gratuit
(Coût pris en charge par l'INRS)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise.

Coût 155 € nets
(exonération de TVA)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
> Pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise).

Code **U@2303** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Mieux agir au sein du CHSCT : la visite des locaux

Public

Représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT[1]), délégués du personnel, membre d'une délégation unique du personnel (DUP) et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Prérequis

Les participants doivent connaître les missions et le fonctionnement du CHSCT, posséder des capacités d'autonomie au travail et disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès Internet. Ils peuvent consulter en libre accès le module Missions et fonctionnement sur le site www.eformation-inrs.fr, à la rubrique « CHSCT ».

Les inscriptions sont validées après entretien en classe virtuelle avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- Savoir effectuer une visite d'inspection.
- Identifier les dangers et les risques.
- Vérifier l'application de la réglementation.
- Faire des propositions d'actions de prévention.
- Intégrer des connaissances complémentaires à celles reçues dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- Améliorer le fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Contenu

- **Notions sur les dangers et les risques.**
- **Les caractéristiques et l'organisation d'une inspection.**
- **L'observation d'une situation de travail et l'entretien des opérateurs.**
- **Les composantes d'une situation de travail.**
- **La vérification des documents réglementaires.**
- **L'initiation à l'évaluation des risques.**
- **Le compte-rendu de visite.**

Le contenu multimédia de la formation est consultable sur la plateforme de téléformation de l'INRS.

Méthodes pédagogiques

Ce stage à distance s'effectue selon les modalités suivantes : un travail du stagiaire (consultation des ressources pédagogiques, réalisation d'un travail personnel et collectif à distance) complété par trois classes virtuelles (présentation des travaux, échanges d'expériences, apports complémentaires) animées par un tuteur pédagogique.

Les méthodes pédagogiques sont actives. Elles reposent sur les pratiques des stagiaires et visent, à travers un autodiagnostic de son CHSCT, à réaliser un règlement de fonctionnement et à définir un plan d'actions pour le transfert en entreprise.

Validation

Une attestation de formation valide la réalisation du travail personnel ainsi que la participation aux classes virtuelles et la contribution au travail collectif.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des trois formations complémentaires suivantes :

U@2303 *Les enquêtes du CHSCT ;*

U@2305 *Les avis du CHSCT ;*

U@2306 *La promotion de la prévention.*

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

15 heures
2 sessions

05/03/2018 au 05/04/2018
Date limite d'inscription : 31/01/2018
Classes virtuelles de démarrage le 05/03/2018 (de 17h à 19h), de mi-parcours le 19/03/2018 (de 17h à 19h), de fin de parcours le 05/04/2018 (de 17h à 19h)

01/10/2018 au 05/11/2018
Date limite d'inscription : 03/09/2018
Classes virtuelles de démarrage le 01/10/2018 (de 17h à 19h), de mi-parcours le 15/10/2018 (de 17h à 19h), de fin de parcours le 05/11/2018 (de 17h à 19h)

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Franck Henry
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 82

Gratuit
(Coût pris en charge par l'INRS)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise.

Coût 155 € nets
(exonération de TVA)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
> Pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise).

Code **U@2304** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Mieux agir au sein du CHSCT : les avis du CHSCT

Public

Représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT[1]), délégués du personnel, membre d'une délégation unique du personnel (DUP) et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Prérequis

Les participants doivent connaître les missions et le fonctionnement du CHSCT, posséder des capacités d'autonomie au travail et disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès Internet. Ils peuvent consulter en libre accès le module Missions et fonctionnement sur le site www.eformation-inrs.fr, à la rubrique « CHSCT ».

Les inscriptions sont validées après entretien en classe virtuelle avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- Savoir donner un avis circonstancié sur toute question relevant de la compétence du CHSCT.
- Savoir exploiter les documents de prévention.
- Intégrer des connaissances complémentaires à celles reçues dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- Améliorer le fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Contenu

- **L'étude de cas d'une intervention d'entreprises extérieures** (risques d'interférences, plan de prévention et protocole de sécurité, circulation dans l'entreprise).
- **L'étude de cas d'une inspection des locaux pour formuler un avis circonstancié.**
- **L'examen du rapport annuel.**
- **L'avis sur le programme annuel et le rapport annuel.**

Le contenu multimédia de la formation est consultable sur la plateforme de téléformation de l'INRS.

Méthodes pédagogiques

Ce stage à distance s'effectue selon les modalités suivantes : un travail du stagiaire (consultation des ressources pédagogiques, réalisation d'un travail personnel et collectif à distance) complété par trois classes virtuelles (présentation des travaux, échanges d'expériences, apports complémentaires) animées par un tuteur pédagogique.

Les méthodes pédagogiques sont actives. Elles reposent sur les pratiques des stagiaires et visent, à travers un autodiagnostic de son CHSCT, à réaliser un règlement de fonctionnement et à définir un plan d'actions pour le transfert en entreprise.

Validation

Une attestation de formation valide la réalisation du travail personnel ainsi que la participation aux classes virtuelles et la contribution au travail collectif.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des trois formations complémentaires suivantes :

U@2303 *Les enquêtes du CHSCT ;*

U@2304 *La visite des locaux ;*

U@2306 *La promotion de la prévention.*

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

15 heures
2 sessions

04/06/2018 au 02/07/2018
Date limite d'inscription : 30/04/2018
Classes virtuelles de démarrage le 04/06/2018 (de 17h à 19h), de mi-parcours le 18/06/2018 (de 17h à 19h), de fin de parcours le 02/07/2018 (de 17h à 19h)

12/11/2018 au 10/12/2018
Date limite d'inscription : 28/09/2018
Classes virtuelles de démarrage le 12/11/2018 (de 17h à 19h), de mi-parcours le 26/11/2018 (de 17h à 19h), de fin de parcours le 10/12/2018 (de 17h à 19h)

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Franck Henry
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 82

Gratuit
(Coût pris en charge par l'INRS)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise.

Coût 155 € nets
(exonération de TVA)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
> Pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise).

Code **U@2305** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Mieux agir au sein du CHSCT : la promotion de la prévention

Public

Représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT[1]), délégués du personnel, membre d'une délégation unique du personnel (DUP) et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Prérequis

Les participants doivent connaître les missions et le fonctionnement du CHSCT, posséder des capacités d'autonomie au travail et disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès Internet. Ils peuvent consulter en libre accès le module Missions et fonctionnement sur le site www.eformation-inrs.fr, à la rubrique « CHSCT ».

Les inscriptions sont validées après entretien en classe virtuelle avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- Être force de propositions.
- Définir une stratégie d'intervention.
- Communiquer sur les actions du CHSCT.
- Intégrer des connaissances complémentaires à celles reçues dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- Améliorer le fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Contenu

- **La proposition d'actions de prévention** (mobiliser les personnes, créer une dynamique, sortir des impasses).
- **La recherche de solutions** (définir le problème, poser des objectifs communs, trouver des solutions).
- **La communication du CHSCT** (informer pour mobiliser, les clés de l'argumentation).

Le contenu multimédia de la formation est consultable sur la plateforme de téléformation de l'INRS.

Méthodes pédagogiques

Ce stage à distance s'effectue selon les modalités suivantes : un travail du stagiaire (consultation des ressources pédagogiques, réalisation d'un travail personnel et collectif à distance) complété par trois classes virtuelles (présentation des travaux, échanges d'expériences, apports complémentaires) animées par un tuteur pédagogique.

Les méthodes pédagogiques sont actives. Elles reposent sur les pratiques des stagiaires et visent, à travers un autodiagnostic de son CHSCT, à réaliser un règlement de fonctionnement et à définir un plan d'actions pour le transfert en entreprise.

Validation

Une attestation de formation valide la réalisation du travail personnel ainsi que la participation aux classes virtuelles et la contribution au travail collectif.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des trois formations préalables suivantes :

U@2303 *Les enquêtes du CHSCT ;*

U@2304 *La visite des locaux ;*

U@2305 *Les avis du CHSCT.*

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

15 heures
2 sessions

12/03/2018 au 09/04/2018
Date limite d'inscription : 05/02/2018
Classes virtuelles de démarrage le 12/03/2018 (de 17h à 19h), de mi-parcours le 26/03/2018 (de 17h à 19h), de fin de parcours le 09/04/2018 (de 17h à 19h)

28/05/2018 au 25/06/2018
Date limite d'inscription : 03/04/2018
Classes virtuelles de démarrage le 28/05/2018 (de 17h à 19h), de mi-parcours le 11/06/2018 (de 17h à 19h), de fin de parcours le 25/06/2018 (de 17h à 19h)

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Franck Henry
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 82

Gratuit
(Coût pris en charge par l'INRS)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise.

Coût 155 € nets
(exonération de TVA)
> Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
> Pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise).

Code **U@2306** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Mieux conduire une visite d'entreprise

Public
Médecins du travail.

Objectifs
› Recenser les situations où la visite d'entreprise semble nécessaire.

› En fonction de ces situations :
- bâtir une démarche adaptée au contexte,
- définir les moyens nécessaires aux actions programmées.

Contenu
- **Contexte de la visite d'entreprise :**
  > association à une transformation d'entreprise, à un achat d'équipement ;
  > réinsertion de personnes handicapées ;
  > exploitation de données issues de la pratique médicale.
- **Approche globale de l'entreprise :**
  > histoire et caractéristiques ;
  > contexte commercial, technologique et économique ;
  > politique sociale.
- **Préparation et organisation de la visite :**
  > analyse des enjeux et mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle ;
  > repérage des partenaires en mesure de collaborer et/ou de soutenir l'action ;
  > déroulement, structuration et organisation temporelle ;
  > méthodologie d'observation et d'entretien ;
  > recueil et traitement des données.
- **Restitution et exploitation des résultats.**

Méthodes pédagogiques
Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des études de cas.

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute autorité de santé :

> acquisition de connaissances ou de compétences,

> analyse de pratiques,

> suivi des actions et plan d'amélioration.

Validation
À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu.

2,5 jours
1 session

Paris
23/04/2018 début d'après-midi
au 25/04/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Michel Duwelz
Secrétariat, renseignement, inscriptions :
Dominique Armand
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 21 69

Coût 673 € nets
(exonération de TVA)

Code **BB2330** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Organisme habilité à proposer des actions de DPC.

S'approprier les compétences essentielles en prévention pour un infirmier en santé au travail

Public

Cette formation s'adresse aux infirmiers diplômés d'État (IDE) en fonction dans un service de santé au travail.

Objectifs

- Acquérir les notions de base essentielles à la compréhension de la santé au travail.
- Savoir se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire et dans l'accompagnement de la démarche de prévention de l'entreprise.
- Participer à la prévention des risques professionnels en entreprise.
- Appliquer les principes et méthodes en prévention en santé au travail : de l'approche individuelle à l'approche collective.
- Mettre en application les principales méthodes de prévention en santé au travail.
- Intégrer dans sa pratique professionnelle les évolutions et apports de la réforme de la santé au travail.

Contenu

- **Contexte réglementaire en santé et sécurité au travail.**
- **Les services de santé au travail : acteurs, missions et pluridisciplinarité.**
- **La démarche de prévention : principes et mise en œuvre.**
- **La prévention en entreprise : caractéristiques, acteurs de la prévention.**
- **Approche des situations de travail : approches et méthodologies.**
- **Panorama des risques professionnels.**
- **Participation à la mise en œuvre de la démarche de prévention (individuelle et collective).**
- **Sources d'information en santé au travail.**

Méthodes pédagogiques

Ce stage se déroule en quatre séquences avec des travaux d'intersession. L'accompagnement du stagiaire lors de ces travaux d'intersession est une condition de réussite de la formation.

Le travail personnel est estimé à un jour par intersession (3 jours).

Les séquences s'appuient sur des exposés, des travaux de groupes, des études de cas et des échanges.

Les 3 étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute autorité de santé :

> acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences,

> analyse de pratiques,

> initiation d'un plan d'amélioration.

Validation

L'évaluation des acquis se fait en continu.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de formation à un programme de développement professionnel continu.

12 jours
(3 j + 3 j + 3 j + 3 j)

1 session

Paris
11/09/2018 au matin
au 13/09/2018 au soir
et
09/10/2018 au matin
au 11/10/2018 au soir
et
13/11/2018 au matin
au 15/11/2018 au soir
et
18/12/2018 au matin
au 20/12/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Amine Fatmi
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Aurélia Emmel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 58

Coût 3232 € nets
(exonération de TVA)

Code **II2303** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Organisme habilité à proposer des actions de DPC.

Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention

Public

Fonctionnels « sécurité et santé au travail », médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers d'entreprise, membres de CHSCT.

Objectifs

- Apprécier la nécessité d'une approche globale des postes de travail.
- Rechercher et mettre en œuvre les outils méthodologiques nécessaires à l'analyse de l'activité.
- Participer à des actions de prévention intégrant les concepts et méthodes de l'ergonomie, avec pour objectif l'amélioration des situations de travail.

Contenu

- **Ergonomie :**
  > historique et définitions ;
  > principes, objectifs et champs d'actions.
- **Analyse ergonomique du travail (AET) :**
  > travail prescrit et travail réel ;
  > observations en situation de travail et entretiens ;
  > outils d'analyse.
- **L'intervention ergonomique :**
  > dans l'entreprise ;
  > au poste de travail ;
  > étapes de la démarche ergonomique (analyse de la demande, approche globale et hypothèses de travail, élaboration du diagnostic, pistes d'actions et recherche de solutions).
- **L'intervention ergonomique et la démarche de prévention.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

La première séquence (4 j) comprend une étude de poste en entreprise par groupes de 2 ou 3 personnes avec discussion des résultats en groupe.

Entre les deux séquences, il est demandé aux participants un travail personnel sur les bénéfices et les limites de l'intégration de l'ergonomie dans leurs propres pratiques professionnelles, ainsi que les modalités de cette intégration.

La seconde séquence (4 j) est consacrée à la restitution des travaux réalisés en entreprise et des travaux inter séquences, ouvrant sur des réflexions méthodologiques et des apports complémentaires en fonction des travaux réalisés par les stagiaires.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

8 jours
(4 j + 4 j)
1 session

Lieu à déterminer
22/10/2018 début d'après-midi
au 26/10/2018 à midi
et
Paris
12/11/2018 début d'après-midi
au 16/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Michel Duwelz
Secrétariat, renseignement, inscriptions :
Dominique Armand
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 21 69

Coût 2155 € nets
(exonération de TVA)

Code **JJ2301** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique

Public

Ingénieurs, techniciens de bureaux d'études, concepteurs, acousticiens chargés de dimensionner des solutions d'amélioration ou de mise en conformité acoustique des lieux de travail.

Objectifs

- Utiliser le logiciel d'acoustique prévisionnelle RayPlus acoustique dans la phase de conception des locaux de travail.
- Maîtriser les fonctionnalités du logiciel : modélisation et technique de calcul utilisé.
- Exploiter et traduire les résultats en propositions d'améliorations.

Contenu

- **Objet et principe de fonctionnement du logiciel :**
  > acoustique prévisionnelle ;
  > tirs de rayons ;
  > hypothèses et limites de fonctionnement.
- **Revue des paramètres d'entrée du logiciel :**
  > architecture du bâtiment ;
  > coefficients « alpha Sabine » ;
  > détails architecturaux ;
  > absorption atmosphérique ;
  > zones d'encombrement ;
  > récepteurs ;
  > sources de bruits.
- **Revue des paramètres de calcul du logiciel :**
  > nombre de rayons, nombre de réflexions ;
  > convergence des niveaux sonores ;
  > résidus, impacts.
- **Analyse et édition des résultats :**
  > cartographies, décroissances spatiales ;
  > tableaux et graphes ;
  > édition de rapports.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie largement sur des travaux pratiques sur ordinateur (prise en main de l'interface graphique, saisie d'exemples concrets, calculs, résultats, interprétation).

À l'issue du stage, le logiciel RayPlus acoustique est remis aux participants avec une clé logicielle permettant le fonctionnement sur un poste de travail, sans limitation de durée.

L'INRS s'engage à fournir les mises à jour du logiciel pendant trois ans.

L'INRS n'assure aucune assistance technique après cession du logiciel lors du stage.

Par ailleurs, les résultats prévisionnels obtenus grâce à ce logiciel ne peuvent être opposés à des résultats provenant d'autres logiciels ou de mesurages.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

2 jours
1 session

Paris
04/12/2018 au matin
au 05/12/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Amine Fatmi
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Aurélia Emmel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 58

Coût 1196 € nets
(exonération de TVA)

Code **DD0836** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes

Public

Préventeurs d'entreprise (ingénieurs, techniciens, animateurs), membres de CHSCT , médecins du travail, infirmiers d'entreprise, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Objectif

› Maîtriser la pratique de la méthode INRS d'analyse d'accident, connue sous l'appellation « méthode de l'arbre des causes ».

Contenu

- **Réflexion sur la pratique actuelle des stagiaires en matière d'analyse des accidents et sur l'exploitation faite des résultats de ces analyses dans le cadre de la démarche préventive développée dans leur entreprise.**
- **Entraînement à l'application de la méthode et des principes d'exploitation d'une analyse d'accident :**
  > recueil des informations ;
  > élaboration de l'arbre des antécédents de l'accident (ou arbre des causes) ;
  > formulation et choix des mesures à prendre ;
  > mise en évidence et formulation des facteurs potentiels d'accidents, en vue de la détection précoce des risques.
- **Application de la méthode aux accidents liés aux risques psychosociaux (suicides, conflits, violences internes et externes...).**
- **Réflexion sur les possibilités offertes par cette méthode d'analyse pour :**
  > sensibiliser les acteurs sociaux à la pluricausalité de l'accident ;
  > analyser tout type d'événement non souhaité (accident, incident, presqu'accident), y compris les accidents liés aux risques psychosociaux (suicides, conflits, violences internes et externes...).

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne apports de connaissances, échanges en groupe et travaux en sous-groupes sur des cas papier et des films.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
09/04/2018 début d'après-midi
au 13/04/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Guy Peissel-Cottenaz
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél.: 03 83 50 20 03

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **JA0130** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Analyser des situations de travail suite à des atteintes à la santé dues aux risques psychosociaux

Public

Membres du CHSCT , préventeurs d'entreprise, délégués du personnel, médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers du travail, appelés à mettre en œuvre concrètement une analyse a posteriori d'événements graves dus aux risques psychosociaux (tentative de suicide, suicide, conflit, agression, pathologie professionnelle), agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et des caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Prérequis

Les participants doivent avoir suivi le stage **N12002** *Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux* ou posséder des connaissances équivalentes ou avoir suivi auprès d'une Carsat/Cram/CGSS la formation à la prévention des risques psychosociaux inscrite dans l'offre nationale de formation du réseau Assurance maladie Risques professionnels et INRS.

Les inscriptions seront validées après production par les participants des justificatifs de ces formations ou expériences.

Objectif

› Être capable de construire (ou de participer à la construction) un dispositif de prévention réunissant les conditions sociales favorables et le choix des méthodes adaptées pour intervenir sur une situation de travail ayant généré des atteintes à la santé dues aux RPS, en fonction de sa place au sein de l'entreprise ou de son institution.

Contenu

- **Les conditions sociales et les principes d'actions pour intervenir dans une analyse de situation de travail consécutive à une atteinte à la santé RPS.**
- **Présentation de démarches d'enquêtes adaptées à des événements (conflits, actes de violence interne et externe, tentatives de suicide, suicides…) dus aux risques psychosociaux.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des apports de connaissances et des travaux en sous-groupes à partir de situations réelles auxquelles sont confrontés les participants.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
03/12/2018 début d'après-midi
au 07/12/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Guy Peissel-Cottenaz
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél.: 03 83 50 20 03

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **JA1731** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des risques psychosociaux

Public

Tout acteur de service de santé au travail amené à participer à des formations ou des actions en prévention des risques psychosociaux (RPS).

Objectifs

- Conduire en entreprise une intervention de prévention des RPS.
- Transférer les compétences de prévention aux acteurs de l'entreprise.
- Transférer les compétences de la formation ou de l'action aux autres acteurs du service de santé au travail.

Contenu

Pour atteindre ces objectifs, après une formation sur les connaissances de base, l'INRS accompagnera les acteurs du service de santé au travail dans une action de terrain. Cette action impliquera nécessairement une composante de formation au cours de l'action de prévention.

Cet accompagnement pourra porter sur le travail de prévention suivant :

- **Évaluation des RPS a priori (changement organisationnel, document unique d'évaluation des risques...) ;**
- **Traitement des alertes RPS en vue d'aboutir à une démarche de prévention ;**
- **Analyse d'AT, MP ou maladie à caractère professionnel RPS permettant de définir des mesures de prévention ;**
- **Préparation de conditions favorables à l'action de prévention des RPS ;**
- **Toute action de formation ou d'information sur l'une des actions de prévention ci-dessus à destination des acteurs d'entreprises.**

Les thèmes de la formation/action seront définis à partir d'un travail de la demande mené auprès de la direction et des acteurs du service de santé au travail et pourront correspondre à un projet de service.

Méthodes pédagogiques

L'accompagnement pourra prendre des formes variées allant de l'apport de connaissances à la co-intervention en entreprise, en passant par l'aide à la construction de démarches et d'outils de formation/action.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours

Stage intra
à la demande du service de santé au travail

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsables pédagogiques
Marc Benoit et
Vinciane Saint-Paul

Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél.: 03 83 50 20 03

Coût 1679 € nets
(exonération de TVA)

Code **MM1730** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques

Public
Médecins du travail.

Objectifs
- Détecter et évaluer les risques liés aux agents chimiques au poste de travail.
- Participer à la mise en œuvre des moyens de prévention et en apprécier la validité et l'efficacité en tant que médecin du travail.

Contenu
- **Données relatives aux produits industriels :**
  - > propriétés physicochimiques ;
  - > propriétés toxicologiques ;
  - > sources d'information (bases de données, fiches de données de sécurité).
- **Réglementation en matière de risque chimique :**
  - > Règlements Reach (enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques), CLP (classification, labelling, packaging) et Code du travail.
- **Surveillance des atmosphères de travail :**
  - > objectifs, stratégie, méthodologie des prélèvements ;
  - > valeurs limites d'exposition ;
  - > interprétation des résultats.
- **Évaluation et prévention des risques liés aux agents chimiques :**
  - > méthodes d'évaluation ;
  - > choix des mesures de prévention (prévention intégrée, protection collective, protection individuelle).
- **Rôle du médecin du travail :**
  - > évaluation et prévention des risques liés aux agents chimiques ;
  - > organisation du suivi médical des salariés exposés aux agents chimiques.

Méthodes pédagogiques
Le stage s'appuie sur des exposés, des discussions et des analyses de pratique, des études de cas et des recherches dans des bases de données.

Les 3 étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute autorité de santé :

> acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences,

> analyse de pratiques,

> initiation d'un plan d'amélioration.

Validation
À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu.

4 jours
1 session

Paris
12/02/2018 début d'après-midi au 16/02/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Gaëlle Avon
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 30 42

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **BB1501** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Organisme habilité à proposer des actions de DPC.

Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques

Public

Médecins du travail, binôme médecin du travail et infirmier(ère) travaillant au sein d'un même service de santé au travail.

Prérequis conseillé

Il est conseillé aux participants d'avoir préalablement suivi le stage **BB1501** *Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques* ou de posséder une bonne connaissance du risque chimique.

Objectifs

- Identifier les principes et les méthodes pour mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux produits chimiques.
- Interpréter les résultats de façon pertinente.

Contenu

- **Principes et méthodes de la surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques :**
  > objectifs, définitions, intérêts et limites ;
  > contexte réglementaire ;
  > outils de recherche d'informations ;
  > stratégie de mise en œuvre pratique.
- **Interprétation des résultats :**
  > valeurs biologiques d'interprétation ;
  > sources d'erreurs.
- **Focus sur des situations de travail où la surveillance biologique est mise en place, selon les exemples, qui pourront porter sur :**
  > traitement de surface ;
  > pressing ;
  > livraison de carburants.
- **Témoignage sur la mise en place de la surveillance biologique (pratiques et méthodologies employées).**
- **Table ronde permettant un échange sur les pratiques professionnelles.**
- **Le stage n'aborde ni la surveillance des effets des produits chimiques, ni les biomarqueurs de susceptibilité.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des études de cas concrets, la démonstration et l'utilisation de bases de données, et enfin des échanges d'expériences,

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute autorité de santé :

> acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences,

> analyse des pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu.

2,5 jours
1 session

Paris
11/12/2018 au matin
au 13/12/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Julien Hachet
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 30 42

Coût 673 € nets
(exonération de TVA)

Code **BI1132** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Organisme habilité à proposer des actions de DPC.

Acquérir les notions de base sur les produits chimiques

Public

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base sur les produits chimiques et toute personne devant valider des compétences de base sur les produits chimiques pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

Objectifs

- Identifier les enjeux réglementaires, techniques, humains et économiques.
- Identifier les dangers d'un produit (caractéristiques physicochimiques et toxicologiques).
- Lire et utiliser une étiquette et une fiche de données de sécurité.

Contenu

- **Module 1 : Enjeux des risques chimiques.**
  Origine des produits chimiques, accidents du travail et maladies professionnelles, conséquences sur la sécurité des hommes et des installations, conséquences environnementales.
- **Module 2 : Propriétés physicochimiques des produits chimiques.**
  États physiques, identité et caractéristiques des produits, paramètres physicochimiques...
- **Module 3 : Propriétés toxicologiques des produits chimiques.**
  Interactions et devenir des substances dans l'organisme, toxicité aiguë et chronique, effet local et systémique, produits cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR).
- **Module 4 : Étiquette et fiche de données de sécurité (FDS).**
  Contenu d'une étiquette, pictogrammes, classes et catégories de danger, les rubriques de la FDS, scénarii d'exposition.
- **Module 5 : Réglementation en matière de risques chimiques.**
  Contexte réglementaire européen (Règlements Reach (enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques) et CLP (classification, labelling, packaging)) et réglementation française.

Méthodes pédagogiques

Chaque module est composé d'un contenu interactif en ligne : écrans d'information, fictions animées, exercices auto-évaluatifs.

Validation

Un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer. La réussite au test par questionnaire déclenche la validation de la formation et permet d'accéder à une attestation de suivi.

Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré).

Parcours

Cette formation s'inscrit dans un parcours qui comprend également :

C@1502 *Évaluer les risques liés aux agents chimiques ;*

CC1503 *Prévenir les risques liés aux agents chimiques.*

4 heures
(à réaliser dans les 3 mois à compter de la première connexion)

Modalités d'inscription
Inscription automatique en ligne : **www.eformation-inrs.fr**
Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription.
Ils permettent d'accéder librement au site **www.eformation-inrs.fr** dans son espace réservé. La date de première connexion à cet espace marque le commencement de la session d'une durée de trois mois (les accès au site sont automatiquement désactivés à l'issue de ces trois mois).

Responsable pédagogique
Gaëlle Avon
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 82

Gratuit (Coût pris en charge par l'INRS)

Évaluer les risques liés aux agents chimiques

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail » et autres préventeurs d'entreprise et toute personne devant valider des compétences sur l'évaluation des risques liés aux agents chimiques pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne **C@1501** *Acquérir les notions de base sur les produits chimiques.*

Les participants devront produire un justificatif attestant de leur capacité à utiliser le logiciel SEIRICH.

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectifs

- Détecter les risques liés aux agents chimiques.
- Évaluer et hiérarchiser les risques liés aux agents chimiques.
- Appréhender la surveillance des atmosphères de travail.

Contenu

- **Les enjeux de l'évaluation des risques chimiques.**
- **Analyse d'une activité de travail au regard du risque chimique :**
  > méthodes d'analyses et application à une situation.
- **Évaluation du risque chimique :**
  > Cotation des dangers, hiérarchisation et évaluation des risques chimiques notamment avec le logiciel Seirich.
- **Surveillance des atmosphères de travail :**
  > intérêts et limites des prélèvements d'atmosphères, grandes lignes d'une stratégie de prélèvements, méthodes d'analyses, interprétation des résultats.

Méthodes pédagogiques

Les contenus de la formation sont accessibles en ligne sur la plateforme de formation de l'INRS.

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel. Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire.

Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Le parcours est composé de trois réunions à distance. La première, proposée au cours de la première semaine de la formation, a pour objectif de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe ; la seconde permet de présenter les travaux personnels et de faire des apports complémentaires ; la troisième permet de faire le bilan de la formation. La participation à ces réunions est obligatoire.

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Parcours

Cette formation s'inscrit dans un parcours qui comprend également la formation **CC1503** *Prévenir les risques liés aux agents chimiques.*

14 heures
2 sessions

08/01/2018 au 16/02/2018
Date limite d'inscription :
24/11/2017
Classes virtuelles de démarrage
le 09/01/2018 (de 14h à 15h),
de mi-parcours
le 30/01/2018 (de 14h à 15h),
de fin de parcours
le 15/02/2018 (de 14h à 15h)

10/09/2018 au 19/10/2018
Date limite d'inscription :
06/07/2018
Classes virtuelles de démarrage
le 11/09/2018 (de 14h à 15h),
de mi-parcours
le 02/10/2018 (de 14h à 15h),
de fin de parcours
le 18/10/2018 (de 14h à 15h)

Le nombre de participants est limité à **48**

Responsable pédagogique
Gaëlle Avon
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 82

Coût 78 € nets
(exonération de TVA)

Code **C@1502** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour l'évaluation du risque chimique

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir de bonnes connaissances sur le risque chimique.

Objectifs

- Maîtriser les connaissances théoriques de base de la détection en temps réel.
- Repérer les domaines d'utilisation de la détection en temps réel : surveillance de l'évolution de paramètres sensibles, étude de poste.
- Appréhender l'offre commerciale de détection (poussières, aérosols, gaz, vapeurs).
- Définir le cahier des charges d'un détecteur en fonction de ses besoins (étude d'une situation de travail, surveillance de situations à risques d'asphyxie, d'intoxication grave ou d'explosion...).

Contenu

- **Problématiques de la caractérisation et de la quantification des polluants de l'air par des méthodes « traditionnelles » ou par détection en temps réel :**
  > usage des résultats attendus ;
  > avantages, inconvénients et limites des différentes approches.
- **Définitions et principes de la détection en temps réel :**
  > champs d'utilisation, principes généraux de l'instrumentation, terminologie.
- **Choix d'un appareil :**
  > réalisation d'un cahier des charges ;
  > élaboration du protocole de tests de validation (exercice commenté) ;
  > étude d'une fiche de spécifications d'un appareil (exercice commenté).
- **Détecteurs de poussières et aérosols :**
  > principes de fonctionnement et types d'appareils ;
  > présentation d'appareils.
- **Détecteurs de gaz et vapeurs (principes de fonctionnement et types d'appareils) :**
  > alerte (pour des situations relatives à l'explosibilité, le zonage Atex, les atmosphères à toxicité aiguë) ;
  > étude de poste et hygiène industrielle (stratégie d'emploi et recherche d'événements).
- **Exercice dirigé :**
  > étude d'une situation et de sa problématique ;
  > élaboration du cahier des charges pour un appareil approprié à la situation ;
  > questions à poser – spécifications – données importantes ;
  > réception et validation du matériel.
- **Technologies Captiv® (Centrale d'acquisition de la pollution au travail informée par vidéo) et Dactari® (Dispositif d'acquisition et de trajectographie pour l'analyse du risque individuel) :**
  > présentation théorique et exemples d'application ;
  > divers exemples dans le cadre de l'hygiène industrielle.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des études de cas et des échanges de pratiques professionnelles.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
13/11/2018 début d'après-midi
au 16/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique
Julien Hachet
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Email : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 30 42

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **CA1502** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Prévenir les risques liés aux agents chimiques

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail » et autres préventeurs d'entreprise.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès la formation en ligne **C@1502** *Évaluer les risques liés aux agents chimiques.*

Objectif

› Construire un plan d'actions de prévention du risque chimique.

Contenu

- **Choix des mesures préventives :**
  - › prévention intégrée ;
  - › protection collective[1] ;
  - › protection individuelle ;
  - › formation et information du personnel.
- **Conduite d'un plan d'actions :**
  - › mise en œuvre des mesures, contrôle de leur efficacité et application de la règlementation.
- **Visite d'entreprise :**
  - › Retours d'expériences sur la mise en œuvre d'actions de prévention.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des discussions et des études de cas et une visite d'entreprise.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

1. Ce point est traité de façon plus approfondie dans le stage CC1502 Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception.

2 jours
2 sessions

Paris
23/05/2018 début d'après-midi
au 25/05/2018 à midi

Lieu à déterminer
02/10/2018 début d'après-midi
au 04/10/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique
Gaëlle Avon
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Email : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 30 42

Coût 539 € nets
(exonération de TVA)

Code **CC1503** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès les formations en ligne suivantes : **C@1501** *Acquérir les notions de base sur les produits chimiques* et **C@1502** *Évaluer les risques liés aux agents chimiques.*

Pour les personnes possédant une bonne maîtrise du risque chimique et de son évaluation, il est possible d'accéder directement aux tests de validation des deux formations citées précédemment.

Objectifs

- Déterminer les modalités, les types de prélèvements et les analyses en lien avec le(s) polluants(s) et la réglementation en vigueur.
- Renseigner utilement les préleveurs ou les laboratoires en charge de l'étude métrologique.
- Apprécier la pertinence des prélèvements réalisés.

Contenu

- **Étude et évaluation de l'exposition professionnelle aux agents chimiques :**
  - textes réglementaires relatifs aux valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) ;
  - objectifs des études d'exposition ;
  - méthodologie.
- **Métrologie des polluants particulaires :**
  - notions de physique des aérosols, fractions conventionnelles d'échantillonnage et VLEP ;
  - prélèvement des aérosols et mesures par gravimétrie.
- **Métrologie des bioaérosols :**
  - analyses microbiologiques, prélèvements ;
  - mesures en temps réel ;
  - critères de sélection des méthodes.
- **Prélèvement et analyse des gaz et des vapeurs :**
  - caractérisation du danger et principe de l'évaluation ;
  - prélèvement par échantillonneurs actifs ou échantillonneurs passifs, analyses ;
  - développements récents.
- **Prélèvement et analyse des fibres d'amiante, de la silice.**
- **Prélèvement des aérosols minéraux.**
- **Place de la détection en temps réel.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés théoriques et des exemples tirés des études et des recherches des laboratoires.

Validation

Ce stage fait l'objet d'une autoévaluation des acquis par le stagiaire. Il ne se substitue pas aux démarches internes de validation des compétences professionnelles propres à chaque organisme.

Parcours

Ce stage fait partie d'un parcours de formations sur l'évaluation de l'exposition professionnelle aux agents chimiques.

L'application pratique est mise en œuvre dans le stage **CA1532** *Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère et réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère.*

4 jours
2 sessions

Vandœuvre-Lès-Nancy
09/04/2018 début d'après-midi
au 13/04/2018 à midi

Vandœuvre-Lès-Nancy
01/10/2018 début d'après-midi
au 05/10/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique
Julien Hachet
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Email : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 30 42

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **CA1503** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère et réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS) ayant une pratique de la métrologie des polluants atmosphériques.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi le stage **CA1503** *Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère*.

Objectifs

- Élaborer la stratégie d'échantillonnage et de prélèvement d'atmosphère adaptée aux objectifs attendus.
- Assurer les conditions de réalisation d'une campagne de prélèvements des polluants dans l'atmosphère.
- Interpréter les résultats issus de la campagne.

Contenu

- **Études de cas :**
  - > élaboration d'une stratégie de prélèvement ;
  - > utilisation des différents outils informatiques disponibles (MétroPol, bases de données, recherches bibliographiques) ;
  - > exploitation de séries de résultats ;
  - > restitution des études de cas.
- **Prise en compte des multi-expositions dans la réalisation d'une stratégie.**
- **Rappels statistiques :**
  - > notions de statistiques ;
  - > descripteurs.
- **Statistiques appliquées aux mesures d'exposition professionnelle.**
- **Logiciel Altrex / Mixie :**
  - > utilisation du logiciel de gestion et d'analyse statistique des résultats de mesures d'exposition.
- **Bonnes pratiques de mise en place et de réalisation d'une campagne de mesures.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des échanges de pratiques professionnelles et des travaux de groupe à partir de cas concrets, une visite de laboratoires.

Validation

Ce stage fait l'objet d'une autoévaluation des acquis par le stagiaire. Il ne se substitue pas aux démarches internes de validation des compétences professionnelles propres à chaque organisme.

Parcours

Ce stage fait partie d'un parcours de formations sur l'évaluation de l'exposition professionnelle aux agents chimiques. Il constitue l'application pratique des notions abordées dans le stage **CA1503** *Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère*.

4 jours
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
26/11/2018 début d'après-midi
au 30/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **16**

Responsable pédagogique
Julien Hachet
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Email : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 30 42

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **CA1532** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception

Public
Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », intervenants en prévention des risques professionnels.

Objectifs
- Évaluer l'efficacité d'installations de ventilation déjà en place.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de systèmes de captage adaptés.
- Participer à l'amélioration d'installations existantes.

Contenu
- **Généralités sur les techniques de ventilation.**
- **Le captage et le transport des polluants.**
- **Les ventilateurs.**
- **Les techniques de dépollution.**
- **Le contrôle et l'entretien des installations de ventilation.**
- **La réglementation applicable.**
- **Démarche de prévention : exemples de réalisations en entreprises, rédaction de cahier des charges.**

Méthodes pédagogiques
Le stage s'appuie sur des exposés, la présentation de matériel de mesure, des études de cas et des travaux pratiques.

Validation
À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours
2 sessions

Vandœuvre-Lès-Nancy
14/05/2018 début d'après-midi
au 18/05/2018 à midi

Vandœuvre-Lès-Nancy
15/10/2018 début d'après-midi
au 19/10/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique
Julien Hachet
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Email : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 30 42

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **CC1502** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux

Public
Chercheurs, ingénieurs, techniciens manipulant des nanomatériaux, médecins, préventeurs d'entreprise concernés par une activité professionnelle faisant usage de nanomatériaux, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif)) et caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Objectif
› Intégrer des connaissances sur les nanomatériaux en vue d'engager une démarche de prévention.

Contenu
- **Introduction aux nanotechnologies.**
- **Production et utilisation des nanomatériaux.**
- **Effets sur la santé :**
  > point sur les connaissances en toxicologie.
- **Caractérisation et métrologie :**
  > caractérisation de l'exposition (problématique) ;
  > comportement spécifique des nanomatériaux ;
  > état de l'art de la métrologie ;
  > présentation et démonstration des matériels de mesure.
- **Réglementation.**
- **Moyens de prévention et de protection, évaluation des risques :**
  > démarche de prévention ;
  > bonnes pratiques de travail ;
  > moyens de protection collective et individuelle ;
  > stockage des produits et traitement des déchets.
- **Perception des risques, communication :**
  > aspects sociologiques.

Méthodes pédagogiques
Le stage s'appuie sur des exposés, des présentations de matériel, des débats et une visite de laboratoire.

Validation
À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
15/10/2018 début d'après-midi
au 18/10/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Cécile Richard
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 20 03

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **JA1030** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins)

Public

Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels « sécurité et santé au travail ».

Ce stage ne nécessite aucune connaissance préalable en matière médicale ou microbiologique.

Objectifs

- Repérer les sources de contamination possibles.
- Évaluer les risques d'exposition.
- Mettre en place les mesures de prévention adaptées.

Contenu

- **Notions préalables à une meilleure compréhension des différents risques biologiques :**
  - les activités professionnelles concernées ;
  - les agents biologiques (définitions, classements) ;
  - les différents types de risques (infectieux, immunoallergique, toxinique, cancérogène).
- **Réglementation.**
- **Démarche d'évaluation :**
  - la chaîne de transmission ;
  - la métrologie (principes et limites).
- **Démarche de prévention :**
  - prévention technique et organisationnelle ;
  - équipements de protection individuelle ;
  - prévention médicale.
- **Focus, selon les exemples choisis, dans les secteurs suivants :**
  - secteur médico-social (hors milieu de soins) ;
  - activités au contact des animaux ;
  - secteur agroalimentaire ;
  - métiers de l'eau et de l'environnement.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des échanges et des études de cas.

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute autorité de santé :

> acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences,

> analyse des pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu pour les professionnels de santé.

3 jours
1 session

Paris
08/10/2018 début d'après-midi
au 11/10/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique
Julien Hachet
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Email : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 30 42

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **JJ1430** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Organisme habilité à proposer des actions de DPC.

Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail

Public

Responsables techniques et responsables qualité nationaux (personnes en charge du processus d'accréditation) des laboratoires accrédités pour la stratégie d'échantillonnage, les prélèvements et l'analyse d'amiante sur les lieux de travail.

Remarque : pour pouvoir inscrire des stagiaires, les laboratoires doivent être accrédités ou en cours d'accréditation pour la stratégie d'échantillonnage, la réalisation de prélèvement de fibres d'amiante dans l'air et leur analyse par le Comité français d'accréditation (Cofrac). Les inscriptions seront validées après vérification du profil et réception des éléments justifiant de l'acceptation de la demande d'accréditation émanant du Cofrac.

Objectif

› Mettre en œuvre les moyens organisationnels, techniques et humains en vue de répondre aux exigences règlementaires et normatives concernant le contrôle des niveaux d'empoussièrement en fibres d'amiante sur les lieux de travail.

Contenu

- **L'évolution du contexte règlementaire :** Code du travail et Code de la santé publique.
- **Objectif des différents contrôles d'empoussièrement.**
- **Normes en vigueur en matière de prélèvement et d'analyses de l'amiante dans l'air.**
- **Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'échantillonnage conformément à la méthode définie dans la norme NF EN ISO 160007-7 et son guide d'application.**
- **Établissement des moyens de mise en œuvre des normes AFNOR NF X 43-050 et NFX 43-0269 dans les pratiques de son laboratoire.**
- **Rédaction et validation du rapport des résultats de mesurage.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas et des travaux en groupe.

Validation

Ce stage fait l'objet d'une évaluation des acquis des stagiaires.

3 jours
4 sessions

Paris hors site
12/02/2018 début d'après-midi
au 15/02/2018 à midi

Paris hors site
11/06/2018 début d'après-midi
au 14/06/2018 à midi

Paris
22/10/2018 début d'après-midi
au 25/10/2018 à midi

Paris hors site
10/12/2018 début d'après-midi
au 13/12/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique
Cécile Richard
Secrétariat, renseignement, inscriptions :
Dominique Armand
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 21 69

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **CJ0701** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Participer à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux champs électromagnétiques

Public
Médecins du travail.

Objectifs
- Conseiller l'entreprise (employeur et salariés) dans la mise en place d'une démarche de prévention des risques liés aux champs électromagnétiques (CEM).
- Piloter la démarche de prévention des risques liés aux CEM en entreprise : prise en charge individuelle des salariés, démarche d'évaluation et préconisations de mesures de prévention à l'entreprise.

Contenu
- **Généralités sur les champs électromagnétiques :**
  - notions fondamentales ;
  - grandeurs physiques et unités de mesure ;
  - spectre électromagnétique.
- **Champs électromagnétiques en milieu professionnel :**
  - identification des sources en milieu professionnel (électrolyse, soudeuse, imagerie par résonance magnétique, équipements micro-ondes industriels ...) ;
  - exposition en milieu de travail.
- **Contexte réglementaire.**
- **Démarche de prévention du risque en entreprise :**
  - principes généraux de prévention, démarche d'évaluation (méthodologie d'intervention en entreprise, sources et expositions) ;
  - exemple de démarche de prévention mise en œuvre en entreprise.
- **Effets avérés sur la santé :**
  - mécanismes d'interaction ;
  - effets des différents types de champs électromagnétiques ;
  - cas particuliers – femmes enceintes, salariés porteurs d'implants (passifs et actifs), accidents de surexposition, imagerie par résonance magnétique (IRM).

Méthodes pédagogiques
Le stage s'appuie sur des exposés, des témoignages de professionnels (métrologie, prévention, suivi médical) et des travaux de groupe.

Les 3 étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute Autorité de Santé :

- acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences,
- analyse de pratiques,
- initiation d'un plan d'amélioration.

Validation
À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu.

3 jours
1 session

Paris
18/09/2018 au matin au
20/09/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique
Amine Fatmi
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Aurélia Emmel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr
Tél.: 01 40 44 31 58

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **BB0531** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Organisme habilité à proposer des actions de DPC.

Prévenir les risques dus aux rayonnements optiques artificiels sur les lieux de travail

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Objectifs

- Détecter les activités professionnelles entraînant des expositions à des rayonnements optiques artificiels et estimer leur dangerosité.
- Employer le logiciel CatRayon pour l'évaluation du risque d'exposition.
- Proposer aux entreprises des mesures de prévention adaptées aux situations rencontrées.

Contenu

- **La caractérisation des rayonnements optiques artificiels et leurs effets physiologiques sur l'organisme.**
- **Les activités et situations professionnelles les plus concernées.**
- **La réglementation - Les valeurs limites d'exposition professionnelle.**
- **L'évaluation des risques a priori ou sans mesure à l'aide de CatRayon.**
- **L'évaluation des risques à partir du retour d'expériences des mesurages des centres de mesures physiques des Carsat.**
- **Les solutions de prévention et de protection mises en œuvre.**
- **Le cas particulier des rayonnements optiques artificiels cohérents (les lasers).**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des études de cas et des échanges de pratiques professionnelles.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin deformation est délivrée à chaque participant.

2,5 jours
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
25/06/2018 début d'après-midi
au 27/06/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique
Julien Hachet
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Email : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 30 42

Coût 673 € nets
(exonération de TVA)

Code **CA0570** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Évaluer et prévenir les nuisances sonores

Public

Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels « sécurité et santé au travail », ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes, Ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité des services prévention des Carsat, Cram et CGSS.

Prérequis

Les participants doivent être en mesure de mener un travail de formation accompagnée à distance en toute autonomie. Ils doivent disposer de compétences digitales pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), des outils bureautiques et d'Internet. Ils doivent disposer d'un ordinateur et d'un accès à Internet.

Objectifs

- Intégrer les connaissances de base permettant d'évaluer et de prévenir les risques encourus par les salariés exposés au bruit.
- Conseiller sur le choix des moyens de prévention adaptés.
- Participer à leur mise en œuvre et au suivi de leur utilisation.

Contenu

- **Notions essentielles en acoustique :**
  - > généralités et définitions ;
  - > grandeurs physiques et unités de mesure.
- **Effets sur la santé :**
  - > éléments d'anatomie et de physiopathologie ;
  - > effets du bruit : auditifs et extra auditifs.
- **Données réglementaires.**
- **Démarche de prévention :**
  - > méthodologie d'évaluation du risque en entreprise (principes et approches, sonométrie, exposimétrie, cartographie des expositions) ;
  - > prévention intégrée ;
  - > protection collective ;
  - > protection individuelle.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences distinctes : une partie à distance (estimée à 1,5 jour) et une autre en face-à-face (2,5 jours).

La première séquence (1,5 jour répartis sur 7 semaines) s'effectue à distance.

La formation démarre par une classe virtuelle obligatoire le 01/10/2018 (prévoir une durée de 2 heures maximum à partir de 16h) au cours de laquelle sont expliquées les modalités pédagogiques de déroulement du stage.

Des ressources pédagogiques sont mises en ligne pendant 7 semaines, permettant ainsi l'acquisition de connaissances.

Des modalités d'accompagnement seront proposées durant la formation à distance (forum d'échanges, échanges de mails avec le responsable pédagogique).

À l'issue de cette période de formation à distance, les participants passent un test d'évaluation dont la réussite permet l'accès à la seconde séquence.

La seconde séquence (2,5 jours en présentiel), accessible aux stagiaires ayant réussi l'évaluation du parcours à distance, est centrée sur la démarche de prévention (méthodologie d'évaluation et mesures de prévention).

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation validant la participation aux deux séquences (à distance et en face à face) est délivrée à chaque participant.

28 heures

Blended virtuel (2h),
À distance (complément à 28h),
Presentiel (2,5 j)
1 session

Date limite d'inscription
14/09/2018

Classe virtuelle de démarrage
01/10/2018 de 16h00 à 18h00

Module à distance
02/10/2018 au 19/11/2018

Vandœuvre-Lès-Nancy
20/11/2018 après-midi
au 22/11/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique
Amine Fatmi
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 82

Coût 704 € nets
(exonération de TVA)

Code **J@0508** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques

Public

Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels « sécurité et santé au travail », ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes, Ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité des services prévention des Carsat, Cram et CGSS.

Objectifs

- Actualiser les connaissances sur les champs électromagnétiques.
- Mettre en place une démarche d'évaluation des risques liés aux champs électromagnétiques.
- Proposer des mesures de prévention et accompagner leur mise en œuvre en entreprise.

Contenu

- **Généralités sur les champs électromagnétiques :**
  > spectre de rayonnement, unités de mesure ;
  > panorama des sources en milieu professionnel.
- **Effets avérés sur la santé : bref rappel.**
- **Contexte réglementaire.**
- **Démarche de prévention :**
  > méthodologie d'évaluation, approches des situations exposant aux CEM en entreprise, appareils de mesure, interprétation des résultats ;
  > mesures de prévention.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des échanges de pratiques et des travaux pratiques de mesure de champs électromagnétiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
16/10/2018 au matin
au 18/10/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique
Amine Fatmi
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Aurélia Emmel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 58

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **JA0530** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail

Public

Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels « sécurité et santé au travail », ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes, ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des services prévention des Carsat, Cram et CGSS.

Objectifs

- Intégrer les principes et connaissances appliqués à l'ambiance lumineuse et à sa perception en milieu professionnel.
- Évaluer la qualité d'un éclairage des lieux de travail.
- Proposer des moyens d'amélioration.

Contenu

- **Lumière et éclairage :**
  - notions de physique, grandeurs et unités ;
  - éclairage naturel ;
  - économies d'énergie.
- **Vision et éclairage :**
  - approche ergonomique appliquée à l'éclairage au poste de travail ;
  - fonction visuelle ;
  - performance visuelle et éclairage en situation de travail.
- **Éclairage et luminaires :**
  - rôles, caractéristiques et applications.
- **Contexte règlementaire**
- **Méthodologie d'évaluation de la qualité d'un éclairage au poste de travail :**
  - méthodologie d'intervention en entreprise : métrologie (places et limites) ;
  - préconisations d'aménagement de l'éclairage des postes de travail (études de poste, exercices pratiques).

Méthodes pédagogiques

Le stage repose sur des exposés, des échanges et des travaux pratiques de mesure d'éclairage.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
26/11/2018 au matin
au 30/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Amine Fatmi
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Aurélia Emmel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 58

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **JA0531** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations

Public
Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels « sécurité et santé au travail », ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes.

Objectifs
- Appréhender les problématiques de vibrations et de contraintes (postures, efforts) rencontrées par les conducteurs d'engins mobiles et opérateurs de machines portatives ou guidées manuellement.
- Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques en entreprise : approches et méthodologie d'évaluation des vibrations au poste de travail.
- Proposer des solutions de prévention pour réduire les risques liés aux vibrations.

Contenu
- **Généralités :**
  > grandeurs et unités ;
  > sources (engins et machines).
- **Effets sur la santé :**
  > physiopathologie de la colonne lombaire et du membre supérieur (lombalgie, syndrome de Reynaud).
- **Contexte réglementaire.**
- **Démarche de prévention :**
  > méthodologie d'évaluation du risque (exposition et métrologie).
- **Préconisations en prévention des vibrations aux postes de conduite des engins mobiles.**
- **Préconisations en prévention des vibrations transmises au système main-bras.**

Méthodes pédagogiques
Le stage s'appuie sur des exposés, des échanges de pratiques et des travaux pratiques sur le terrain.

Validation
À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
25/06/2018 début d'après-midi
au 29/06/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Amine Fatmi
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Aurélia Emmel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 58

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **JJ0505** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Conduire une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques en pluridisciplinarité

Public

Professionnels des services de santé au travail – médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), infirmiers du travail – sollicités dans des actions de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

Dans l'optique de dynamique d'actions en pluridisciplinarité, les demandes formulées pour des inscriptions de binômes de participants issus d'un même SST (par exemple : médecin du travail / IPRP ou médecin du travail / infirmier du travail) seront les bienvenues.

Prérequis
Être engagé dans un projet d'action de prévention des TMS (rédaction préalable d'une note de présentation de l'action). La validation de l'inscription se fera à l'issue d'un échange téléphonique avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- Identifier une problématique TMS pour initier une démarche de prévention.
- Situer les différents niveaux d'action possibles d'un SST dans la prévention des TMS.
- Partager une analyse de la problématique au sein de l'équipe pluridisciplinaire du SST.
- Proposer collectivement une démarche de prévention des TMS en entreprise et accompagner l'entreprise.
- Identifier des pistes pour dépasser une question / difficulté rencontrée dans le cadre de sa pratique.

Contenu

- **Apport de connaissances :**
  > enjeux et réalité des TMS ;
  > étiologie et caractéristiques des principales pathologies ;
  > effets et conséquences des TMS sur la santé des salariés et le fonctionnement de l'entreprise ;
  > facteurs de risques et déterminants à l'origine de la survenue des TMS (approche multifactorielle).
- **Différentes étapes et conditions de réussite d'une démarche de prévention des TMS.**
- **Outils et méthodes disponibles et leur place dans la démarche de prévention :**
  > positionnement de l'entreprise ;
  > repérage du risque ;
  > choix des situations à analyser ;
  > évaluation du risque ;
  > analyse des situations de travail.
- **Différentes modalités d'action d'un SST dans le modèle de prévention des TMS.**
- **Conditions de mise en œuvre de la pluridisciplinarité et construction d'une stratégie d'action collective.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des apports théoriques, des travaux de groupe et des échanges sur des cas apportés par les stagiaires.

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute Autorité de Santé :

> acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences,

> analyse de pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu.

4 jours
1 session

Paris
12/11/2018 début d'après-midi
au 16/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsable pédagogique
Alexandre Vasselin
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Aurélia Emmel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 58

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **BI2131** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Organisme habilité à proposer des actions de DPC.

Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des troubles musculosquelettiques (Saltsa)

Public

Médecins du travail.

Dans le cadre d'un projet de prévention (projet de service, projet territorial...), des demandes spécifiques de formation peuvent être adressées au responsable pédagogique.

Prérequis

Les participants doivent posséder une expérience avérée en matière de conduite d'actions de prévention des troubles musculosquelettiques des membres supérieurs (TMS-MS).

Objectifs

- S'approprier l'outil Saltsa.
- Renforcer ses compétences dans le diagnostic clinique des TMS-MS.
- Situer l'outil Saltsa dans la démarche de prévention des TMS.
- Positionner l'outil Saltsa dans les pratiques de l'équipe médicale.
- Mettre en perspective l'outil Saltsa dans la structuration d'une action de prévention collective.

Contenu

- **L'outil Saltsa :** origine, principes, place dans la démarche de prévention et positionnement dans le panel des outils existants.
- **Présentation des différentes pathologies que Saltsa permet de diagnostiquer à l'aide des supports proposés dans l'outil.**
- **Expérimentation en salle des « manœuvres cliniques ».**
- **Traitement et interprétation des données recueillies à l'aide de l'outil Saltsa.**
- **Élaboration d'une stratégie d'actions en matière de prévention collective des TMS à partir du suivi individuel.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des mises en situation.

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute Autorité de Santé :

> acquisition de connaissances ou de compétences,

> analyse de pratiques.

Validation

Á l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu.

2 jours
1 session

Paris
08/10/2018 début d'après-midi
au 10/10/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsable pédagogique
Alexandre Vasselin
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Aurélia Emmel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr
Tél.: 01 40 44 31 58

Coût 539 € nets
(exonération de TVA)

Code **BB2130** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Organisme habilité à proposer des actions de DPC.

Accompagner le déploiement du protocole Saltsa au sein de son service de santé au travail

NOUVEAU

Public
Médecins du travail.

Prérequis :
Les participants doivent être formés depuis au moins 6 mois au protocole d'examen clinique Saltsa. En outre ils doivent, préalablement à l'inscription au stage, avoir validé avec leur Direction la possibilité de déployer Saltsa au sein du service de santé au travail.

Objectifs
- Conforter sa pratique professionnelle du protocole d'examen clinique Saltsa.
- Transférer le protocole à d'autres acteurs au sein de son service de santé au travail.

Contenu
- **Les manœuvres cliniques (révisions / consolidation des acquis).**
- **Contextes d'usage de Saltsa suite à la formation.**
- **Le « relais Saltsa » au sein de son service : contour de sa mission, arguments à mettre en avant pour convaincre de futurs utilisateurs…**
- **Découverte du kit pédagogique mis à disposition.**
- **Points de repères sur l'animation d'une session de formation.**

Méthodes pédagogiques
Le stage s'appuie sur des exposés, des retours d'expériences, des mises en situations.

Validation
Á l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

2 jours
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
05/11/2018 début d'après-midi
au 07/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsable pédagogique
Alexandre Vasselin
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Aurélia Emmel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr
Tél.: 01 40 44 31 58

Coût 539 € nets
(exonération de TVA)

Code **BB2132** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel

Public

Professionnels de santé des services de santé au travail : médecins du travail et infirmiers en santé au travail et psychologues du travail.

Objectifs

- Intégrer les connaissances de base sur les différents types de pratiques addictives et leurs effets.
- Conseiller l'entreprise dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention collective des risques professionnels liés aux pratiques addictives.

Contenu

- **Généralités sur les pratiques addictives :**
  > données épidémiologiques dans la population générale et chez les travailleurs ;
  > présentation des substances psychoactives ;
  > effets et dommages sur la santé des substances psychoactives ;
  > description des pratiques addictives et critères de gravité ;
  > bases de la prise en charge.
- **Modèle de compréhension des pratiques addictives.**
- **Origine et impact des pratiques addictives en milieu professionnel.**
- **Démarche de prévention collective :**
  > construire une démarche collective pluridisciplinaire ;
  > identifier les étapes-clés de réussite d'une démarche de prévention ;
  > assurer la pérennité de la démarche ;
  > repérer et appréhender les situations individuelles.
- **Rôle du service de santé au travail.**
- **Contexte réglementaire.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des travaux pratiques sur des cas concrets.

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute Autorité de Santé :

> acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences,

> analyse de pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu.

Parcours

Ce stage peut être utilement complété par le stage **BI1131** *Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel.*

2,5 jours
1 session

Paris
10/04/2018 au matin
au 12/04/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Vinciane Saint-Paul
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 20 03

Coût 673 € nets
(exonération de TVA)

Code **BI1132** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Organisme habilité à proposer des actions de DPC.

Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel

Public
Professionnels de santé au travail : médecins du travail et infirmiers de santé au travail.

Objectifs
- Définir un mésusage de substance psychoactive.
- Identifier les enjeux du repérage précoce et de la technique d'intervention brève (RPIB).
- Pratiquer le RPIB.
- Intégrer le repérage précoce et d'intervention brève à sa pratique professionnelle.
- Situer le RPIB dans le rôle du service de santé au travail vis-à-vis de la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel.

Contenu
- **Les pratiques addictives en milieu professionnel :**
  > approches et principes de la démarche de prévention collective.
- **Les enjeux du repérage précoce et de l'intervention brève (RPIB) :**
  > élaboration et mise en place du repérage précoce (les questionnaires utilisés tels que Face, Audit...) ;
  > intervention brève (principes et réalisation) ;
  > bases de l'entretien motivationnel (principes et intérêts).
- **Mise en situation pratique des techniques de repérage et d'intervention brève.**

Méthodes pédagogiques
Le stage s'appuie sur des mises en situations pratiques.

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute Autorité de Santé :

> acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences,

> analyse de pratiques.

Ce stage peut être utilement complété par le stage **BI1132** *Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel.*

Validation
À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu.

2 jours
1 session

Paris
27/11/2018 au matin
au 28/11/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique
Vinciane Saint-Paul
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 20 03

Coût 539 € nets
(exonération de TVA)

Code **BI1131** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Organisme habilité à proposer des actions de DPC.

Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel

Public

Préventeurs en entreprise, responsables de ressources humaines, délégués du personnel et membres du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail).

Objectifs

- Intégrer les notions nécessaires à la compréhension des pratiques addictives et leurs effets en milieu professionnel.
- Construire une démarche de prévention collective des risques professionnels liés aux pratiques addictives.

Contenu

- **Généralités sur les pratiques addictives en milieu professionnel.**
- **Démarche de prévention collective :**
  - > rôles et missions des acteurs internes à l'entreprise (délégués du personnel, membres du CHSCT, service de santé au travail) ;
  - > ressources externes ;
  - > actions de prévention ;
  - > gestion des situations d'urgence.
- **Contexte réglementaire.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des apports de connaissances, des échanges et des débats, ainsi que sur des mises en situations pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

2 jours
1 session

Paris
05/12/2018 au matin
au 06/12/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique
Vinciane Saint-Paul
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 20 03

Coût 539 € nets
(exonération de TVA)

Code **RU1101** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux

Public

Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers, membres du CHSCT , délégués du personnel, préventeurs d'entreprise, responsables des ressources humaines appelés à participer réellement à une action de prévention des risques psychosociaux, ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Prérequis

Maîtriser les compétences de base en prévention (autoformation en ligne **@01001** *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou équivalent). Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Différencier les types de risques psychosociaux (RPS).
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.

Contenu

- **Définition, causes et effets des risques psychosociaux.**
- **Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.**
- **Étapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.**
- **Démarches d'évaluation, de prise en compte d'une alerte, d'analyse d'accident appliquées aux RPS.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

Parcours

Le stage est conçu pour pouvoir être suivi du stage **JA1732** *Mettre en œuvre une action de prévention des RPS en pluridisciplinarité.*

3 jours
2 sessions

Vandœuvre-Lès-Nancy
09/04/2018 début d'après-midi
au 12/04/2018 à midi

Paris
23/04/2018 début d'après-midi
au 26/04/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **16**

Responsable pédagogique
Marc Benoit
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél.: 03 83 50 20 03

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **N12002** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Acquérir les connaissances de base et mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité

Public

Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers, membres du CHSCT ou délégués du personnel, préventeurs d'entreprise, ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des services prévention des Carsat, Cram et CGSS, appelés à participer réellement à une action de prévention des risques psychosociaux..

Objectifs

- Connaître les causes des différents types de risques psychosociaux.
- Connaître les effets sur la santé.
- Connaître le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Connaître les démarches et outils de la prévention des RPS.
- Connaître les conditions favorables à une action de prévention des RPS selon sa place dans l'entreprise.
- Choisir les modes d'action de prévention adaptés.
- Participer à la réalisation des différentes étapes du travail de prévention des RPS.
- Mettre en œuvre les outils dans le cadre du travail de prévention accompagné au cours de la formation.

Contenu

- **Définition, causes et effets des risques psychosociaux.**
- **Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.**
- **Démarches et outils lors d'une évaluation a priori, d'un traitement d'une alerte, d'une analyse d'AT, MP ou maladie à caractère professionnel.**
- **Acquisition d'une démarche permettant de choisir l'action de prévention adaptée aux conditions de l'entreprise et/ou de la structure du stagiaire, au rôle des stagiaires, aux risques psychosociaux identifiés ainsi que les méthodes et outils adaptés.**
- **Acquisition de connaissances sur les conditions de l'action et le rôle des différents acteurs concernant la démarche de prévention des RPS en cas d'évaluation a priori, de traitement d'une alerte, et d'analyse d'AT, MP ou maladie à caractère professionnel.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

La première séquence (4j) comprend des apports de connaissances en grand groupe et des apports méthodologiques adaptés au travail de prévention à venir de chaque stagiaire dans une alternance de grand groupe et de sous-groupes.

La seconde séquence (3 j) est centrée sur l'analyse du travail réalisé par chaque participant, avec des apports complémentaires nécessaires en fonction des difficultés rencontrées.

Parcours

Le stage est une fusion des deux stages **N12002** *Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux* et **JA1732** *Mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité.*

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

7 jours
(4 j + 3 j)
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
18/06/2018 début d'après-midi
au 22/06/2018 à midi
et
12/11/2018 début d'après-midi
au 15/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Marc Benoit
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél.: 03 83 50 20 03

Coût 1885 € nets
(exonération de TVA)

Code **JA1733** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité

Public

Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers, membres du CHSCT ou délégués du personnel, préventeurs d'entreprise, ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des services prévention des Carsat, Cram et CGSS, appelés à participer réellement à une action de prévention des risques psychosociaux.

Prérequis

Les participants doivent avoir préalablement suivi le stage **N12002** *Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux* ou posséder des connaissances équivalentes. Ils doivent participer à une action de prévention en cours ou projetée.

Les inscriptions seront validées après production par les participants des justificatifs de ces formations ou expériences.

Objectifs

- Connaître les conditions favorables à une action de prévention des RPS selon sa place dans l'entreprise.
- Choisir les modes d'action de prévention adaptés.
- Participer à la réalisation des différentes étapes du travail de prévention des RPS.
- Mettre en œuvre les outils dans le cadre du travail de prévention accompagné au cours de la formation.

Contenu

- **Acquisition d'une démarche pour choisir l'action de prévention adaptée aux conditions existant dans l'entreprise et/ou dans la structure du stagiaire, au rôle des stagiaires, aux risques psychosociaux identifiés et pour choisir les méthodes et outils adaptés.**
- **Acquisition de connaissances sur les conditions de l'action et le rôle des différents acteurs concernant la démarche de prévention des risques psychosociaux en cas d'évaluation a priori, de traitement d'une alerte et d'analyse d'AT, MP ou maladie à caractère professionnel.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

La première séquence (2j) comprend des apports méthodologiques adaptés au travail de prévention à venir de chaque stagiaire dans une alternance de grand groupe et de sous-groupes.

La seconde séquence (3 j) est centrée sur l'analyse du travail réalisé par chaque participant, avec des apports complémentaires nécessaires en fonction des difficultés rencontrées.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

5 jours
(2 j + 3 j)
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
20/06/2018 début d'après-midi
au 22/06/2018 à midi
et
12/11/2018 début d'après-midi
au 15/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Marc Benoit
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél.: 03 83 50 20 03

Coût 1347 € nets
(exonération de TVA)

Code **JA1734** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Améliorer les situations de travail sur poste informatisé dans les activités de bureau

Public
Infirmiers en santé au travail, assistants de service santé au travail, préventeurs d'entreprise (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...).

Objectifs
- Détecter les problèmes liés au travail sur écran de visualisation.
- Détecter les risques en situation.
- Apporter les conseils ad hoc visant à réduire les risques.

Contenu
- **Généralités :**
  - Les types de tâches réalisées dans le travail sur écran ;
  - Les configurations spatiales existantes ;
  - Des repères sur la notion de situation de travail ;
  - Les divers contextes de sollicitation autour des demandes d'analyse de situation de travail sur écran.
- **Les effets du travail sur écran :**
  - Fatigue visuelle (apports sur la vision - notions d'éclairagisme, principaux déterminants...) ;
  - Les TMS : généralités et facteurs de risque ;
  - Le stress : généralités, facteurs de risque.
- **Des repères et outils mobilisables lors de l'analyse.**
- **Les recommandations :**
  - Sur l'affichage ;
  - Sur l'aménagement des postes ;
  - Sur l'organisation du travail.

Méthodes pédagogiques
Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des travaux de groupe.

Validation
À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

3 jours
1 session

Paris
13/03/2018 début d'après-midi
au 16/03/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Alexandre Vasselin
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Aurélia Emmel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 58

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **JJ2030** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Évaluer et prévenir les risques biologiques, chimiques et radioactifs rencontrés en laboratoire de recherche en biologie

Public
Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels « sécurité et santé au travail ».

Objectifs
- Détecter, évaluer et hiérarchiser les risques liés aux agents biologiques, chimiques et radioactifs.
- Identifier les mesures de prévention des risques biologiques, chimiques et radioactifs.
- Conduire un plan d'actions et rédiger son document unique.

Contenu
- **Contexte général des laboratoires de recherche en biologie :**
  - connaissances des laboratoires (conception, organisation, machines et techniques) ;
  - aspects réglementaires (spécificité des laboratoires).
- **Détection et évaluation des risques spécifiques aux laboratoires de recherche en biologie :**
  - risques infectieux (les différentes classes de risques en fonction des agents infectieux) ;
  - risques liés à la manipulation des agents chimiques dangereux ;
  - risques liés à la manipulation d'agents radioactifs.
- **Moyens techniques de prévention :**
  - aménagement des locaux et des postes de travail ;
  - ventilation (poste de sécurité microbiologique, sorbonne) ;
  - gestion des déchets (déchets infectieux – déchets d'activités de soins à risques infectieux, DASRI –, chimiques) ;
  - vêtements de travail et équipements de protection individuelle ;
  - information et formation du personnel ;
  - rôle du médecin du travail.
- **Conduite d'un plan d'action :**
  - mise en œuvre des mesures, contrôle de leur efficacité, application de la règlementation et rédaction du document unique.

Méthodes pédagogiques
Le stage s'appuie sur des exposés, des échanges, une étude de cas et une table ronde.

Validation
À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours
1 session

Paris
06/11/2018 début d'après-midi au 09/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique
Julien Hachet
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
secretariat.forp@inrs.fr
Tél.: 01 40 44 30 42

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **JJ2431** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur de formateurs prap

Public

Formateurs de service prévention, d'organisme de formation, de groupement professionnels et de grande entreprise, possédant une expérience confirmée dans le domaine de la formation et de la conduite ou de l'accompagnement de projet de prévention (titulaires du certificat de formateur prap).

Prérequis

Le candidat doit être titulaire du certificat de formateur prap ou équivalence, un dossier de candidature sera envoyé à chaque candidat désirant s'inscrire à cette formation. L'INRS retiendra prioritairement les candidatures de formateurs présentant un projet d'activités pérennes ou de consolidation d'activités étayés par leur autorité d'emploi.

Objectifs

- Proposer, conduire, accompagner la mise en œuvre d'un projet de formation de formateurs dans le cadre de la prévention des risques professionnels.
- Organiser, animer et évaluer une formation de formateurs prap.

Contenu

- **Enjeux, modes d'organisation et types de stratégie d'entreprise ou d'établissement en matière de prévention.**
- **Pilotage d'un projet de prévention.**
- **Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.**
- **Outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques.**
- **Principes de construction d'une proposition d'action de formation adaptée et inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise.**
- **Connaissances nécessaires à la conduite d'une formation de formateurs.**
- **Organisation, animation et évaluation d'une action de formation de formateurs prap.**
- **Accompagnement individuel en formation.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise d'accueil (6 j).

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et des retours d'expériences.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur de formateurs prap, valable 24 mois.

12 jours
(4 j + 4 j + 4 j)
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
23/04/2018 début d'après-midi
au 27/04/2018 à midi
et
14/05/2018 début d'après-midi
au 18/05/2018 à midi
et
18/06/2018 début d'après-midi
au 22/06/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsable pédagogique
Philippe Claudel
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 14 11

Coût 3232 € nets
(exonération de TVA)

Code **N06600** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap

Public

Formateurs de formateurs en prévention des risques liés à l'activité physique (prap) de tous secteurs d'activité.

Objectifs

- Actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap, compte tenu de l'évolution du dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique.
- Obtenir la certification permettant de former et de certifier des formateurs prap d'entreprise ou d'établissement.

Contenu

- **Évolution des différents enjeux.**
- **Dispositifs de formation prap.**
- **Référentiels de compétences et de certification.**
- **Évolution des pratiques et actualités.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne des exposés et des échanges de pratiques basés sur des expériences de formation réellement conduites par les participants.

Chaque participant doit apporter son déroulé pédagogique.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'INRS un certificat de formateur de formateurs prap « industrie, BTP et commerce » ou « sanitaire et social ».

3 jours
4 sessions

Paris
06/02/2018 au matin au
08/02/2018 au soir

Paris
03/04/2018 au matin au
05/04/2018 au soir

Vandœuvre-Lès-Nancy
05/06/2018 au matin au
07/06/2018 au soir

Paris
25/09/2018 au matin au
27/09/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Philippe Claudel
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr
Tél.: 01 40 44 14 11

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **N05800** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail

Public

Formateurs d'entreprise ou groupement d'entreprises, formateurs d'organisme de formation.

Prérequis

Ces personnes doivent posséder le certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail (SST) en cours de validité (joindre obligatoirement la photocopie recto-verso du certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail) et avoir mis en place, dans les trois années précédentes, au moins 30 sessions de formation SST (dont au minimum 15 formations SST).

Pour s'inscrire à cette formation, le candidat doit avoir suivi et réussi l'autoformation **@01001** *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels,* conforme au référentiel national.

Un dossier de candidature sera envoyé à chaque candidat désirant s'inscrire à cette formation. L'INRS retiendra prioritairement les candidatures des formateurs présentant un projet de développement d'activité pérenne ou de consolidation d'activité, étayé par leur autorité d'emploi, avec répartition prioritaire sur les régions non dotées de formateurs de formateurs

Objectifs

- Concevoir, animer et évaluer une action de formation de formateurs.
- Actualiser et maintenir les compétences de formateurs en sauvetage secourisme du travail.

Contenu

- **Première semaine :**
  - appropriation et maîtrise du document de référence et des référentiels (d'activité, de compétences, de certification) ;
  - maîtrise des outils et ressources du réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS ;
  - principe de construction d'une proposition d'actions de formation adaptée et inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise.
- **Seconde semaine :**
  - pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des formateurs SST et à leur évaluation ;
  - animation d'un réseau de formateurs SST.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des travaux en sous-groupes, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des mises en situation pédagogiques simulées.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur de formateurs SST valable 24 mois. Certification recensée à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle (2015), validité 24 mois.

8 jours
(4 j + 4 j)
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
17/09/2018 début d'après-midi
au 21/09/2018 à midi
et
01/10/2018 début d'après-midi
au 05/10/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Sophie Girodit-Bozier
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.sst@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 87 98

Coût 2155 € nets
(exonération de TVA)

Code **N02600** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail

Public

Formateurs de formateurs d'entreprise ou groupement d'entreprises, formateurs de formateurs d'organisme de formation.

Prérequis

Ces personnes doivent posséder le certificat de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail (SST). Elles doivent avoir préparé, en amont de la session, une présentation d'une action de formation de formateurs SST, qu'elles auront mise en place dans le cadre de leur activité de formateur de formateurs.

Objectif

› Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs SST, compte tenu de l'évolution du dispositif de formation SST.

Contenu

- **Évolution des enjeux et modifications apportées au dispositif (administratives, techniques, pédagogiques) et impact sur les pratiques en matière de formation au sauvetage secourisme du travail.**
- **Rappel et mise en application du contenu du document de référence utilisé lors de la formation des formateurs SST.**
- **Évolution des pratiques et actualités.**
- **Échanges de pratiques et retours d'expériences liées à la formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des études de cas et des échanges de pratiques issus de l'expérience professionnelle des participants, et sur des mises en situation pédagogiques simulées.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur de formateurs SST valable 24 mois. Certification recensée à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle, validité 24 mois.

3 jours
8 sessions

Vandœuvre-Lès-Nancy
12/02/2018 début d'après-midi
au 15/02/2018 à midi

Vandœuvre-Lès-Nancy
19/03/2018 début d'après-midi
au 22/03/2018 à midi

Vandœuvre-Lès-Nancy
03/04/2018 début d'après-midi
au 06/04/2018 à midi

Vandœuvre-Lès-Nancy
14/05/2018 début d'après-midi
au 17/05/2018 à midi

Vandœuvre-Lès-Nancy
24/09/2018 début d'après-midi
au 27/09/2018 à midi

Vandœuvre-Lès-Nancy
08/10/2018 début d'après-midi
au 11/10/2018 à midi

Vandœuvre-Lès-Nancy
12/11/2018 début d'après-midi
au 15/11/2018 à midi

Vandœuvre-Lès-Nancy
10/12/2018 début d'après-midi
au 13/12/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **14**

Responsable pédagogique
Sophie Girodit-Bozier
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.sst@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 87 98

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **N02801** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Devenir formateur de formateurs d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile

Public

Formateurs d'organismes de formation travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile.

Prérequis

Les candidats doivent être titulaires du certificat de formateur d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile (formateur APS ASD).

Objectifs

- Concevoir et animer les formations de formateurs d'acteurs prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile (formations de formateurs APS ASD).
- Évaluer les formateurs APS ASD en vue de leur certification.

Contenu

- **Document de référence du dispositif de formation ASD.**
- **Référentiels de compétences et de certification des formateurs APS ASD.**
- **Outils et ressources de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS.**
- **Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des formateurs APS ASD.**
- **Principes d'élaboration d'une offre de formation adaptée à la démarche de prévention de l'établissement.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application hors session de formation estimée à 2 jours.

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et des retours d'expériences.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile (formateur de formateurs APS ASD) délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, valable 24 mois.

8 jours
(4 j + 4 j)
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
24/09/2018 début d'après-midi
au 28/09/2018 à midi
et
12/11/2018 début d'après-midi
au 16/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Pierre-Yves Branquart
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
Tél. : 03 83 50 22 98

Coût 2155 € nets
(exonération de TVA)

Code **N08600** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile

Public
Formateurs certifiés de formateurs d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile (formateurs de formateurs APS ASD).

Objectifs
› Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs APS ASD.

Contenu
- **Évolution des différents enjeux.**
- **Document de référence du dispositif de formation Aide et soin à domicile.**
- **Référentiels de compétences et de certification du formateur APS**
- **Évolution des pratiques et actualités.**

Méthodes pédagogiques
Le stage alterne des exposés et des échanges de pratiques basées sur des expériences de formation réellement conduites par les participants.

Chaque participant doit présenter, en début de formation, un dossier relatant la mise en œuvre d'une action de formation de formateurs APS ASD au sein de son organisme ou établissement.

Validation
À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile (formateur de formateurs APS ASD) par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, valable 24 mois.

3 jours
1 session

Paris
27/11/2018 au matin au
29/11/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Pierre-Yves Branquart
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
Email : secretariat.ds@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 22 98

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **N08800** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels et à la mission de salarié désigné compétent

Public

Formateurs amenés à dispenser les formations « Évaluer les risques professionnels » (EvRP) et « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail » (SDC), selon les référentiels nationaux de compétences de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS.

Prérequis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature. Les inscriptions seront validées en commission après examen des dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives.

Objectif

› Concevoir, animer et évaluer les actions de formation « *Évaluer les risques professionnels* » et « *Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail* ».

Contenu

- **La transmission des valeurs et des bonnes pratiques de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS » :**
  > la démarche prévention et les conditions nécessaires à sa réussite ;
  > la mise en œuvre d'une démarche participative et l'intégration de la pluridisciplinarité.
- **L'appropriation du contenu du référentiel national de compétences de la formation « Évaluer les risques professionnels ».**
- **L'appropriation du contenu du référentiel national de compétences de la formation « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail ».**
- **La mise en œuvre de formations conformes aux référentiels :**
  > la conception, l'animation et l'évaluation ;
  > la prise en compte des attentes des participants et du contexte des entreprises.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues. Il s'appuie sur des exposés, des débats et des mises en situation pédagogiques.

Validation

À l'issue de la formation, pour **les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives**, l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « Formateur EvRP / SDC » validité permanente.

6,5 jours
(4 j + 2,5 j)
2 sessions

Vandœuvre-Lès-Nancy
29/01/2018 début d'après-midi
au 02/02/2018 à midi
et
13/03/2018 au matin
au 15/03/2018 à midi

Vandœuvre-Lès-Nancy
28/05/2018 début d'après-midi
au 01/06/2018 à midi
et
26/06/2018 au matin
au 28/06/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsable pédagogique
Cécile Richard
Secrétariat, renseignement, inscriptions :
Dominique Armand
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 21 69

Coût 1751 € nets
(exonération de TVA)

Code **N13302** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Devenir formateur en prévention des risques chimiques

Public

Tout formateur spécialisé en prévention des risques liés aux agents chimiques dangereux, dont les agents cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR).

Prérequis

Les participants doivent justifier d'une expérience en formation d'adultes et en prévention du risque chimique.

Le cursus **C@1501** *Acquérir les notions de bases sur les produits chimiques*, **C@1502** *Évaluer les risques liés aux agents chimiques*, **CC1503** *Prévenir les risques liés aux agents chimiques* peut servir de prérequis en prévention du risque chimique.

Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature.

Objectif

› Construire, réaliser et animer des séquences de formation sur la prévention des risques chimiques à destination de chefs d'entreprise (TPE/PME) et de référents risque chimique, selon le référentiel proposé par l'INRS.

Contenu

- **Présentation du référentiel.**
- **Rappels des fondamentaux relatifs à la prévention du risque chimique.**
- **Construction de séquences de formation à destination des différents publics (chefs d'entreprise de TPE/PME et référents risque chimique).**
- **Exploitation des outils et données bibliographiques de l'INRS.**
- **Modalités d'évaluation des séquences de formation.**

Méthodes pédagogiques

Le stage est organisé essentiellement par ateliers.

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre une attestation de fin de formation aux participants.

4 jours
1 session

Paris
10/12/2018 début d'après-midi
au 14/12/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Gaëlle Avon
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Email : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 30 42

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **FF1530** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante
Sous-section 3

Public
Formateurs et personnes compétentes dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques, dispensant des formations relatives à la prévention du risque amiante pour les activités relevant de l'article R. 4412-94 -1 du Code du travail et ce, pour le compte d'organismes de formation certifiés.

Prérequis
Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature, conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature, lors des commissions constituées par la direction générale du travail (DGT), l'INRS et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Objectifs
- Maîtriser les aspects réglementaires de la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante.
- Maîtriser les aspects méthodologiques, organisationnels et techniques de la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante.
- Prévoir et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques, de la réglementation et des options techniques.
- Construire, animer et évaluer des sessions de formation conformes à l'arrêté du 23 février 2012.

Contenu
- **Problématique du risque amiante, enjeux.**
- **Danger amiante, risques professionnels et environnementaux.**
- **Dispositions réglementaires :**
  > Code du travail, Code de la santé publique, Code de l'environnement.
- **Rôle et responsabilités des principaux acteurs de la prévention.**
- **Prévention du risque amiante dans toutes les phases de l'opération de retrait, de l'appel d'offres au repli du chantier et à la restitution des locaux :**
  > repérage de l'amiante ;
  > contrôle de pollution de l'air ;
  > évaluation des risques amiante et autres risques du chantier ;
  > mesures de prévention, organisation technique et humaine ;
  > aéraulique des chantiers ;
  > gestion des déchets.
- **Arrêté du 23 février 2012.**
- **Référentiels de compétences et de certification.**

Méthodes pédagogiques
Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

Les stagiaires devront produire un travail d'intersession. Le temps de production du travail demandé est estimé à environ **5 jours**.

La formation est co-animée par des formateurs de l'INRS et de l'OPPBTP.

Validation
À l'issue de la formation, l'INRS et l'OPPBTP délivrent aux participants qui ont satisfait aux épreuves de validation une attestation de compétences à concevoir et animer des formations amiante, sous-section 3, conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2012. En cas d'échec à l'une des épreuves de validation, il est proposé un unique rattrapage pour chaque épreuve concernée.

Certification recensée à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle (2015). Validité de 36 mois.

10 jours
(5 j + 5 j)
2 sessions

Paris
26/03/2018 au matin au
30/03/2018 au soir
et
Lieu à déterminer
14/05/2018 au matin au
18/05/2018 au soir
Date limite de réception des dossiers 08/01/2018

Paris
17/09/2018 au matin au
21/09/2018 au soir
et
Lieu à déterminer
05/11/2018 au matin au
09/11/2018 au soir
Date limite de réception des dossiers 02/07/2018

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsables pédagogiques
Gaëlle Avon et **Cécile Richard**
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
formation.amiante@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 30 42

Coût 3169 € nets
(exonération de TVA)

Coût du rattrapage d'une épreuve 275 € nets
(exonération de TVA)

Code **N07300** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante
Sous-section 3 et 4

NOUVEAU

Public
Stage exclusivement réservé aux formateurs certifiés dispensant les formations à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 3 et en sous-section 4, selon l'arrêté du 23 février 2012 et les référentiels nationaux.

Prérequis
L'ensemble des participants devront justifier de leur activité de formateurs à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 3, en sous- section 4 au moyen du formulaire mis à disposition.

Objectif
› Maintenir et actualiser les compétences acquises lors de la formation
N07300 *Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante,* sous-section 3.
N07301 *Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante,* sous-section 4.

Contenu
Commun sous-section 3 et sous-section 4

- **Retours d'expériences entre formateurs certifiés et échanges de pratiques :**
  > intégration des évolutions dans les stratégies pédagogiques ;
  > plateforme pédagogique.
- **Évolution des différents textes règlementaires :**
  > Code du travail, Code de la santé publique, Code de l'environnement...
- **Veilles et études scientifiques.**
- **Perspectives d'évolutions techniques et technologiques :**
  > Adapté à chaque Public.
- **Élaboration d'un plan d'action individuel élaboré après réalisation de mises en situations professionnelles.**

Méthodes pédagogiques
Le stage s'appuie sur des travaux préparatoires, des exposés-débats, des échanges entre stagiaires et des travaux en groupes.

Validation
À l'issue du stage, l'INRS et l'OPPBTP délivrent aux participants qui ont satisfait aux exigences

> de l'arrêté du 23 février 2012,

> des référentiels nationaux.

Une attestation de compétences prorogeant de 3 ans la capacité à exercer sur les domaines pour lesquels la certification a été attribuée.

Certifications recensées à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle (2015).

3 jours
4 sessions

Paris
06/02/2018 au matin au
08/02/2018 au soir

Paris
03/04/2018 au matin au
05/04/2018 au soir

Paris
05/09/2018 au matin au
07/09/2018 au soir

Paris
04/12/2018 au matin au
06/12/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsables pédagogiques
Gaëlle Avon et **Cécile Richard**
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
formation.amiante@inrs.fr
Tél.: 01 40 44 30 42

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **N07501** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante
Sous-section 4

Public
Formateurs souhaitant dispenser la formation à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4, selon l'arrêté du 23 février 2012 et selon le référentiel national de compétences de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS.

Prérequis
Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature.

Les inscriptions seront validées en commission après examen des dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives.

Objectifs
- Être en mesure d'inscrire les formations des différents publics dans le cadre d'une démarche globale de prévention des risques liés à l'amiante.
- Concevoir, animer et évaluer une action de formation adaptée aux différents publics amiante sous-section 4.
- Concevoir un déroulé pédagogique conforme au dispositif national.
- S'approprier le document de référence national.

Contenu
- **Points structurants du dispositif et impact sur les pratiques de formation.**
- **Enjeux et problématique du risque amiante.**
- **Dispositions réglementaires.**
- **Prévention du risque amiante dans les différentes phases de l'intervention, de l'appel d'offres à la restitution des locaux.**

Méthodes pédagogiques
Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

Les stagiaires devront produire un travail d'intersession. Le temps de production du travail demandé est estimé à environ 5 jours.

La formation est co-animée par des formateurs de l'INRS et de l'OPPBTP (organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics).

Validation
À l'issue de la formation, **les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives** reçoivent un certificat de « Formateur en prévention des risques liés à l'amiante, sous-section 4 » délivré par l'INRS et l'OPPBTP, valable 36 mois.

En cas d'échec à l'une des épreuves de validation, il est proposé un unique rattrapage pour chaque épreuve concernée.

10 jours
(5 j + 5 j)
3 sessions

Paris
15/01/2018 au matin au
19/01/2018 au soir
et
Lieu à déterminer
05/03/2018 au matin au
09/03/2018 au soir
Date limite d'inscription
03/11/2017

Paris
09/04/2018 au matin au
13/04/2018 au soir
et
Lieu à déterminer
04/06/2018 au matin au
08/06/2018 au soir
Date limite d'inscription
26/01/2018

Paris
08/10/2018 au matin au
12/10/2018 au soir
et
Lieu à déterminer
26/11/2018 au matin au
30/11/2018 au soir
Date limite d'inscription
18/07/2018

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsable pédagogique
Cécile Richard
Secrétariat, renseignement, inscriptions :
Dominique Armand
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : formation.amiante@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 21 69

Coût 3169 € nets
(exonération de TVA)

Coût du rattrapage d'une épreuve 275 € nets
(exonération de TVA)

Code **N07301** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux

Public

Formateurs amenés à dispenser la formation *S'initier à la prévention des risques psychosociaux*, selon le référentiel de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS.

Prérequis

Les candidats doivent :

> avoir suivi et réussi l'autoformation en ligne **@01001** *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Obtenir des compétences de base en prévention* dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale ;

> témoigner d'une expérience d'au moins deux ans en formation à la prévention des risques professionnels et justifier d'une expérience significative en matière de relations sociales, mise en œuvre dans une action de prévention ;

> pouvoir justifier d'un projet de formation d'initiation aux risques psychosociaux (RPS).

Les inscriptions seront validées après vérification des justificatifs des formations suivies et des expériences requises.

Objectifs

- Identifier les RPS comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur les RPS sur le plan scientifique et juridique.
- Mettre en œuvre une action de formation en initiation à la prévention des risques psychosociaux : sensibiliser les acteurs de l'entreprise aux causes et effets des RPS et faire connaître les ressources dédiées à la prévention des RPS.

Contenu

- **Définition des RPS : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, facticité émotionnelle…**
- **Causes, effets et atteintes à la santé des RPS.**
- **Approches juridique et réglementaire.**
- **Niveaux de prévention** (primaire, secondaire et tertiaire) **et exemples d'action de prévention des RPS.**
- **Conditions sociales et techniques de la mise en œuvre de la formation *S'initier à la prévention des risques psychosociaux*.**
- **Descriptif des principales ressources** (acteurs, produits d'information, outils…) **relatives à la prévention des risques psychosociaux.**
- **Accompagnement dans l'élaboration d'un projet de formation *S'initier à la prévention des risques psychosociaux*.**

Méthodes pédagogiques

Les connaissances spécifiques sur les risques psychosociaux sont apportées sous forme d'exposés. Les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une action de formation dédiée aux risques psychosociaux sont abordées via des exercices de groupe, un cas pratique et un accompagnement à l'élaboration d'un projet personnel de formation à l'initiation à la prévention des RPS.

Le stage se déroule en 2 séquences discontinues : 4 j. pour la première séquence et 2 j. pour la seconde séquence (soit 6 j.), permettant un travail d'interséquences consistant en l'élaboration d'un projet de formation.

Validation

La validation de la formation se fait en différé par un jury qui analyse le projet individuel de formation.

Une attestation de compétences est ensuite envoyée par voie postale.

Si le candidat a acquis l'ensemble des compétences indiquées sur l'attestation, il reçoit, à terme, un certificat de « Formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux », délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS et recensé à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle (validité permanente).

6 jours
(4 j + 2 j)
2 sessions

Vandœuvre-Lès-Nancy
22/01/2018 début d'après-midi
au 26/01/2018 à midi
et
28/03/2018 au matin au
29/03/2018 au soir

Paris
23/04/2018 début d'après-midi
au 27/04/2018 à midi
et
26/06/2018 au matin au
27/06/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Vinciane Saint-Paul
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 20 03

Coût 1616 € nets
(exonération de TVA)

Code **N12302** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Devenir formateur de « personne ressource du projet de prévention des TMS » & de « chargé de prévention des TMS »

Public

Formateurs d'organisme de formation souhaitant se faire habiliter afin de dispenser les formations « Devenir personne ressource TMS de l'établissement » et « Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement » selon le référentiel de compétences établi par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

Prérequis

L'inscription à cette formation nécessite de remplir et retourner un dossier de candidature téléchargeable sur le site www.inrs.fr. La décision concernant l'entrée en formation sera rendue par une commission d'instruction qui se réunira pour examiner l'ensemble des dossiers reçus. Les dossiers remis complets doivent l'être avant le 16 mars 2018.

Les participants doivent :

> avoir préalablement suivi et réussi l'autoformation en ligne **@01001** *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Évaluer les risques professionnels* dispensée par les services de prévention des caisses régionales de Sécurité sociale et par les organismes de formation habilités par le réseau Assurance maladie Risques professionnels et INRS ;

> justifier d'une expérience d'intervention en entreprise dans le domaine de la prévention des troubles musculosquelettiques d'au moins deux ans respectant certains principes structurants (nécessité d'une approche globale, promotion de démarches participatives, développement dans l'entreprise d'une politique de préservation de la santé des salariés, transformation des situations de travail dans le respect des principes généraux de prévention) ;

> justifier d'une formation pédagogique et d'une pratique régulière d'au moins deux ans de la formation pour adultes. Ils doivent justifier d'une base minimale de 15 jours de face-à-face par an.

> avoir des connaissances sur les méthodologies de conduite de projet dans le cadre d'actions de prévention et sur la démarche de prévention des TMS (et des outils associés).

Objectifs

- Être en mesure d'inscrire les formations de personne ressource / chargé de prévention TMS dans le cadre du programme TMSpros piloté par la direction des risques professionnels de la CNAMTS.
- S'approprier le document de référence du dispositif de formation à la prévention des TMS.
- Concevoir, animer et évaluer une action de formation de personne ressource / chargé de prévention TMS.
- Concevoir un déroulé pédagogique et des supports pédagogiques adaptés aux objectifs du dispositif.

Contenu

- **Points structurants du dispositif** (administratifs, techniques, pédagogiques) **et impact sur les pratiques en matière de formation.**
- **Document de référence :** référentiel de compétences, référentiel d'évaluation.
- **Conception d'une action de formation :** organisation, animation et évaluation de l'action.
- **Conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formation.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés didactiques, des échanges de pratiques et des retours issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation. Il se déroule en deux séquences discontinues permettant la réalisation d'un travail d'intersession.

Validation

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « formateur de personne ressource TMS de l'établissement » / « formateur de chargé de prévention des TMS de l'établissement » délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS. Certification recensée à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle (2015), validité permanente.

8 jours
(4 j + 4 j)
1 session

Paris
25/06/2018 début d'après-midi
au 29/06/2018 à midi
et
17/09/2018 début d'après-midi
au 21/09/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Alexandre Vasselin
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Aurélia Emmel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 58

Coût 2155 € nets
(exonération de TVA)

Code **N11302** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise

Public

Formateurs d'organisme de formation, formateurs indépendants et formateurs de grande entreprise proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) aux personnels des entreprises des secteurs industrie, BTP et commerce.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation **@01001** *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Obtenir des compétences de base en prévention* dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Pour garantir l'efficacité des actions menées suite à cette formation, il est indispensable que le responsable hiérarchique du candidat ait suivi une formation pour assurer les conditions de réussite de la formation PRAP. Pour cela il est conseillé qu'il se rapproche de la caisse de sécurité sociale de sa région.

Objectifs

- Élaborer et animer un projet de formation-action prap intégré à une démarche de prévention dans une entreprise ; mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Concevoir et animer une formation-action du personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Contenu

- **Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation-action à la prévention.**
- **Place de l'activité physique dans l'activité de travail.**
- **Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.**
- **Risques d'atteinte à la santé :** facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- **Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.**
- **Analyse des déterminants de l'activité physique.**
- **Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.**
- **Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour les salariés des secteurs industrie, BTP et commerce.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (1 j + 2 j).

Il s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, une expérimentation de méthodes et d'outils, des échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en interséquences, et sur un plan d'actions personnalisé.

Validation

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Formateur prap – industrie, BTP et commerce » valable 36 mois.

10 jours
(3 j + 3 j + 4 j)
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
12/02/2018 début d'après-midi
au 15/02/2018 à midi
et
12/03/2018 début d'après-midi
au 15/03/2018 au soir
et
09/04/2018 début d'après-midi
au 13/04/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Philippe Claudel
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 14 11

Coût 2693 € nets
(exonération de TVA)

Code **N03300** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur prap pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social

Public

Formateurs d'organisme de formation, formateurs d'établissement et formateurs indépendants proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) à des personnels des établissements[1] du secteur sanitaire et social.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation **@01001** *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Obtenir des compétences de base en prévention* dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Pour garantir l'efficacité des actions menées suite à cette formation, il est indispensable que le responsable hiérarchique du candidat ait suivi une formation pour assurer les conditions de réussite de la formation PRAP; pour cela il est conseillé qu'il se rapproche de la caisse de sécurité sociale de sa région.

Objectifs

- Participer à la réalisation et à l'animation d'un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'établissement.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Organiser et dispenser une formation-action prap des soignants et aidants.
- Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Contenu

- **Risques liés à l'activité physique, troubles musculosquelettiques :** définition et facteurs déterminants.
- **Différents facteurs de risques biomécaniques, facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.**
- **Méthodes d'analyse du travail.**
- **Différents outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.**
- **Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.**
- **Formation aux techniques gestuelles.**
- **Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation.**
- **Conception d'une action de formation.**
- **Organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'établissement du participant (1 j + 2 j).

Il s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des expérimentations des différentes méthodes et outils, des échanges sur les pratiques menées en situation réelle et sur un plan d'actions personnalisé.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Formateur prap – sanitaire et social ». Validité 36 mois.

1. Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

12 jours
(4 j + 4 j + 4 j)
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
10/09/2018 début d'après-midi
au 14/09/2018 à midi
et
08/10/2018 début d'après-midi
au 12/10/2018 à midi
et
12/11/2018 début d'après-midi
au 16/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Philippe Claudel
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 14 11

Coût 3232 € nets
(exonération de TVA)

Code **N04300** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social

Public

Exclusivement réservé aux formateurs à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) des secteurs industrie, BTP et commerce (titulaires des certificats de formateur prap), désireux de proposer des formations-actions en direction des personnels d'établissements[1] ou des structures du secteur sanitaire et social.

Objectifs

- Organiser et dispenser une formation-action prap des soignants et des aidants intégrée dans une démarche de prévention.
- Participer à l'animation du projet de prévention des risques liés à l'activité physique de l'établissement, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Contenu

- **Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention en établissement.**
- **Activité physique professionnelle, contraintes gestuelles et posturales.**
- **Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.**
- **Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.**
- **Analyse des déterminants de l'activité physique.**
- **Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.**
- **Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.**
- **Formation aux techniques gestuelles.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne exposés théoriques et études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Formateur prap – sanitaire et social ». Validité 36 mois.

1. Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

4 jours
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
11/06/2018 début d'après-midi
au 15/06/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Philippe Claudel
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 14 11

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **N04400** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap en établissement recevant des personnes polyhandicapées

Public
Exclusivement réservé aux formateurs « prap sanitaire et social » certifiés, intervenant dans un établissement de santé spécialisé dans l'accueil des enfants et des adultes polyhandicapés.

Objectif
› Adapter la formation-action prap aux personnels des établissements recevant des personnes polyhandicapées.

Contenu
- **Organisation du travail dans les établissements recevant des personnes polyhandicapées : enjeux et compétences.**
- **Données démographiques et épidémiologiques spécifiques au polyhandicap.**
- **Étude de la spécificité de la prise en charge d'une personne polyhandicapée dans le cadre d'une approche globale.**
- **Étude des pratiques au quotidien des professionnels sur le plan de l'approche physique et relationnelle des personnes polyhandicapées.**
- **Particularités des installations orthopédiques.**
- **Activité des personnes polyhandicapées et techniques de mobilisations adaptées.**
- **Optimisation des aides techniques et recherche de solutions applicables sur le terrain.**

Méthodes pédagogiques
Le stage alterne apports de connaissances, échanges sur les pratiques professionnelles et exercices pédagogiques.

Validation
À l'issue de la formation, l'INRS délivre aux participants une attestation de fin de formation validant les compétences acquises.

4 jours
1 session

Lieu à déterminer
19/11/2018 début d'après-midi
au 23/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsable pédagogique
Philippe Claudel
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 14 11

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **FF2872** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Se spécialiser dans l'utilisation des aides techniques dans le secteur sanitaire et social

Public
Exclusivement réservé aux formateurs « prap sanitaire et social » et aux formateurs « Acteurs prévention secours du secteur de l'aide et soin à domicile ».

Objectifs
- Connaître et maîtriser l'utilisation des principales aides techniques du secteur sanitaire et social.
- Former les personnels à l'utilisation de ces aides techniques.

Contenu
- **Les différentes techniques de mobilisation (rappel).**
- **Les aides techniques manuelles :**
  > caractéristiques ;
  > mode d'emploi.
- **Les aides techniques mécanisées :**
  > caractéristiques ;
  > mode d'emploi.
- **Adaptation des aides techniques aux différentes situations de travail et au potentiel des personnes.**

Méthodes pédagogiques
Le stage alterne apports de connaissances, échanges sur les pratiques professionnelles et exercices pédagogiques.

Validation
À l'issue de la formation, l'INRS délivre aux participants une attestation de fin de formation validant les compétences acquises.

3 jours
1 session

Lattes
25/06/2018 début d'après-midi
au 28/06/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Philippe Claudel
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 14 11

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **FF2873** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance

Public

Exclusivement réservé aux formateurs à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap), titulaires des certificats de formateur prap « industrie, BTP et commerce » (IBC) ou « sanitaire et social » (2S), désireux de proposer des formations-actions en direction des personnels travaillant dans le secteur de la petite enfance.

Objectifs

- Organiser et dispenser une formation-action prap des assistants maternels, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), personnels des crèches et de toute personne travaillant dans le secteur de la petite enfance, intégrée dans une démarche de prévention.
- Participer à l'animation du projet de prévention des risques liés à l'activité physique de l'habitation d'accueil, de l'établissement ; mobiliser et sensibiliser les différents acteurs et principalement les parents.
- Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des enfants.

Contenu

- **Le secteur professionnel de la petite enfance :** spécificité et sinistralité du travail à domicile et en structure accueillant de la petite enfance.
- **Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention dans une activité du secteur de la petite enfance.**
- **Activité physique professionnelle, contraintes gestuelles et posturales.**
- **Risques d'atteintes à la santé :** facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- **Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.**
- **Analyse des déterminants de l'activité physique.**
- **Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.**
- **Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.**
- **Formation aux techniques gestuelles adaptées à l'enfant.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne exposés théoriques et études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.

Validation

Les stagiaires se voient délivrer une attestation de formation validant les compétences acquises.

Cette formation étant reconnue comme maintien et actualisation des connaissances pour les formateurs Prap, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, un certificat de formateur Prap IBC s'ils étaient Prap IBC ou Prap 2S s'ils étaient Prap 2S.

Cette formation autorise les formateurs de formateurs à dispenser la formation **FF2874**, mais ne permet pas de valider le MAC de formateur de formateur Prap.

4 jours
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
18/06/2018 début d'après-midi
au 22/06/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Philippe Claudel
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 14 11

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **FF2874** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap pour les activités de bureau

Public
Stage exclusivement réservé aux formateurs prap appelés à mener des actions de prévention et de formation à destination des personnels de bureau.

Objectif
› Adapter la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique à la spécificité des activités de bureau.

Contenu
- **Travail sur écran :**
  > notions de physiologie ;
  > effets sur la santé (fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques, stress) ;
  > recommandations ;
  > travaux pratiques d'implantation et d'aménagement.
- **Aménagement des bureaux :**
  > données ergonomiques.
- **Activités physiques d'entretien et de compensation des astreintes provoquées par le travail à dominante statique.**
- **Connaissance de la grille d'analyse des postes à écran.**
- **Rôle du formateur prap dans la démarche de prévention de l'entreprise :**
  > objectif, contenu et organisation des formations du personnel de bureau.

Méthodes pédagogiques
Le stage alterne exposés et échanges de pratiques basées sur des expériences de formation réellement conduites par les participants.

Validation
À l'issue de la formation, l'INRS délivre aux participants une attestation de fin de formation validant les compétences acquises.

Cette formation étant reconnue comme maintien et actualisation des connaissances pour les formateurs Prap, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, un certificat de formateur Prap IBC s'ils étaient Prap IBC ou Prap 2S s'ils étaient Prap 2S.

Cette formation autorise les formateurs de formateurs à dispenser la formation **FF2870**, mais ne permet pas de valider le MAC de formateur de formateur Prap.

4 jours
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
16/04/2018 début d'après-midi
au 20/04/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Philippe Claudel
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Elisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 14 11

Coût 1077 € nets
(exonération de TVA)

Code **FF2870** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social

Public

Formateurs d'organismes de formation ou d'établissements du secteur médico-social (aide et soin à domicile ASD et hébergement et accueil des personnes âgées HAPA).

Prérequis

Les participants doivent être formateurs certifiés d'acteurs prévention secours dans l'aide et le soin à domicile (formateur APS ASD) ou formateurs PRAP 2S certifiés, et avoir suivi et réussi l'autoformation **@01001** *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Obtenir des compétences de base en prévention* dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Objectifs

- Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur médico-social.
- Organiser, animer et évaluer une formation d'animateurs prévention et de responsables de structures du secteur, acteurs impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- **Enjeux, modes d'organisation et stratégie des structures d'aide à domicile et des établissements hébergeant et accueillant des personnes âgées en matière de prévention.**
- **Pilotage d'un projet de prévention** : démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- **Différents acteurs internes et externes.**
- **Principes de base de management de la prévention.**
- **Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans le secteur médico-social.**
- **Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.**
- **Outils d'observation et d'analyse de situations de travail dangereuses.**
- **Risques professionnels en établissement HAPA et à domicile.**
- **Document de référence des dispositifs de formation ASD et HAPA.**
- **Référentiels de compétences et de certification de l'AP médico-social (ASD et HAPA).**
- **Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des AP.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec une période d'application dans l'entreprise (2 j).

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour animateurs de prévention et responsables de structure du secteur médico-social (ASD et HAPA) par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, valable 36 mois.

8 jours
(4 j + 4 j)
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
01/10/2018 début d'après-midi
au 05/10/2018 à midi
et
22/10/2018 début d'après-midi
au 26/10/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsable pédagogique
Pierre-Yves Branquart
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
Email : secretariat.ds@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 22 98

Coût 2155 € nets
(exonération de TVA)

Code **N08304** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social

Public

Formateurs d'animateurs prévention dans les structures d'aide et de soin à domicile (formateurs AP ASD) et formateurs d'animateurs prévention dans les établissements d'hébergement et d'aide pour les personnes âgées (formateurs AP HAPA).

Prérequis

Les participants doivent être formateurs certifiés d'animateurs prévention dans les structures d'aide et de soin à domicile (formateurs AP ASD) ou formateurs certifiés d'animateurs prévention dans les établissements d'hébergement et d'aide pour les personnes âgées (formateurs AP HAPA).

Objectifs

› Maintenir et actualiser ses compétences de formateur AP HAPA et/ou de formateur AP ASD.

Contenu

- **Enjeux, modes d'organisation et stratégie des structures d'aide à domicile et des établissements hébergeant et accueillant des personnes âgées en matière de prévention.**
- **Pilotage d'un projet de prévention : démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.**
- **Différents acteurs internes et externes.**
- **Principes de base de management de la prévention.**
- **Aspects réglementaires de la sécurité et de la santé au travail dans le secteur médico-social.**
- **Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.**
- **Outils d'observation et d'analyse de situations de travail dangereuses.**
- **Risques professionnels en établissement HAPA et à domicile.**
- **Documents de référence des dispositifs de formation ASD et HAPA.**
- **Référentiels de compétence et de certification de l'APS médico-social (ASD et HAPA).**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne des exposés et des échanges de pratiques basés sur les expériences de formation d'animateurs prévention et de responsables de structure du secteur médico-social réellement conduites par les participants.

Chaque participant doit présenter, en début de formation, un dossier relatant la mise en œuvre d'une action de formation HAPA ou ASD au sein de son organisme ou établissement.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour animateurs de prévention et responsables de structure du secteur médico-social (ASD et HAPA) par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, valable 36 mois.

3 jours
1 session

Paris
13/03/2018 au matin
au 15/03/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsable pédagogique
Pierre-Yves Branquart
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
Email : secretariat.ds@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 22 98

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **N08305** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du transport routier

Public

Formateurs d'organisme de formation et formateurs d'entreprise travaillant dans le secteur du transport routier marchandises et voyageurs et de la logistique.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les formateurs participant doivent avoir suivi et réussi l'autoformation **@01001** *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Obtenir des compétences de base en prévention* dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Objectifs

- Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur du Transport, activités auxiliaires et logistique.
- Organiser, animer et évaluer une formation d'animateurs prévention et de responsables d'entreprise du secteur, acteurs impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- **Enjeux, modes d'organisation et de stratégie des entreprises du transport en matière de prévention.**
- **Pilotage d'un projet de prévention :** démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- **Différents acteurs internes et externes.**
- **Principes de base de management de la prévention.**
- **Aspects réglementaires de la sécurité et la santé au travail dans le secteur d'activité.**
- **Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.**
- **Outils d'observation et d'analyse de situations de travail dangereuses.**
- **Risques professionnels des métiers du transport.**
- **Document de référence du dispositif de formation Transport.**
- **Référentiels de compétences et de certification du formateur AP TR.**
- **Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des AP TR.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (2 j).

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et les dirigeants d'entreprise par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, valable 36 mois.

8 jours
(4 j + 4 j)
1 session

Vandœuvre-Lès-Nancy
28/05/2018 début d'après-midi
au 01/06/2018 à midi
et
25/06/2018 début d'après-midi
au 29/06/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Pierre-Yves Branquart
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
Email : secretariat.ds@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 22 98

Coût 2155 € nets
(exonération de TVA)

Code **N18300** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier

Public

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur du transport routier marchandises et voyageurs et de la logistique.

Prérequis

Dans le cadre de cette formation, le candidat devra être titulaire du certificat de formateur sauvetage secouriste du travail (SST) en cours de validité (copie à joindre au bulletin d'inscription).

Objectifs

- Organiser et animer une formation d'acteurs prévention secours du transport routier (APS TR).
- Évaluer les APS TR formés en vue de leur certification.

Contenu

- **Enjeux, modes d'organisation et de stratégie des entreprises du transport en matière de prévention.**
- **Différents acteurs internes et externes.**
- **Principes de base de management de la prévention.**
- **Aspects réglementaires de la sécurité et la santé au travail dans le secteur d'activité.**
- **Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.**
- **Outils d'observation et d'analyse de situations de travail dangereuses.**
- **Risques professionnels des métiers du transport.**
- **Document de référence du dispositif de formation transport routier.**
- **Référentiels de compétences et de certification de l'APS TR.**
- **Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des APS TR.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec une période d'application hors session de formation estimée à 2 jours.

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de formateur d'acteurs prévention secours - transport routier (formateur APS TR) par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, valable 36 mois.

5 jours
(3 j + 2 j)
2 sessions

Paris
30/01/2018 au matin
au 01/02/2018 au soir
et
21/02/2018 au matin
au 22/02/2018 au soir

Paris
15/05/2018 au matin
au 17/05/2018 au soir
et
05/06/2018 au matin
au 06/06/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Pierre-Yves Branquart
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
Email : secretariat.ds@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 22 98

Coût 1347 € nets
(exonération de TVA)

Code **N18301** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier

NOUVEAU

Public
Formateurs certifiés de formateurs d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier (formateurs APS TR).

Objectif
› Maintenir et actualiser ses compétences de formateur certifié d'APS TR.

Contenu
- **Document de référence du dispositif de formation Transport routier.**
- **Référentiels de compétences et de certification de l'APS TR.**
- **Outils et ressources de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS.**
- **Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des APS TR.**
- **Principes d'élaboration d'une offre de formation adaptée à la démarche de prévention de l'entreprise de transport.**

Méthodes pédagogiques
Le stage alterne des exposés et des échanges de pratiques basées sur les expériences de formation réellement conduites par les participants.

Chaque participant doit présenter en début de formation un dossier relatant la mise en œuvre d'une action de formation d'APS au sein de son organisme ou entreprise.

Validation
À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de formateur d'acteurs prévention secours du secteur du transport routier (formateur APS TR) délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, valable 36 mois.

3 jours
1 session

Paris
11/09/2018 au matin
au 13/09/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Pierre-Yves Branquart
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-Lès-Nancy Cedex
Email : secretariat.ds@inrs.fr
Tél. : 03 83 50 22 98

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **N18500** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Devenir formateur Catec®

Public

Formateurs des organismes ou des entreprises en charge de formations à la sécurité pour le travail en espaces confinés dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Prérequis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le document de référence rattaché à la recommandation R. 472 du CTN C (Mise en œuvre du dispositif Catec® : certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement).

Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature. Les formateurs doivent justifier :

> d'une formation pédagogique et/ou d'une pratique d'au moins deux ans de la formation pour adultes ;

> d'une expérience des interventions en espaces confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement d'au moins deux ans (technique par l'exercice d'un métier ou acquise au cours de la formation en tant qu'assistant d'un formateur/intervenant confirmé) ;

> d'une aptitude médicale pour intervenir en espaces confinés et utiliser les équipements de sécurité mis en œuvre à cette occasion ;

> du certificat Catec® Surveillant et du certificat Catec® Intervenant ;

> du suivi et de la réussite à l'autoformation en ligne **@01001** *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels,* dispensée par l'INRS ;

> d'une formation aux premiers secours et de la possession d'un certificat valide pour assurer les formations Catec® ;

> de connaissances sur le balisage et les démarches nécessaires à l'obtention des arrêtés de voirie ;

> de la maîtrise des détecteurs, des équipements de travail en hauteur (harnais, dispositif antichute, tripode) et de plusieurs appareils respiratoires d'évacuation (au moins 2 différents).

L'ensemble de ces prérequis devra être justifié par les attestations de formation correspondantes ou par des documents attestant l'existence de ces prérequis. Avant la formation, le formateur doit avoir lu les recommandations R. 447 et R. 472, ainsi que les dossiers relatifs au dispositif (document de référence et dossier d'habilitation).

Objectifs

- Maîtriser les référentiels du dispositif Catec®.
- Construire, réaliser, animer et évaluer des formations Catec®.
- Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices en espace sécurisé réel Catec®.
- Maîtriser les interventions en espace confiné dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement.
- Coordonner l'activité d'une équipe lors d'une intervention en espaces confinés.

Contenu

- **Enjeux et contexte.**
- **Référentiels, programme, durée, séquencement, choix des méthodes pédagogiques, documentation pédagogique, exercices, épreuves d'évaluation.**
- **Apports de connaissances sur des sujets techniques :**
  > évaluation des risques et recommandations des partenaires sociaux sur les bonnes pratiques ;
  > ventilation ;
  > performances et entretien des appareils de détection.
- **Construction et animation de séquences.**
- **Épreuves de certification Catec®.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des apports didactiques, des études de cas et des échanges.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur Catec®.

7 jours
(3,5 j + 3,5 j)
2 sessions

Paris
19/03/2018 début d'après-midi
au 22/03/2018 au soir
et
14/05/2018 début d'après-midi
au 17/05/2018 au soir

Paris
10/09/2018 début d'après-midi
au 13/09/2018 au soir
et
05/11/2018 début d'après-midi
au 08/11/2018 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Marie-Hélène Mareux-Husson
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Aurélia Emmel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : formation.catec@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 58

Coût 2219 € nets
(exonération de TVA)

Code **N10300** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur Catec®

Public

Formateurs certifiés Catec®.

Prérequis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le document de référence rattaché à la recommandation R. 472 du CTN C (*Mise en œuvre du dispositif Catec® : certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement*)).

Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature.

Les formateurs doivent justifier :

> d'une activité régulière de formateur telle que décrite dans le document de référence du dispositif ;

> du certificat de formateur Catec® ;

> du certificat valide d'une formation aux premiers secours ;

> de la réalisation d'au moins 6 sessions Catec ® sur la période de 3 ans, de 2014 à 2017 ;

> d'une aptitude médicale pour intervenir en espaces confinés et utiliser les équipements de sécurité mis en œuvre à cette occasion.

Le formateur devra indiquer dans un document joint au dossier de candidature les éléments significatifs (et documentés) de l'actualisation de ses compétences ou de réalisations significatives, par exemple : investigation des métiers exercés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ou travaux de suivi réglementaire, ou veille technique ou bibliographique spécifique, ou formation d'approfondissement (détecteurs, équipements de travail en hauteur (harnais, dispositif antichute, tripode), appareils respiratoires d'évacuation)...

L'ensemble de ces prérequis devra être justifié par les attestations de formation correspondantes ou par des documents attestant l'existence de ces prérequis.

Objectifs

› Actualiser ses compétences de formateur compte tenu de l'évolution du dispositif de formation.

› Maintenir la certification de formateur Catec®.

Contenu

- **Évolution du document de référence.**
- **Actualités réglementaires.**
- **Point sur le dispositif.**
- **Gestion administrative.**
- **Travail en binôme de formateurs.**
- **Messages clefs du dispositif.**
- **Harmonisation des épreuves certificatives.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne des exposés, des échanges de pratiques basés sur des expériences de formation, des travaux de sous-groupes.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives voient prolongé par l'INRS leur certificat de formateur Catec® (selon la date anniversaire du premier certificat).

3 jours
3 sessions

Paris
12/03/2018 début d'après-midi
au 15/03/2018 à midi

Paris
11/06/2018 début d'après-midi
au 14/06/2018 à midi

Paris
19/11/2018 début d'après-midi
au 22/11/2018 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Marie-Hélène Mareux-Husson
Secrétariat, renseignement, inscriptions : **Aurélia Emmel**
INRS Département Formation,
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
E-mail : formation.catec@inrs.fr
Tél. : 01 40 44 31 58

Coût 808 € nets
(exonération de TVA)

Code **N10500** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Planning

Formations tous préventeurs

Code	Stage	Durée	Dates	Lieux	Page
@01001	Acquérir des bases en prévention des risques professionnels	20 h	Inscription toute l'année	À distance	10
BB0531	Participer à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux champs électromagnétiques DPC	3 jours	18/09/2018 au 20/09/2018	Paris	42
BB1501	Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques DPC	4 jours	12/02/2018 au 16/02/2018	Paris	30
BB2130	Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des troubles musculosquelettiques (Saltsa) DPC	2 jours	08/10/2018 au 10/10/2018	Paris	49
BB2132	Accompagner le déploiement du protocole Saltsa au sein de son service de santé au travail NOUVEAU	2 jours	05/11/2018 au 07/11/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	50
BB2230	Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail DPC	3 jours	24/09/2018 au 26/09/2018	Paris	12
BB2330	Mieux conduire une visite d'entreprise DPC	2,5 jours	23/04/2018 au 25/04/2018	Paris	23
BI1131	Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel DPC	2 jours	27/11/2018 au 28/11/2018	Paris	52
BI1132	Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel DPC	2,5 jours	10/04/2018 au 12/04/2018	Paris	51
BI1530	Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques DPC	2,5 jours	11/12/2018 au 13/12/2018	Paris	31
BI2131	Conduire une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques en pluridisciplinarité DPC	4 jours	12/11/2018 au 16/11/2018	Paris	48
C@1501	Acquérir les notions de base sur les produits chimiques	4 h sur 3 mois	Inscription toute l'année	À distance	32
C@1502	Évaluer les risques liés aux agents chimiques	14h	08/01/2018 au 16/02/2018 ou 10/09/2018 au 19/10/2018	À distance	33
CA0570	Prévenir les risques dus aux rayonnements optiques artificiels sur les lieux de travail	2,5 jours	25/06/2018 au 27/06/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	43
CA1502	Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour l'évaluation du risque chimique	3 jours	13/11/2018 au 16/11/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	34
CA1503	Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère	4 jours	09/04/2018 au 13/04/2018 ou 01/10/2018 au 05/10/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	36
CA1532	Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère et réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère	4 jours	26/11/2018 au 30/11/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	37

Code	Stage	4 jours	Dates	Lieux	Page
CC1502	Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception	4 jours	14/05/2018 au 18/05/2018 ou 15/10/2018 au 19/10/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	38
CC1503	Prévenir les risques liés aux agents chimiques	2 jours	23/05/2018 au 25/05/2018 ou 02/10/2018 au 04/10/2018	Paris Lieu à déterminer	35
CJ0701	Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail	3 jours	12/02/2018 au 15/02/2018 ou 11/06/2018 au 14/06/2018 ou 22/10/2018 au 25/10/2018 ou 10/12/2018 au 13/12/2018	Paris hors site Paris hors site Paris Paris hors site	41
DD0836	Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique	2 jours	04/12/2018 au 05/12/2018	Paris	26
FF1530	Devenir formateur en prévention des risques chimiques	4 jours	10/12/2018 au 14/12/2018	Paris	66
FF2870	Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap pour les activités de bureau	4 jours	16/04/2018 au 20/04/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	78
FF2872	Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap en établissement recevant des personnes polyhandicapées	4 jours	19/11/2018 au 23/11/2018	Lieu à déterminer	75
FF2873	Se spécialiser dans l'utilisation des aides techniques dans le secteur sanitaire et social	3 jours	25/06/2018 au 28/06/2018	Lattes	76
FF2874	Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance	4 jours	18/06/2018 au 22/06/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	77
II2303	S'approprier les compétences essentielles en prévention pour un infirmier en santé au travail DPC	12 jours	11/09/2018 au 13/09/2018 et 09/10/2018 au 11/10/2018 et 13/11/2018 au 15/11/2018 et 18/12/2018 au 20/12/2018	Paris	24
J@0508	Évaluer et prévenir les nuisances sonores	28h	02/10/2018 au 19/11/2018 et 20/11/2018 après-midi au 22/11/2018	À distance Vandœuvre-Lès-Nancy	44
J@2302	Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail	28h sur 5 semaines	15/01/2018 au 16/02/2018 ou 28/05/2018 au 29/06/2018	À distance	13
J@2303	S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention	28h sur 5 semaines	19/03/2018 21/04/2018 ou 10/09/2018 12/10/2018	À distance	14
J@2304	Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention	35h sur 6 semaines	28/05/2018 au 06/07/2018 ou 05/11/2018 au 14/12/2018	À distance	15
J@2334	Organiser la prévention des risques dans l'entreprise	91h sur 16 semaines	19/03/2018 au 06/07/2018	À distance	16
J@2335	Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise	35h sur 6 semaines	15/10/2018 au 23/11/2018	À distance	17
JA0130	Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes	4 jours	09/04/2018 au 13/04/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	27
JA0530	Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques	3 jours	16/10/2018 au 18/10/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	45

Code	Stage	Durée	Dates	Lieux	Page
JA0531	Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail	4 jours	26/11/2018 au 30/11/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	46
JA1030	Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux	3 jours	15/10/2018 au 18/10/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	39
JA1731	Analyser des situations de travail suite à des atteintes à la santé dues aux risques psychosociaux	4 jours	03/12/2018 au 07/12/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	28
JA1733	Acquérir les connaissances de base et mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité	7 jours	18/06/2018 au 22/06/2018 et 12/11/2018 au 15/11/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	55
JA1734	Mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité	5 jours	20/06/2018 au 22/06/2018 et 12/11/2018 au 15/11/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	56
JJ0505	Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations	4 jours	25/06/2018 au 29/06/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	47
JJ1430	Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins) DPC	3 jours	08/10/2018 au 11/10/2018	Paris	40
JJ2030	Améliorer les situations de travail sur poste informatisé dans les activités de bureau	3 jours	13/03/2018 au 16/03/2018	Paris	57
JJ2301	Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention	8 jours	22/10/2018 au 26/10/2018 et 12/11/2018 au 16/11/2018	Lieu à déterminer Paris	25
JJ2331	Développer la fonction prévention en entreprise	12 jours	01/10/2018 au 05/10/2018 et 22/10/2018 au 26/10/2018 et 19/11/2018 au 23/11/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	11
JJ2431	Évaluer et prévenir les risques biologiques, chimiques et radioactifs rencontrés en laboratoire de recherche en biologie	3 jours	06/11/2018 au 09/11/2018	Paris	58
MM1730	Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des risques psychosociaux	3 jours		Lieu à déterminer	29
N02600	Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail	8 jours	17/09/2018 au 21/09/2018 et 01/10/2018 au 05/10/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	61
N02801	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail	3 jours	12/02/2018 au 15/02/2018 ou 19/03/2018 au 22/03/2018 ou 03/04/2018 au 06/04/2018 ou 14/05/2018 au 17/05/2018 ou 24/09/2018 au 27/09/2018 ou 08/10/2018 au 11/10/2018 ou 12/11/2018 au 15/11/2018 ou 10/12/2018 au 13/12/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy Vandœuvre-Lès-Nancy Vandœuvre-Lès-Nancy Vandœuvre-Lès-Nancy Vandœuvre-Lès-Nancy Vandœuvre-Lès-Nancy Vandœuvre-Lès-Nancy Vandœuvre-Lès-Nancy	62
N03300	Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise	10 jours	12/02/2018 au 15/02/2018 et 12/03/2018 au 15/03/2018 et 09/04/2018 au 13/04/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	72
N04300	Devenir formateur prap pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social	12 jours	10/09/2018 au 14/09/2018 et 08/10/2018 au 12/10/2018 et 12/11/2018 au 16/11/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	73
N04400	Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social	4 jours	11/06/2018 au 15/06/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	74
N05800	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap	3 jours	06/02/2018 au 08/02/2018 ou 03/04/2018 au 05/04/2018 ou 05/06/2018 au 07/06/2018 ou 25/09/2018 au 27/09/2018	Paris Paris Vandœuvre-Lès-Nancy Paris	60

Formation de formateurs et de formateurs de formateurs

Code	Stage	Durée	Dates	Lieux	Page
N06600	Devenir formateur de formateurs prap	12 jours	23/04/2018 au 27/04/2018 et 14/05/2018 au 18/05/2018 et 18/06/2018 au 22/06/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	59
N07300	Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 3	10 jours	26/03/2018 au 30/03/2018 et 14/05/2018 au 18/05/2018 ou 17/09/2018 au 21/09/2018 et 05/11/2018 au 09/11/2018	Paris Lieu à déterminer Paris Lieu à déterminer	67
N07301	Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4	10 jours	15/01/2018 au 19/01/2018 et 05/03/2018 au 09/03/2018 ou 09/04/2018 au 13/04/2018 et 04/06/2018 au 08/06/2018 ou 08/10/2018 au 12/10/2018 et 26/11/2018 au 30/11/2018	Paris Lieu à déterminer Paris Lieu à déterminer Paris Lieu à déterminer	69
N07501	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante NOUVEAU	3 jours	06/02/2018 au 08/02/2018 ou 03/04/2018 au 05/04/2018 ou 05/09/2018 au 07/09/2018 ou 04/12/2018 au 06/12/2018	Paris Paris Paris Paris	68
N08304	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social.	8 jours	01/10/2018 au 05/10/2018 et 22/10/2018 au 26/10/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	79
N08305	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social.	3 jours	13/03/2018 au 15/03/2018	Paris	80
N08600	Devenir formateur de formateurs d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile	8 jours	24/09/2018 au 28/09/2018 et 12/11/2018 au 16/11/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	63
N08800	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile	3 jours	27/11/2018 au 29/11/2018	Paris	64
N10300	Devenir formateur Catec®	7 jours	19/03/2018 au 22/03/2018 et 14/05/2018 au 17/05/2018 ou 10/09/2018 au 13/09/2018 et 05/11/2018 au 08/11/2018	Paris Paris	84
N10500	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur Catec®	3 jours	12/03/2018 au 15/03/2018 ou 11/06/2018 au 14/06/2018 ou 19/11/2018 au 22/11/2018	Paris Paris Paris	85
N11302	Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS et de chargé de prévention des TMS	8 jours	25/06/2018 au 29/06/2018 et 17/09/2018 au 21/09/2018	Paris	71
N12002	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	3 jours	09/04/2018 au 12/04/2018 23/04/2018 au 26/04/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy Paris	54
N12302	Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux	6 jours	22/01/2018 au 26/01/2018 et 28/03/2018 au 29/03/2018 ou 23/04/2018 au 27/04/2018 et 26/06/2018 au 27/06/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy Paris	70

Code	Stage	Durée	Dates	Lieux	Page
N13302	Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels et à la mission de salarié désigné compétent	6,5 jours	29/01/2018 au 02/02/2018 et 13/03/2018 au 15/03/2018 ou 28/05/2018 au 01/06/2018 et 26/06/2018 au 28/06/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy Vandœuvre-Lès-Nancy	65
N18300	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du transport routier	8 jours	28/05/2018 au 01/06/2018 et 25/06/2018 au 29/06/2018	Vandœuvre-Lès-Nancy	81
N18301	Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier	5 jours	30/01/2018 au 01/02/2018 et 21/02/2018 au 22/02/2018 ou 15/05/2018 au 17/05/2018 et 05/06/2018 au 06/06/2018	Paris Paris	82
N18500	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier NOUVEAU	3 jours	11/09/2018 au 13/09/2018	Paris	83
RU1101	Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel	2 jours	05/12/2018 au 06/12/2018	Paris	53
U@2302	Mieux agir au sein du CHSCT : missions et fonctionnement	4 h	Inscription toute l'année	À distance	18
U@2303	Mieux agir au sein du CHSCT : les enquêtes du CHSCT	15h	15/01/2018 au 12/02/2018 ou 10/09/2018 au 08/10/2018	À distance	19
U@2304	Mieux agir au sein du CHSCT : la visite des locaux	15h	05/03/2018 au 05/04/2018 ou 01/10/2018 au 05/11/2018	À distance	20
U@2305	Mieux agir au sein du CHSCT : les avis du CHSCT	15h	04/06/2018 au 02/07/2018 ou 12/11/2018 au 10/12/2018	À distance	21
U@2306	Mieux agir au sein du CHSCT : la promotion de la prévention	15h	12/03/2018 au 09/04/2018 ou 28/05/2018 au 25/06/2018	À distance	22

Règlement intérieur

L'INRS est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 03636, auprès du préfet de Paris, en application de la loi n° 90579 du 04 juillet 1990 et du décret n° 91 1107 du 23 octobre 1991.

Préambule

Le règlement intérieur est établi conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant la formation professionnelle continue (articles L. 6352-3, L. 6352-4, L. 6352-5 et R. 6352-1 et suivants du Code du travail).

Ce règlement s'applique aux stagiaires de la formation professionnelle qui doivent s'y conformer sans restriction ni réserve ; il est remis aux stagiaires avec le dossier de convocation. Conformément à l'article R. 6352-9, les stagiaires inscrits à des stages de plus de 500 heures élisent des délégués qui assurent leur représentation.

1. Hygiène et sécurité

Mesures générales

Il est demandé aux stagiaires de respecter les lieux dans lesquels ils travaillent et le matériel mis à leur disposition.

Le matériel mis à la disposition des stagiaires ne peut être utilisé que sous la responsabilité d'un formateur ou d'un stagiaire nommément désigné par le responsable de formation.

L'emprunt de matériel appartenant à l'INRS est formellement interdit, sauf autorisation expresse notifiée par écrit par le responsable de formation.

Les stagiaires conservent la responsabilité de leurs objets personnels.

1.1. À l'intérieur de l'espace formation

1.1.1. Hygiène

1.1.1.1. Tous les lieux d'accueil disposent des installations réglementaires d'hygiène et de propreté : les stagiaires doivent en faire un usage de bon aloi et signaler toute défectuosité. Ces locaux, ainsi que le mobilier et le matériel pédagogique, seront conservés par les stagiaires dans un état constant de propreté. Ils ne doivent être utilisés que pour l'usage auquel ils sont destinés.

1.1.1.2. L'INRS est un institut non-fumeur.

1.1.1.3. La consommation de boissons alcoolisées n'est pas autorisée dans l'espace formation.

1.1.1.4. Il est strictement interdit de prendre ses repas dans l'espace formation ou dans les locaux de l'INRS, en dehors du restaurant d'entreprise.

1.1.2. Sécurité

1.1.2.1. Conformément aux articles R. 4227-37 à 41 du Code du travail, les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

1.1.2.2. En cas d'incendie ou autre incident, les stagiaires se conformeront aux instructions affichées dans les locaux et à celles qui leur seront données par les animateurs de stage.

1.1.2.3. Afin de se prémunir contre les vols de biens personnels (sacs, vêtements...), les précautions nécessaires doivent être prises par leur propriétaire tant en ce qui concerne les lieux de travail que les lieux de détente ou les véhicules personnels.

L'INRS décline toute responsabilité en cas de vol ou de non-respect des consignes énoncées.

1.2. À l'extérieur de l'espace formation

1.2.1. Si la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement doté d'un règlement intérieur, conformément à la loi du 4 août 1982, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

1.2.2. Le transport des stagiaires, lors des actions qui se déroulent hors des salles de formation, est assuré par l'INRS. Dans ce contexte, l'usage de moyens de transport personnels sort du cadre de la responsabilité du centre de formation.

Les stagiaires doivent informer leur employeur des dispositions particulières qu'ils pourraient prendre pour se rendre sur le lieu de la formation si celui-ci n'est pas le lieu habituel.

2. Règles générales de discipline

2.1. Assiduité

L'assiduité aux cours est requise. Les stages commencent à l'heure définie dans le programme. Le découpage des journées est établi par accord entre l'animateur et les stagiaires, au début de chaque session. Ces derniers s'engagent à respecter les horaires ainsi définis ; toute dérogation éventuelle devra être sollicitée auprès des animateurs.

Les stagiaires s'engagent à participer à l'ensemble des actions prévues au programme du stage.

Toute absence sera mentionnée sur la feuille de présence. La délivrance de l'attestation de stage fera mention de toute absence ou sortie prématurée.

Le cas échéant, ces dernières peuvent interdire la délivrance de diplôme ou de certificat.

En tout état de cause, les sorties ou absences prévisibles doivent être demandées aux animateurs.

2.2. Matériel

Le matériel nécessaire au bon déroulement du stage ainsi que les locaux seront utilisés avec soin et rangés après usage. Toute défectuosité sera à signaler aux animateurs.

Le matériel ne doit pas être emporté, ni utilisé par les stagiaires sans autorisation des animateurs.

2.3. Accident ou maladie

Tout accident du travail survenant pendant la formation doit être aussitôt signalé à l'animateur, qui effectuera les démarches administratives nécessaires. Les arrêts de travail pour maladie sont signalés par le stagiaire auprès de l'employeur qui informe l'INRS.

3. Sanctions disciplinaires

Le stagiaire a l'obligation de discrétion sur les informations qu'il pourra recueillir sur les entreprises ou autres organismes avec lesquels il est en relation dans le cadre de sa formation.

Le stagiaire qui, par son attitude ou son comportement, troublerait le déroulement du stage ou ne respecterait pas le présent règlement intérieur, notamment en cas de comportement fautif envers le personnel de l'établissement, les usagers ou toute autre personne concernée par la formation, pourrait être sanctionné d'après l'échelle suivante :

• avertissement,

• exclusion,

dans le respect de la procédure suivante :

Le Directeur, ou son représentant, convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié du centre de formation de l'INRS. La convocation mentionnée précédemment fait état de cette faculté.

Le Directeur, ou son représentant, indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans le respect de cette procédure.

Le Directeur, ou son représentant, informe dès le prononcé de l'exclusion l'employeur du stagiaire et, le cas échéant, le directeur de l'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Si le comportement fautif, ou l'infraction, est constitutif d'un délit (vol, violence, piratage informatique...), l'INRS se réserve le droit d'engager toute poursuite devant les tribunaux compétents.

4. Représentation des stagiaires

4.1. Stages d'une durée supérieure à 500 heures

Pour tous les stages d'une durée supérieure à 500 heures, les stagiaires élisent un délégué titulaire et un délégué suppléant qui seront leur porte-parole auprès de la direction du centre de formation.

Ces délégués ont pour mission :

• de faire toute suggestion pour améliorer le déroulement du stage et les conditions de vie des stagiaires dans le centre ;

• de présenter toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives au déroulement du stage, aux conditions de travail, d'hygiène et de sécurité et à l'application du présent règlement intérieur.

4.2. L'élection des délégués des stagiaires suit la procédure indiquée ci-après

Chaque stagiaire est informé, avant son entrée en stage, qu'il sera amené à participer à l'élection des délégués des stagiaires et, le cas échéant, qu'il pourra se présenter en tant que délégué.

L'élection doit se dérouler au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le démarrage du stage. Cette élection a lieu pendant les heures de formation, sous la présidence du responsable du stage qui informe les participants sur le rôle des délégués, les modalités de l'élection et le recueil des candidatures.

Le vote a lieu au scrutin uninominal à deux tours. Pour être élu, il faut obtenir la majorité absolue au premier tour ou la majorité relative au second tour.

Tous les participants sont éligibles et électeurs.

Chaque bulletin de vote doit comporter les noms des deux candidats : le titulaire et son suppléant.

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage.

Lorsqu'un délégué titulaire cesse ses fonctions, ou se trouve momentanément absent pour une cause quelconque, son remplacement est assuré par le membre suppléant. Si l'un et l'autre ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Le résultat de l'élection est communiqué par le responsable du stage au Directeur ou à son représentant.

Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée (défaut de candidature, par exemple), un procès-verbal de carence est établi par le Directeur, ou son représentant, et adressé au Préfet de Région.

Dans l'hypothèse où seul un délégué titulaire aurait pu être élu, il n'y a pas carence totale, donc pas de procès-verbal à établir.

5. Publicité et date d'entrée en vigueur

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire.

Un exemplaire du présent règlement est disponible sur le site internet de l'INRS.

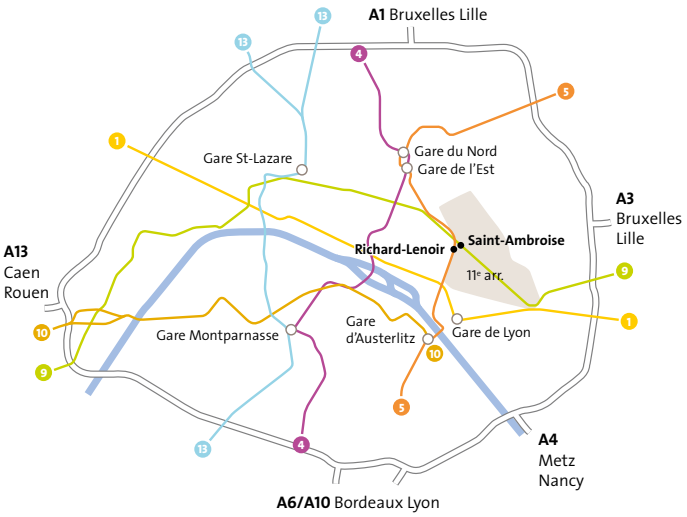
Centres de formation

Paris

65, boulevard Richard-Lenoir – 75011 Paris
Tél. : 01 40 44 30 00

Accès
Métro : stations Richard-Lenoir (ligne 5)
ou Saint-Ambroise (ligne 9)
Bus : arrêt Saint-Ambroise (ligne 56)

Le centre est ouvert
du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30



Les installations fonctionnelles du centre comportent trois salles de formation, une grande salle de conférence, une bibliothèque (sur rendez-vous), ainsi qu'un espace de détente. De nombreux hôtels et restaurants se trouvent à proximité.

Vandœuvre-lès-Nancy

Rue du Morvan – 54519 Vandœuvre-lès-Nancy – Tél. : 03 83 50 20 00

Accès
En voiture : voir plan ci-contre
Train : gare d'arrivée Nancy
puis Tram : ligne Tram 1, arrêt Forêt de Haye

Le centre est ouvert
du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30



Le centre se situe à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Nancy.
L'accueil des stagiaires et des intervenants est localisé au bâtiment 28 à droite de l'entrée principale du Centre. Une hôtesse enregistre votre arrivée, vous transmet un certain nombre d'informations pratiques et vous remet quelques documents (badge cartonné avec nom et prénom, badge magnétique pour accéder à l'espace Formation et déjeuner au restaurant d'entreprise, plan du Centre).
L'espace Formation est situé au bâtiment 29 à gauche de l'entrée principale du Centre. Équipé de Wi-Fi, il dispose de 11 salles de formation et de travaux pratiques, d'un espace multimédia, d'une médiathèque et d'un espace de détente avec distributeurs de boissons et de confiserie en libre-service. Un patio végétalisé permet un accès sur l'extérieur.

Bulletin d'inscription

Formations

à retourner à **PARIS** à : INRS Département Formation
65, boulevard Richard-Lenoir – 75011 Paris

Toutes les rubriques de ce bulletin doivent être renseignées. Les bulletins incomplets retardent la saisie et le traitement de la demande d'inscription. En conséquence , tout bulletin incomplet peut ne pas être pris en compte.

1. La formation

Intitulé :

Code : Dates : Lieu : Coût (en €) :

Durée et effectifs : Se rapporter à la fiche programme

› Important : la participation à certaines formations comporte des conditions d'inscription figurant sur les fiches de formation correspondantes.

2. Le participant

☐ Mme ☐ M. Date de naissance **(champ obligatoire)** :

Nom : Prénom :

Téléphone : E-mail :

Fonction et mandat dans l'entreprise :

☐ Dirigeant ☐ Membre de la direction ☐ Personnel d'encadrement ☐ Chargé de prévention ☐ Médecin ☐ Infirmier(e) ☐ IPRP ☐ Représentant du personnel
☐ Formateur ☐ Personnel de BE ☐ Personnel de DIRECCTE ☐ Assistant des SS&T ☐ Autres prof. de santé ☐ Chercheur ☐ Enseignant ☐ SDC ☐ Membre de CHSCT
☐ Autre fonction, précisez laquelle :

☐ **Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription figurant sur la fiche descriptive de la formation.**

3. Inscription à titre particulier

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

4. L'entreprise ou l'organisme inscrivant le participant

N° SIRET : Code NAF :

Raison sociale : N° de TVA intracommunautaire :

L'entreprise cotise-t-elle pour le stagiaire au régime général de la Sécurité sociale ? ☐ oui ☐ non

› Responsable formation : ☐ Mme ☐ M.

Nom : Prénom :

› Personne chargée du dossier d'inscription pour l'envoi des convocations, documents et attestations : ☐ Mme ☐ M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Adresse (si différente) :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

5. La facturation

Stagiaire, entreprise ou organisme à facturer :

Adresse (si différente) :

Si tout ou partie du règlement est effectué par un financeur, veuillez vous rapprocher de ce dernier pour nous faire parvenir un accord de prise en charge avant le début de la formation.

Date, signature et cachet de l'entreprise (ou du stagiaire à titre particulier)
Je déclare avoir pris connaissance des « Conditions générales d'inscription » qui figurent au verso du présent bulletin et les accepter sans réserve.

› Les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique ; elles ont pour seul destinataire le département Formation de l'INRS et sont utilisées par ce dernier aux seules fins de « gestion des stages ».

Ce traitement informatique a fait l'objet de déclarations n° 90-5351 et n° 1562104 v 0 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les personnes sur lesquelles des informations nominatives ont été recueillies peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification lors de leur présence dans les Centres de formation de l'INRS de Paris et de Lorraine ou en adressant une demande écrite à : INRS, Département Formation, 65, boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11-75-03636-75 auprès du Préfet de la Région Ile-de-France.

Conditions générales d'inscription

1 - L'organisme de formation

L'INRS intègre un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°11 75 03636 75 auprès du préfet de Paris. Il a reçu une évaluation favorable de la Commission scientifique des paramédicaux et des médecins pour le développement professionnel continu (DPC) respectivement des infirmiers et des médecins. Les stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2 - Inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées et si les prérequis sont satisfaits au moment de l'inscription (joindre les justificatifs). Aucune dérogation ne sera accordée. Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées. Celles par téléphone ne sont pas acceptées.

Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme vaut, pour l'INRS, ordre de commande ; il peut être accompagné du bon de commande de l'entreprise ou de l'organisme.

3 - Limitation des effectifs – Liste d'attente

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en présentiel est limité et indiqué sur la fiche de stage. Les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée et ne sont satisfaites qu'à hauteur de deux stagiaires par entreprise lorsque la demande est forte. Une liste d'attente de quelques places est constituée (sauf pour les formations au sauvetage secourisme du travail). Les demandes non satisfaites ne sont pas reportées sur une session de l'année suivante.

Pour certaines formations, les demandes d'inscription des entreprises qui cotisent au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale sont prioritaires.

4 - Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un courrier est adressé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur :

– soit pour confirmer l'inscription ;

– soit pour l'informer de la mise en liste d'attente ;

– soit pour l'informer que le stage est complet.

Pour les formations à distance, le courrier de confirmation est adressé directement au stagiaire (sauf cas particuliers).

5 - Convocation – Programme

Pour les formations en présentiel, environ un mois avant le début du stage, un dossier contenant la convocation, le programme et une notice d'accueil est envoyé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur qui se charge de le transmettre au stagiaire concerné.

Pour les formations à distance et mixtes, environ une semaine avant le début de la session, le stagiaire reçoit un dossier comprenant la convocation avec mention de l'identifiant et du mot de passe pour se connecter au site web, ainsi que les coordonnées du tuteur et les documents de travail relatifs à la formation choisie, accompagnée à distance ou mixte.

6 - Respect du droit d'auteur

En s'inscrivant à un stage INRS, le participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis.

7 - Coût

Le coût est indiqué sur la fiche de présentation de chaque formation : il ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tout frais d'hébergement. Il s'agit d'un coût net (l'INRS est exonéré de TVA).

Pour certains stages (formations à distance), l'INRS prend en charge les frais pédagogiques pour les participants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale.

Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale, pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels à des entreprises clientes et pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel aux formations accompagnées à distance ou mixtes, les frais pédagogiques sont facturés ; leur montant est indiqué sur la fiche de présentation de la formation.

Le maintien du salaire et les frais de transport sont à la charge des entreprises (y compris pour les journées de regroupement qui peuvent être proposées aux stagiaires des formations à distance).

8 - Facturation – Convention – Contrat – Attestation de présence

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de formation professionnelle. L'INRS accepte de signer les conventions types de formation qui lui sont présentées par les entreprises ou organismes.

Formations en présentiel : à l'issue du stage, l'INRS envoie, à l'entreprise ou à l'organisme facturable – tel que défini au point 7 –, une facture du montant du coût pédagogique et un exemplaire de l'attestation de présence est remis au stagiaire.

Pour les formations à distance : l'entreprise ou l'organisme facturable – tel que défini au point 7 – adresse à l'INRS un bon de commande ou une lettre d'engagement avant la date de clôture des inscriptions ; la facturation sera effectuée à l'issue de la formation.

Les entreprises localisées à l'étranger doivent s'acquitter du montant de la formation à la commande (une facture acquittée leur sera adressée en retour).

Pour toute inscription individuelle, le demandeur doit faire parvenir le règlement par chèque bancaire, postal ou virement bancaire (en précisant son nom et la référence de la formation), avec le bulletin d'inscription dûment complété. L'inscription est validée par l'INRS par l'encaissement du règlement à réception, obligatoirement avant le début de la formation. Le demandeur reçoit un contrat de formation qu'il devra retourner à l'INRS daté et signé par retour de courrier. L'INRS lui adressera en retour une facture acquittée.

Une attestation de présence est délivrée à l'entreprise à l'issue du stage.

Une attestation de présence est délivrée à l'organisme collecteur qui en fait la demande.

9 - Évaluation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

L'INRS ne fournit pas aux entreprises les fiches d'évaluation remplies par les stagiaires. Cependant, un exemplaire vierge du questionnaire général d'évaluation peut être remis au stagiaire qui le remplira et le transmettra à son entreprise, si celle-ci le demande.

Pour les stages comprenant des épreuves certificatives, l'INRS transmet à la personne chargée du dossier d'inscription le certificat du stagiaire ayant satisfait aux exigences desdites épreuves.

10 - Paiement

Le paiement s'effectue par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de l'INRS.

11 - Désistement – Absence – Abandon

En cas de désistement plus de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS ne facture pas.

En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS facture 30 % du montant du coût pédagogique.

En cas d'absence d'un stagiaire, sans remplacement par une autre personne du même profil, de son entreprise ou de son organisme, l'INRS facture la totalité du coût pédagogique ; il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

En cas d'abandon ou d'interruption par le stagiaire d'une formation à distance, il n'est pas effectué de remboursement sauf cas de force majeure dûment reconnu.

12 - Annulation de stage – Report

L'INRS se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant.

L'INRS se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

13 - Hébergement – Restauration

L'INRS ne prend en charge ni l'hébergement, ni la restauration des stagiaires. Ces frais sont à régler sur place.

À Paris et en Lorraine, une liste d'hôtels est fournie à titre indicatif.

Bulletin d'inscription

Formations

à retourner en LORRAINE à : INRS Département Formation
rue du Morvan, CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Toutes les rubriques de ce bulletin doivent être renseignées. Les bulletins incomplets retardent la saisie et le traitement de la demande d'inscription. En conséquence , tout bulletin incomplet peut ne pas être pris en compte.

1. La formation

Intitulé :

Code : Dates : Lieu : Coût (en €) :

Durée et effectifs : Se rapporter à la fiche programme

› Important : la participation à certaines formations comporte des conditions d'inscription figurant sur les fiches de formation correspondantes.

2. Le participant

☐ Mme ☐ M. Date de naissance **(champ obligatoire)** :

Nom : Prénom :

Téléphone : E-mail :

Fonction et mandat dans l'entreprise :

☐ Dirigeant ☐ Membre de la direction ☐ Personnel d'encadrement ☐ Chargé de prévention ☐ Médecin ☐ Infirmier(e) ☐ IPRP ☐ Représentant du personnel
☐ Formateur ☐ Personnel de BE ☐ Personnel de DIRECCTE ☐ Assistant des SS&T ☐ Autres prof. de santé ☐ Chercheur ☐ Enseignant ☐ SDC ☐ Membre de CHSCT
☐ Autre fonction, précisez laquelle :

☐ **Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription figurant sur la fiche descriptive de la formation.**

3. Inscription à titre particulier

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

4. L'entreprise ou l'organisme inscrivant le participant

N° SIRET : Code NAF :

Raison sociale : N° de TVA intracommunautaire :

L'entreprise cotise-t-elle pour le stagiaire au régime général de la Sécurité sociale ? ☐ oui ☐ non

› Responsable formation : ☐ Mme ☐ M.

Nom : Prénom :

› Personne chargée du dossier d'inscription pour l'envoi des convocations, documents et attestations : ☐ Mme ☐ M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Adresse (si différente) :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

5. La facturation

Stagiaire, entreprise ou organisme à facturer :

Adresse (si différente) :

Si tout ou partie du règlement est effectué par un financeur, veuillez vous rapprocher de ce dernier pour nous faire parvenir un accord de prise en charge avant le début de la formation.

Date, signature et cachet de l'entreprise (ou du stagiaire à titre particulier)
Je déclare avoir pris connaissance des « Conditions générales d'inscription » qui figurent au verso du présent bulletin et les accepter sans réserve.

› Les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique ; elles ont pour seul destinataire le département Formation de l'INRS et sont utilisées par ce dernier aux seules fins de « gestion des stages ».

Ce traitement informatique a fait l'objet de déclarations n° 90-5351 et n° 1562104 v 0 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les personnes sur lesquelles des informations nominatives ont été recueillies peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification lors de leur présence dans les Centres de formation de l'INRS de Paris et de Lorraine ou en adressant une demande écrite à : INRS, Département Formation, 65, boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11-75-03636-75 auprès du Préfet de la Région Ile-de-France.

Conditions générales d'inscription

1 - L'organisme de formation

L'INRS intègre un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°11 75 03636 75 auprès du préfet de Paris. Il a reçu une évaluation favorable de la Commission scientifique des paramédicaux et des médecins pour le développement professionnel continu (DPC) respectivement des infirmiers et des médecins. Les stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2 - Inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées et si les prérequis sont satisfaits au moment de l'inscription (joindre les justificatifs). Aucune dérogation ne sera accordée. Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées. Celles par téléphone ne sont pas acceptées.

Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme vaut, pour l'INRS, ordre de commande ; il peut être accompagné du bon de commande de l'entreprise ou de l'organisme.

3 - Limitation des effectifs – Liste d'attente

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en présentiel est limité et indiqué sur la fiche de stage. Les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée et ne sont satisfaites qu'à hauteur de deux stagiaires par entreprise lorsque la demande est forte. Une liste d'attente de quelques places est constituée (sauf pour les formations au sauvetage secourisme du travail). Les demandes non satisfaites ne sont pas reportées sur une session de l'année suivante.

Pour certaines formations, les demandes d'inscription des entreprises qui cotisent au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale sont prioritaires.

4 - Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un courrier est adressé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur :

– soit pour confirmer l'inscription ;

– soit pour l'informer de la mise en liste d'attente ;

– soit pour l'informer que le stage est complet.

Pour les formations à distance, le courrier de confirmation est adressé directement au stagiaire (sauf cas particuliers).

5 - Convocation – Programme

Pour les formations en présentiel, environ un mois avant le début du stage, un dossier contenant la convocation, le programme et une notice d'accueil est envoyé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur qui se charge de le transmettre au stagiaire concerné.

Pour les formations à distance et mixtes, environ une semaine avant le début de la session, le stagiaire reçoit un dossier comprenant la convocation avec mention de l'identifiant et du mot de passe pour se connecter au site web, ainsi que les coordonnées du tuteur et les documents de travail relatifs à la formation choisie, accompagnée à distance ou mixte.

6 - Respect du droit d'auteur

En s'inscrivant à un stage INRS, le participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis.

7 - Coût

Le coût est indiqué sur la fiche de présentation de chaque formation : il ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tout frais d'hébergement. Il s'agit d'un coût net (l'INRS est exonéré de TVA).

Pour certains stages (formations à distance), l'INRS prend en charge les frais pédagogiques pour les participants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale.

Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale, pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels à des entreprises clientes et pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel aux formations accompagnées à distance ou mixtes, les frais pédagogiques sont facturés ; leur montant est indiqué sur la fiche de présentation de la formation.

Le maintien du salaire et les frais de transport sont à la charge des entreprises (y compris pour les journées de regroupement qui peuvent être proposées aux stagiaires des formations à distance).

8 - Facturation – Convention – Contrat – Attestation de présence

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de formation professionnelle. L'INRS accepte de signer les conventions types de formation qui lui sont présentées par les entreprises ou organismes.

Formations en présentiel : à l'issue du stage, l'INRS envoie, à l'entreprise ou à l'organisme facturable – tel que défini au point 7 –, une facture du montant du coût pédagogique et un exemplaire de l'attestation de présence est remis au stagiaire.

Pour les formations à distance : l'entreprise ou l'organisme facturable – tel que défini au point 7 – adresse à l'INRS un bon de commande ou une lettre d'engagement avant la date de clôture des inscriptions ; la facturation sera effectuée à l'issue de la formation.

Les entreprises localisées à l'étranger doivent s'acquitter du montant de la formation à la commande (une facture acquittée leur sera adressée en retour).

Pour toute inscription individuelle, le demandeur doit faire parvenir le règlement par chèque bancaire, postal ou virement bancaire (en précisant son nom et la référence de la formation), avec le bulletin d'inscription dûment complété. L'inscription est validée par l'INRS par l'encaissement du règlement à réception, obligatoirement avant le début de la formation. Le demandeur reçoit un contrat de formation qu'il devra retourner à l'INRS daté et signé par retour de courrier. L'INRS lui adressera en retour une facture acquittée.

Une attestation de présence est délivrée à l'entreprise à l'issue du stage.

Une attestation de présence est délivrée à l'organisme collecteur qui en fait la demande.

9 - Évaluation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

L'INRS ne fournit pas aux entreprises les fiches d'évaluation remplies par les stagiaires. Cependant, un exemplaire vierge du questionnaire général d'évaluation peut être remis au stagiaire qui le remplira et le transmettra à son entreprise, si celle-ci le demande.

Pour les stages comprenant des épreuves certificatives, l'INRS transmet à la personne chargée du dossier d'inscription le certificat du stagiaire ayant satisfait aux exigences desdites épreuves.

10 - Paiement

Le paiement s'effectue par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de l'INRS.

11 - Désistement – Absence – Abandon

En cas de désistement plus de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS ne facture pas.

En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS facture 30 % du montant du coût pédagogique.

En cas d'absence d'un stagiaire, sans remplacement par une autre personne du même profil, de son entreprise ou de son organisme, l'INRS facture la totalité du coût pédagogique ; il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

En cas d'abandon ou d'interruption par le stagiaire d'une formation à distance, il n'est pas effectué de remboursement sauf cas de force majeure dûment reconnu.

12 - Annulation de stage – Report

L'INRS se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant.

L'INRS se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

13 - Hébergement – Restauration

L'INRS ne prend en charge ni l'hébergement, ni la restauration des stagiaires. Ces frais sont à régler sur place.

À Paris et en Lorraine, une liste d'hôtels est fournie à titre indicatif.

Pour obtenir en prêt les audiovisuels et multimédias et pour commander les brochures et les affiches de l'INRS, adressez-vous au service Prévention de votre Carsat, Cram ou CGSS.

Services Prévention des Carsat et Cram

Carsat ALSACE-MOSELLE
(67 Bas-Rhin)
14 rue Adolphe-Seyboth
CS 10392
67010 Strasbourg cedex
tél. 03 88 14 33 00
fax 03 88 23 54 13
prevention.documentation@carsat-am.fr
www.carsat-alsacemoselle.fr

(57 Moselle)
3 place du Roi-George
BP 31062
57036 Metz cedex 1
tél. 03 87 66 86 22
fax 03 87 55 98 65
www.carsat-alsacemoselle.fr

(68 Haut-Rhin)
11 avenue De-Lattre-de-Tassigny
BP 70488
68018 Colmar cedex
tél. 03 69 45 10 12
www.carsat-alsacemoselle.fr

Carsat AQUITAINE
(24 Dordogne, 33 Gironde,
40 Landes, 47 Lot-et-Garonne,
64 Pyrénées-Atlantiques)
80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex
tél. 05 56 11 64 36
fax 05 57 57 70 04
documentation.prevention@
carsat-aquitaine.fr
www.carsat.aquitaine.fr

Carsat AUVERGNE
(03 Allier, 15 Cantal,
43 Haute-Loire,
63 Puy-de-Dôme)
Espace Entreprises
Clermont République
63036 Clermont-Ferrand cedex 9
tél. 04 73 42 70 76
offredoc@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr

Carsat BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (21
Côte-d'Or, 25 Doubs,
39 Jura, 58 Nièvre,
70 Haute-Saône,
71 Saône-et-Loire, 89 Yonne,
90 Territoire de Belfort)
ZAC Parc Valmy, 46 rue Elsa Triolet
21000 Dijon
tél. 03 80 70 51 32
fax 03 80 70 52 89
prevention@carsat-bfc.fr
www.carsat-bfc.fr

Carsat BRETAGNE
(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère,
35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan)
236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes cedex
tél. 02 99 26 74 63
fax 02 99 26 70 48
drpcdi@carsat-bretagne.fr
www.carsat-bretagne.fr

Carsat CENTRE-VAL-DE-LOIRE
(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre,
37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret)
36 rue Xaintrailles
45033 Orléans cedex 1
tél. 02 38 81 50 00
fax 02 38 79 70 29
prev@carsat-centre.fr
www.carsat-centre.fr

Carsat CENTRE OUEST
(16 Charente, 17 Charente-Maritime,
19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres,
86 Vienne, 87 Haute-Vienne)
37 avenue du président René-Coty
87048 Limoges cedex
tél. 05 55 45 39 04
fax 05 55 45 71 45
cirp@carsat-centreouest.fr
www.carsat-centreouest.fr

Cram ÎLE-DE-FRANCE
(75 Paris, 77 Seine-et-Marne,
78 Yvelines, 91 Essonne,
92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis,
94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise)
17-19 place de l'Argonne
75019 Paris
tél. 01 40 05 32 64
fax 01 40 05 38 84
demande.de.doc.inrs@cramif.cnamts.fr
www.cramif.fr

Carsat LANGUEDOC-ROUSSILLON
(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault,
48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales)
29 cours Gambetta
34068 Montpellier cedex 2
tél. 04 67 12 95 55
fax 04 67 12 95 56
prevdoc@carsat-lr.fr
www.carsat-lr.fr

Carsat MIDI-PYRÉNÉES
(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne,
32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées,
81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne)
2 rue Georges-Vivent
31065 Toulouse cedex 9
fax 05 62 14 88 24
doc.prev@carsat-mp.fr
www.carsat-mp.fr

Carsat NORD-EST
(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne,
52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle,
55 Meuse, 88 Vosges)
81 à 85 rue de Metz
54073 Nancy cedex
tél. 03 83 34 49 02
fax 03 83 34 48 70
documentation.prevention@carsat-nordest.fr
www.carsat-nordest.fr

Carsat NORD-PICARDIE
(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise,
62 Pas-de-Calais, 80 Somme)
11 allée Vauban
59662 Villeneuve-d'Ascq cedex
tél. 03 20 05 60 28
fax 03 20 05 79 30
bedprevention@carsat-nordpicardie.fr
www.carsat-nordpicardie.fr

Carsat NORMANDIE
(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche,
61 Orne, 76 Seine-Maritime)
Avenue du Grand-Cours, 2022 X
76028 Rouen cedex
tél. 02 35 03 58 22
fax 02 35 03 60 76
prevention@carsat-normandie.fr
www.carsat-normandie.fr

Carsat PAYS DE LA LOIRE
(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire,
53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée)
2 place de Bretagne
44932 Nantes cedex 9
tél. 02 51 72 84 08
fax 02 51 82 31 62
documentation.rp@carsat-pl.fr
www.carsat-pl.fr

Carsat RHÔNE-ALPES
(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère,
42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie,
74 Haute-Savoie)
26 rue d'Aubigny
69436 Lyon cedex 3
tél. 04 72 91 97 92
fax 04 72 91 98 55
preventionrp@carsat-ra.fr
www.carsat-ra.fr

Carsat SUD-EST
(04 Alpes-de-Haute-Provence,
05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes,
13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse-du-Sud,
2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse)
35 rue George
13386 Marseille cedex 5
tél. 04 91 85 85 36
fax 04 91 85 75 66
documentation.prevention@carsat-sudest.fr
www.carsat-sudest.fr

Services Prévention des CGSS

CGSS GUADELOUPE
DRPPS Service prévention, Espace Amédée Fengarol
Parc d'activités La Providence, ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes - BP 486, 97159 Pointe à Pitre Cedex
tél. 0590 21 46 00 – fax 0590 21 46 13
risques.professionnels@cgss-guadeloupe.cnamts.frr

CGSS GUYANE
Direction des risques professionnels
CS 37015, 97307 Cayenne cedex
tél. 05 94 29 83 04 – fax 05 94 29 83 01
prevention-rp@cgss-guyane.fr

CGSS LA RÉUNION
4 boulevard Doret, 97704 Saint-Denis Messag cedex 9 tél. 02 62 90 47 00 – fax 02 62 90 47 01
prevention@cgss-reunion.fr

CGSS MARTINIQUE
Quartier Place-d'Armes, 97210 Le Lamentin cedex 2
tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 51 32 – fax 05 96 51 81 54
prevention972@cgss-martinique.fr
www.cgss-martinique.fr

Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 1472
Juillet 2017 • 3 600 ex. • ISBN 978-2-7389-2292-2

L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie / Risques professionnels

www.inrs.fr